

108



DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE



2018 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Ce document de référence, déposé auprès de l'AMF, est disponible sur le site du groupe www.gl-events.com
ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org



6 / GL EVENTS EN 2018	130 / ÉTATS FINANCIERS
7 / Profil de l'entreprise	131 / Comptes consolidés
8 / Temps forts 2018	163 / Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe
16 / Chiffres clés & cahier de l'actionnaire	164 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
21 / Histoire & étapes clés	167 / Comptes sociaux
24 / GL EVENTS, MÉTIERS & MARCHÉS	180 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
25 / Marchés & stratégies	183 / Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
26 / GL events Live	
30 / GL events Exhibitions	
34 / GL events Venues	
39 / Perspectives	
40 / DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	188 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
41 / Introduction	189 / Renseignements de caractère général concernant GL events
44 / Informations environnementales	191 / Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events
50 / Informations sociales	
56 / Informations relatives aux engagements sociétaux	200 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
61 / Sigles utilisés	201 / Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 26 avril 2019
62 / Note méthodologique	210 / Informations disponibles sur les sites
64 / Attestation de vérification d'un organisme tiers indépendant	211 / Document annuel d'information
66 / RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	212 / Responsable du document de référence
67 / Présentation des comptes consolidés	212 / Attestation du responsable du document de référence
79 / Présentation des comptes sociaux	212 / Contrôleurs légaux des comptes
86 / Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	212 / Informations incluses par référence
90 / Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	213 / Table de concordance
119 / Rapports complémentaires du Conseil d'administration	215 / Table de concordance du rapport de gestion
122 / Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 26 avril 2019	216 / Table de rapprochement avec le rapport financier annuel

01

GL EVENTS EN 2018

7 / PROFIL DE L'ENTREPRISE

8 / TEMPS FORTS 2018

16 / CHIFFRES CLÉS & CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

21 / HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

UN ACTEUR MONDIAL DE L'ÉVÉNEMENT

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations : culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de clients publics et privés en France et à l'international : entreprises, institutions et organisateurs de manifestations. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain. Aux côtés des collectivités publiques, il contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés. Présent sur les cinq continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1041 M€.

UNE ORGANISATION EN TROIS GRANDS PÔLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif.

Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime plus de 300 salons et événements, son portefeuille couvrant notamment les filières agroalimentaire, culture, textile/mode, industrie, construction...

GL events Venues gère un réseau de 50 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.

UN GROUPE INTERNATIONAL

GL events s'affirme comme un acteur de référence de l'événement, avec plusieurs points d'appui :

- une stratégie d'implantations locales sélectives et durables permettant de tirer profit de la croissance internationale, qui se traduit aujourd'hui par plus de 90 points d'ancrage sur les cinq continents – agences, représentations ou sites gérés en concessions – conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché,
- une participation régulière aux grands événements mondiaux : Jeux Olympiques, coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events s'impose comme un opérateur de référence reconnu pour la qualité de ses prestations,
- une capacité à gérer des équipes et des projets multi-nationaux.

UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

GL events se développe avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- un modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du Groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde,
- une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'international en s'appuyant sur les marchés des pays matures,
- une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance,
- une capacité logistique, qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints,
- une politique d'innovation, qui se déploie dans toutes ses activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise (services, offres...), veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...

DES ACTIFS DÉTERMINANTS

GL events dispose d'actifs importants qui renforcent son statut de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la promesse donnée et haute qualité de prestations,
- des savoir-faire pointus, qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel,
- des salons à forte notoriété,
- un réseau de sites,
- un parc matériel adapté.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE UNIQUE : LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT

GL EVENTS LIVE

DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION :
TOUS LES SERVICES POUR LES ÉVÉNEMENTS



GL EVENTS VENUES
RÉSEAU INTERNATIONAL
DE 50 SITES ÉVÉNEMENTIELS

GL EVENTS EXHIBITIONS
ORGANISATION DE SALONS
ET ÉVÉNEMENTS

MARS



LE NOUVEAU SALON POUR LES INDUSTRIELS À GRENOBLE

En complément de Global Industrie, la première édition de SEPEM Industries en région Auvergne – Rhône-Alpes est prometteuse : près de 700 exposants et plus de 4 000 visiteurs ont découvert ce salon proposant des pôles d'excellence (robotique, sous-traitance...), des conférences très suivies et de nombreux services d'aide aux visiteurs. La 2^e édition se tiendra en 2020 à Alpexpo.



GLOBAL INDUSTRIE PARIS

Avec 36 000 visiteurs et 2 254 exposants, la première édition de Global Industrie Paris est une réussite. Placé sous le haut patronage du Président de la République, cet événement fédère quatre salons complémentaires. Il s'affirme comme le plus grand rassemblement multisectoriel en France avec 50 filières représentées pour porter l'usine du futur.

LE JAPON S'INVITE AU BRÉSIL

Dégustations, défilé de cosplay, workshops, ateliers, démonstrations de danses et d'arts martiaux : durant trois jours, le Japan Festival Rio Matsuri a emmené ses visiteurs loin du Brésil. Transformé pour l'occasion, le Riocentro a accueilli une première édition immersive et mémorable qui célébrait les 110 ans de l'immigration nippone : la communauté japonaise du Brésil est la plus importante au monde.



AVRIL

L'ANNÉE DES RECORDS POUR LES XXI^{ÈME} JEUX DU COMMONWEALTH

Après plus de deux ans d'études, GL events a fourni et installé pour cette 21^{ème} édition plus de 60 000 places de tribunes sur douze sites différents. Malgré les défis techniques, réglementaires, logistiques et opérationnels, de nouveaux records ont été établis par les équipes : une tribune couverte de 32 m, la plus haute jamais construite, des toitures en porte à faux, une tribune « monobloc » de 9 498 places assises, la plus grande capacité jamais installée.





EXPOMIN, UN SALON DE RÉFÉRENCE À SANTIAGO DU CHILI

Organisé tous les deux ans dans la capitale chilienne par Fisa, le leader de l'organisation de salons acquis par GL events en 2018, Expomin est une manifestation de référence : le pays est le premier producteur de cuivre et de lithium au monde, et l'extraction minière représente plus de 18 % du PIB. Avec plus de 1 300 exposants et 70 000 visiteurs, il s'agit du 2^e salon mondial du secteur et du premier en Amérique Latine.



THE WEB CONFÉRENCE REÇUE À LYON

Après www2017 à Perth, en Australie, la 27^e édition de la prestigieuse conférence annuelle mondiale dédiée au web, The Web Conference a choisi le Centre de Congrès de Lyon, où près de 2 500 personnes - chercheurs, développeurs, utilisateurs, entreprises et passionnés - provenant de plus de soixante pays sont venues assister aux échanges autour de la thématique : « Bridging natural and artificial intelligence worldwide ».

MAI



LA FONDATION PSG SUR LA PELOUSE DU PARC DES PRINCES

Imaginé par les enfants de la Fondation, le gala annuel de la Fondation PSG a pris la forme d'un dîner au Parc des Princes. 350 personnes sous une tente Crystal ont savouré un menu conçu par les enfants et réalisé par le talentueux chef Jean Imbert. Nikos Aliagas était derrière l'objectif pour immortaliser l'événement.



LE BOCUSE D'OR ASIE PACIFIQUE

Pour la toute première fois dans l'histoire du concours, le Bocuse d'Or Asie-Pacifique s'est déroulé en Chine. Le Centre de Congrès International de Guangzhou a accueilli la sélection continentale du plus prestigieux concours de gastronomie. Sur les onze candidats venus de tout le continent, cinq ont remporté le droit de concourir auprès des meilleurs mondiaux lors du Sirha de janvier 2019.



LES FRESH DAYS : DÉCOUVRIR L'ENVERS DU DÉCOR

Après Cannes et Strasbourg, le siège historique du Groupe à Brignais a accueilli deux jours de «portes ouvertes» : les équipes de GL events ont montré à leurs invités tous les dessous de leurs métiers, leurs méthodes de travail, leurs innovations. Rassemblées dans un show room de plus de 1 000 m², les expertises du Groupe – structures tribunes, aménagements, énergie, audiovisuel, mobilier... - ont été réunies pour que les visiteurs puissent appréhender toutes les composantes d'un événement.

JUIN



LA FILIÈRE BIOGAZ RETROUVE STRASBOURG

Après la réussite des éditions 2016 et 2017 à Strasbourg et Bordeaux, Expobiogaz est revenu dans la capitale de la Région Grand-Est. Autour de la méthanisation et la valorisation du biogaz, ce salon réunit tous les producteurs et utilisateurs de la filière qu'il met en réseau dans une dimension conviviale. 4 000 professionnels ont assisté aux conférences et ont été accueillis dans l'espace business mettant en relation acheteurs et porteurs de projets.

1^{ÈRE} ÉDITION DU SIRHA GREEN

Premier salon dédié au Food Service responsable, le Sirha Green a tenu son édition inaugurale à Eurexpo Lyon. 200 exposants ont présenté les innovations du secteur et leurs réponses à des enjeux sociétaux et environnementaux devenus essentiels pour les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie.



LE RETOUR DE LA F1 EN FRANCE

Après une absence des circuits mondiaux de dix ans, le Grand Prix de France de Formule 1 a fait son grand retour au Castellet. Avec à la clé un contrat de cinq ans pour GL events dont les équipes ont installé 52 000 places de tribunes. Elles ont illustré leurs expertises : le montage sur terrain accidenté a nécessité des interventions complexes.



JUILLET

**DESIGN CONTEMPORAIN
EN BORD DE GARONNE**

7 mois de travaux, 166 chambres, 25 ensembles de meubles sur mesure : en collaboration avec le concepteur Studio 28 Architecture, GL events signe pour l'hôtel 4* Hilton Garden Inn de Bordeaux une référence d'agencement au design épuré.

AOÛT

ESTETIKA À SÃO PAULO

Le salon international de la Beauté, considéré comme l'un des plus prestigieux rendez-vous du secteur en Amérique Latine, a réuni 200 marques exposantes et proposé de nombreuses conférences qui ont attiré près de 15 000 participants.

**LES XVIII^{ÈME} ASIAN GAMES**

Le comité organisateur des Asian Games en Indonésie, a confié la maîtrise d'ouvrage de cette 18^{ème} édition à GL events. 45 pays participants, 65 sites de compétition, 45 000 m² de structures temporaires et 15 500 places de tribunes ont été installées par les équipes de Dubaï.

SEPTEMBRE

**ÉDITION FRANÇAISE
DE LA RYDER CUP**

L'élite du golf international s'est retrouvée sur le green de Saint-Quentin en Yvelines pour l'une des plus prestigieuses compétitions de cette discipline. La Ryder Cup : les 24 meilleurs joueurs européens et américains s'affrontent tous les deux ans, en alternance sur l'un des deux continents. GL events a installé les structures et les tribunes. Une prestation innovante : le système de virage inversé de la tribune principale offrant un point de vue exceptionnel sur les 1^{er} et 18^e trous.

**OUVERTURE DE METZ CONGRÈS
ROBERT SCHUMAN**

Porté par Metz Métropole et la Ville de Metz, le nouveau centre de congrès bénéficie d'un emplacement exceptionnel dans le quartier d'affaires, face au Centre Pompidou Metz, à proximité directe de la gare TGV et du centre historique. La ville dispose d'atouts majeurs pour devenir une destination du tourisme d'affaires. Ce bâtiment de 15 300 m² d'espaces réceptifs conçu par l'agence Wilmotte et Associés SA, repose sur quatre idées : matière, verticalité, lumière et espace. Il comporte un auditorium modulable jusqu'à 1 200 places, 3 400 m² de surface d'exposition, 16 salles de commission modulables de 20 à 400 places, une terrasse panoramique, un restaurant et un espace de préparation traiteur permettant d'accueillir des galas de 1 200 personnes.





NAISSANCE D'AICHI SKY EXPO AU JAPON

Le Parc des Expositions d'Aichi dévoile sa nouvelle marque : Aichi Sky Expo ouvrira ses portes en septembre 2019, un nom qui évoque à la fois l'architecture du bâtiment et sa proximité de l'aéroport. Créé par Akio Ogawa, designer traditionnel japonais, son logo s'inspire à la fois de la mer, du ciel et du vent. Géré par le consortium formé par GL events et Maeda Corporation, le site offrira 60 000 m² de surface d'exposition, un centre de conférences, de vastes espaces extérieurs ; il pourra accueillir tous types de salons, conventions et concerts.



CAPACITÉ RENFORCÉE POUR LE STADE D'AIX-EN-PROVENCE

Le club Provence Rugby remonte en PRO D2 et pour accompagner cette progression, GL events a équipé le stade aixois Maurice David de 2 222 places de tribunes afin de l'adapter aux exigences de la Ligue Nationale de Rugby (LNR).

La capacité de l'enceinte sportive atteint 6 000 places avec la construction de la nouvelle tribune Nord, une tribune modulaire dimensionnée Eurocodes avec charpente métallique.

LES JEUNES TALENTS SE RENCONTRENT À BUDAPEST

Euroskills est le plus grand événement biennal européen dédié au concours de compétences : de jeunes professionnels de moins de 25 ans confrontent leurs talents dans des domaines variés – arts créatifs et mode, transport et logistique, technologie... L'édition 2018 à Hungexpo a rassemblé 525 concurrents venus de 28 pays, avec des animations proposées autour des compétitions : conférences, essai de métier...



OCTOBRE

LA TRANSFORMATION DIGITALE AU CŒUR DU HUBFORUM

La Maison de la Mutualité a accueilli le Hubforum Paris, le rendez-vous incontournable des décideurs du numérique. 100 intervenants et 3 000 participants se sont réunis autour du thème de cette édition : «No trust, No business». Les acteurs du retail et du e-commerce ont découvert en quoi la confiance est-elle le pilier du développement de toute organisation.





ENOVA : DE L'IDÉE AU PRODUIT FINI

Le rendez-vous des professionnels de l'industrie et de la R&D s'est tenu à Paris après les éditions de Lyon et de Toulouse. Avec 3 500 visiteurs, 262 exposants et 120 produits innovants, Enova confirme son statut de rendez-vous privilégié pour les entrepreneurs en recherche de solutions innovantes.



LES 50 ANS D'EURONAVAL

Rendez-vous mondial des technologies navales du futur organisé au Bourget, le salon Euronaval a fêté son 50^e anniversaire en 2018. GL events a équipé plus de 10 000 m² d'aménagements : installation générale, signalétique, stands, mobiliers, structures...



NOUVELLE ÉDITION DE KIDEXPO

La 12^e édition de Kidexpo Paris a accueilli son jeune public. Spectacles, escape game, Lab, championnat du monde de toupies Beyblade burst...

NOVEMBRE



EUREXPO LYON INAUGURE UN NOUVEAU HALL

Dans un marché de l'événementiel concurrentiel, Eurexpo Lyon, premier parc d'exposition français (hors Paris), se démarque par une progression continue depuis plus de 10 ans. Son nouveau hall d'exposition de 9 400 m² conçu par l'agence d'architectes AIA Architectes a été inauguré à l'occasion du salon Equita Longines. Il permettra d'accompagner la croissance des salons leaders et d'en accueillir de nouveaux sur les périodes de forte activité.



CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Au pied de l'Arc de Triomphe, les chefs d'État et de gouvernements ont pris place pour assister au centenaire de l'Armistice.

GL events a installé 3 600 places de tribunes, 2 500 m² de couverture tribunes, 280 chaises Ghost, une canopée «cristal» de 500 m² et 110 drapeaux.

Cette cérémonie a nécessité trois semaines de montage, deux nuits de fermeture de la Place de l'Étoile et l'intervention de 60 techniciens.

INAUGURATION DE LA PLACE AU PALAIS BRONGNIART

Implantée au cœur du Palais Brongniart, La Place est un espace dédié aux rencontres et collaborations entre les acteurs de l'innovation en banque, finance et assurance. Elle propose une programmation hebdomadaire autour de conférences, ateliers de travail, meetups, afterworks... Son inauguration a réuni 200 invités et partenaires dont Generali France, le Crédit Agricole et les membres fondateurs : Bpifrance, le Pôle Finance Innovation, l'Institut Louis Bachelier et Paris Europlace.



INTERNATIONAL MOTOR SHOW DE SÃO PAULO : UNE 30^{ÈME} ÉDITION CONNECTÉE

700 000 abonnés à la page Facebook, 2,6 millions de visiteurs sur le site, 2,3 millions de vues pour la websérie officielle du salon, 1 200 heures d'activités interactives... Pour sa 30^e édition, l'International Motor Show de São Paulo a joué la carte de la connexion et de l'engagement des fans. Le plus grand événement automobile d'Amérique Latine a été accueilli par São Paulo Expo.



LA 6^{ÈME} ÉDITION DU SIRHA ISTANBUL

Rencontre incontournable des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie, la 6^e édition du SIRHA Istanbul a reçu plus de 11 000 visiteurs à l'Istanbul Center of Congress. Cette édition a proposé de nouvelles animations, notamment un espace d'exposition avec une zone de glace.

GARTNER SYMPOSIUM ITXPO

Le CCIB de Barcelone a accueilli la nouvelle édition du plus grand rassemblement mondial de dirigeants du secteur informatique et digital. 9 000 participants ont été accueillis pour réfléchir sur les problématiques de la transformation numérique des entreprises : le développement des compétences, les technologies innovantes en matière de données et d'analyse, d'intelligence artificielle, d'apprentissage automatique, d'expérience client et de cybersécurité.



DÉCEMBRE



INDIGO MOOD À LONDRES

Après le succès de l'édition parisienne en mai, Denim Première Vision, désormais itinérant, a rejoint Shoreditch à Londres, haut-lieu de la culture et de la mode d'avant-garde. 89 exposants venus de 18 pays ont été sélectionnés par un comité de professionnels pour mettre en avant les meilleures entreprises dans tous les métiers. Au programme : inspiration et tendances, mais aussi innovations éco-responsables.



6^{ÈME} ÉDITION DE BLOSSOM PREMIÈRE VISION

Inaugurant la saison printemps-été 2020, Blossom a accueilli les pré-collections tissus, cuirs et accessoires de plus de 100 créateurs : dernières innovations matières, orientations couleurs, cuirs nobles, composants métallisés précieux, soieries, broderies, dentelles, imprimés et jacquards originaux...

2018

UNE ANNÉE QUI CONFORTE LA SOLIDITÉ DES FONDAMENTAUX AU SERVICE D'UNE CROISSANCE RENTABLE

GL events signe en 2018 une double performance commerciale et opérationnelle. Franchissant le cap du milliard d'euros, le chiffre d'affaires s'établit à 1,041 Mds€ contre 954 M€ en 2017 (+ 9 %). L'EBITDA passe de 135 à 150 M€. La marge opérationnelle enregistre une évolution sur trois ans, passant de 8,3 % en 2016 à 8,9 % en 2017 et 9,4 % en 2018. Le ROCE¹ passe sur la même période de 6,7 à 7,3 %.

En progression de 15 %, le résultat opérationnel courant témoigne de la maîtrise des charges externes dans un contexte de croissance ainsi que des charges de personnel. L'observation de l'évolution de l'activité et du ROC entre 2014 et 2018 démontre la solidité des fondamentaux du Groupe au service d'une croissance rentable continue : la croissance du ROC (+ 49 %) et de l'EBITDA (+ 40 %) a été plus rapide que celle du chiffre d'affaires sur la même période (+ 11 %).

L'exercice 2018 est marqué notamment par la contribution des Jumbo events (70 M€), la réussite des lancements de nouveaux salons (Global Industrie et le SIRHA Green). Représentant 50 % de l'activité contre 45 % en 2017, l'international est un puissant levier de croissance pour le Groupe. En dépit d'un impact de taux de change défavorable en Turquie et au Brésil, les activités ont été dynamiques dans ces deux pays.

Au cours de l'exercice, le Groupe a acté la fin de l'exploitation du site de Padova Fiere et a engagé des opérations de croissance externe au Chili et en Chine. Ces éléments viennent impacter le résultat opérationnel.

Le Groupe a poursuivi sa politique d'optimisation de ses moyens de financement avec la mise en place d'un programme New CP. L'ensemble des éléments opérationnels, financiers, et non courants permettent d'afficher un résultat net part du Groupe de 42 M€ en progression de 20 % vs 2017.

Le Groupe a lancé avec succès une augmentation de capital en octobre 2018. Cette opération ayant pour objectif d'accélérer sa croissance en Asie et notamment en Chine : un taux de souscription de 125 % pour un montant final brut qui s'est élevé à 106,7 M€, se traduisant par l'émission de 5 996 557 actions nouvelles.

L'endettement du Groupe bénéficie de cette augmentation de capital (369 M€). Nous rappelons que cette dette vient financer des actifs premiums reposants sur des contrats de longue durée (25 à 60 ans).

L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, **GL events Live** réalise un chiffre d'affaires de 563,5 M€, en hausse par rapport à 2017 (+ 19,4 %). Le pôle voit sa rentabilité progresser grâce aux Jumbo events qui ont marqué 2018 : les Commonwealth games en Australie, la Coupe du monde de football en Russie, les jeux européens en Ecosse, les Asian Games en Indonésie et la Ryder Cup en France. Il poursuit sa démarche d'optimisation des coûts et de rotation des actifs.

Fort d'un portefeuille de plus de 300 salons et événements propriétaires, **GL events Exhibitions** enregistre un chiffre d'affaires de 156 M€. À biennialité comparable, sa marge opérationnelle progresse de 2 points entre 2016 et 2018. L'effet de biennialité - absence du Sirha et de la Biennale du Livre de Rio - a été compensé par le succès de la première édition du salon Global Industrie à Paris, en mars, et du salon Piscine Global Europe en fin d'année qui a renforcé son leadership sur son marché (progression des exposants, du visitorat et de la présence internationale). Le pôle a réalisé deux acquisitions ciblées avec FISA, leader de l'organisation de salons au Chili et Even Pro en France, qui accompagne le développement de l'offre industrie en région après Global Industrie à Paris et Lyon.

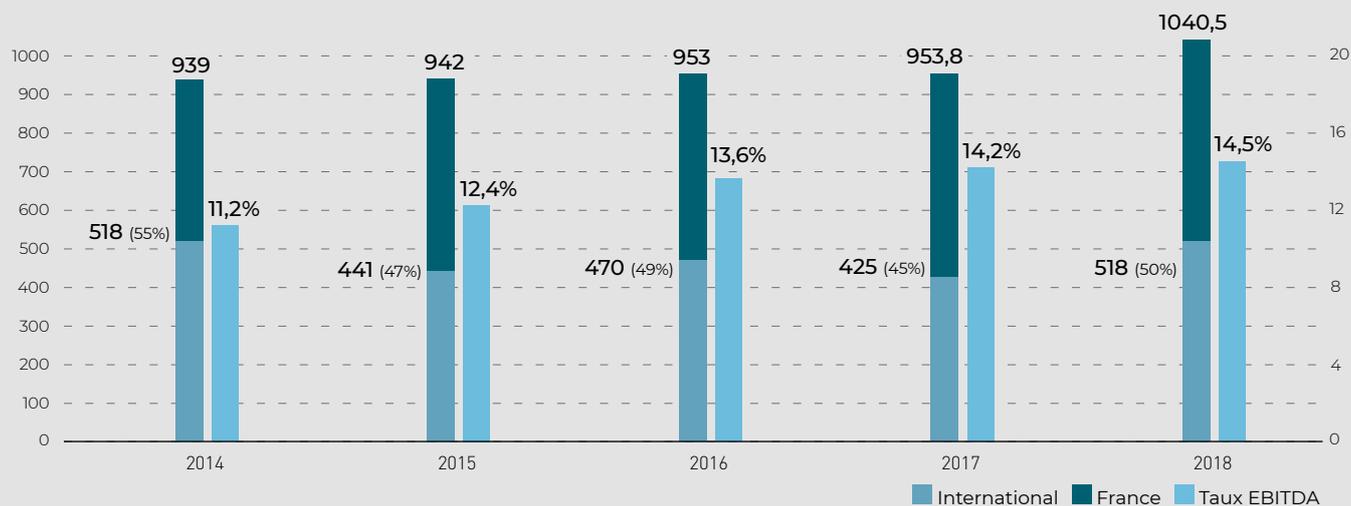
GL events Venues gère un réseau international de 50 sites et a réalisé un chiffre d'affaires de 321 M€ en progression de +4,8 % à pcc* (+1,3 % à données publiées), avec des destinations qui poursuivent leur croissance comme Budapest, Barcelone et Paris. Les effets de change défavorables avec le réal brésilien et la livre turque ont pesé sur ses résultats. Le pôle supporte également des coûts liés à la préparation du lancement de ses nouveaux sites au Japon et en Chine, qui entreront en activité fin 2019.

Au cours de l'exercice, GL events Venues a renforcé son réseau avec la signature de nouveaux sites à Reims, Saint-Etienne, Caen et Dubaï, et le renouvellement des concessions du Scarabée de Roanne (pour 10 ans) et du Centre de Congrès de Lyon (pour 20 ans).

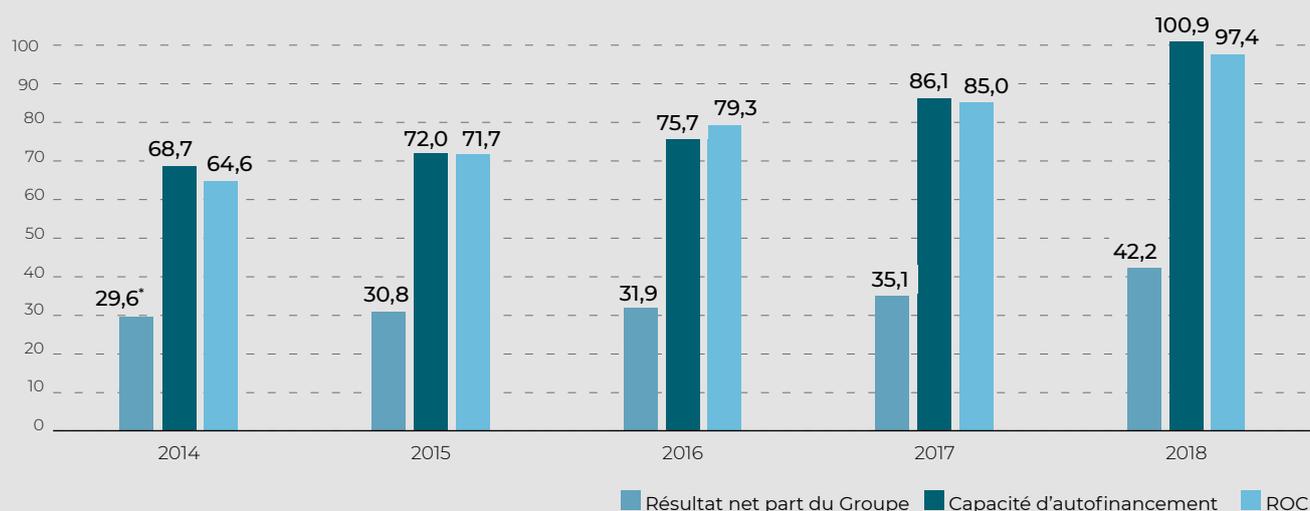
¹ ROCE : Rentabilité des capitaux investis

* Périmètre et taux de change constants

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ET DE LA MARGE EBITDA (%)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€), CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (M€) ET ROC (RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT EN M€)



* RETRAITÉ DE L'APPLICATION DE LA NORME IAS8.

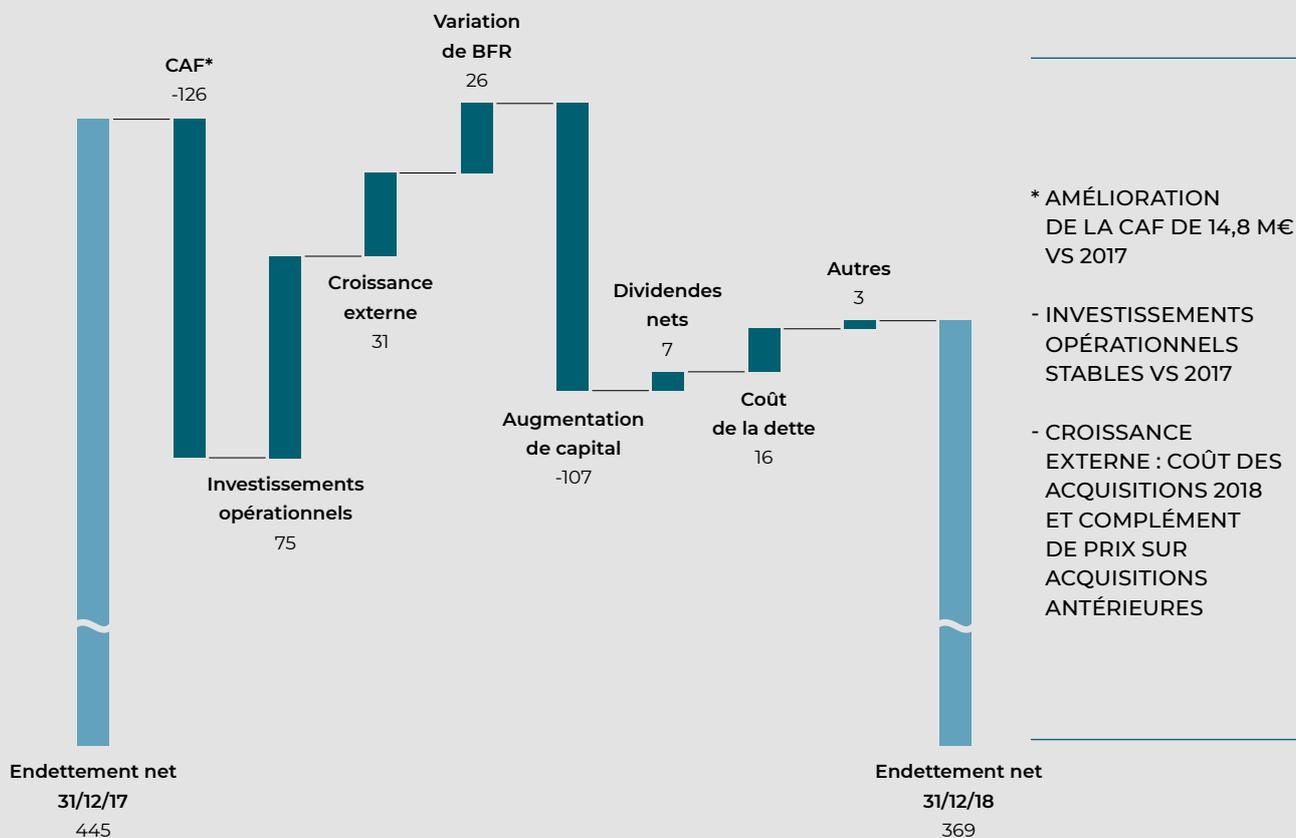
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)

	2018	2017	
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 040,5	953,8	
EBITDA	150,4	135,2	- EBITDA : 14,5 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES (14,2 % EN 2017)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	97,4	85,0	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	88,2	84,4	
RÉSULTAT FINANCIER	-13,7	-16,9	- MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE : 9,4 % (8,9 % EN 2017).
IMPÔT	-21,8	-21,4	
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	52,7	46,0	
MISE EN ÉQUIVALENCE ET MINORITAIRES	-10,4	-10,9	- RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : + 20,3 %.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	42,2	35,1	

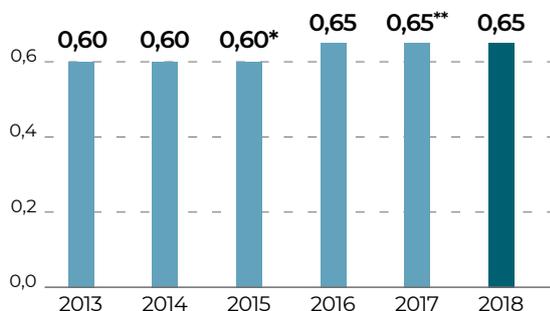
BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (M€)

BILAN 2017		BILAN 2018		
Actifs incorporels	537,3	Actifs incorporels	569,5	- ACTIFS INCORPORELS : PROGRESSION DU POSTE LIÉE NOTAMMENT AUX CROISSANCES EXTERNES DE L'EXERCICE (EVEN PRO, FISA)
Actifs corporels et fi. et id.	403,7	Actifs corporels et fi. et id.	403,4	- CAPITAUX PROPRES : BÉNÉFICIE DE LA PROGRESSION DE LA RENTABILITÉ ET DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
Matériel locatif	102,9	Matériel locatif	112,3	- RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT SOLIDE (143,1 M€).
Capitaux propres	430	Capitaux propres	542	
Dette financière nette	444,8	Dette financière nette	369,2	
Provisions	29,6	Provisions	30,8	
RFR	139,5	RFR	143,1	

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (M€)



DIVIDENDES



* Dividende versé en actions à hauteur de 83,95 %

** Dividende versé en actions à hauteur de 87,5 %

Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 26 avril 2019, la distribution d'un dividende de 0,65€, au titre de l'exercice 2018, correspondant à un taux de distribution de 46 %.

INFORMATION

Eurolist compartiment B
Code ISIN - FR 0000066672
Code Bloomberg - GLOFP
Code REUTERS - GLTN.PA
Code FTSE - 581
Code LEI : 9695002PXZMQNBPY2P44

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « informations financières », un espace dédié aux actionnaires propose :

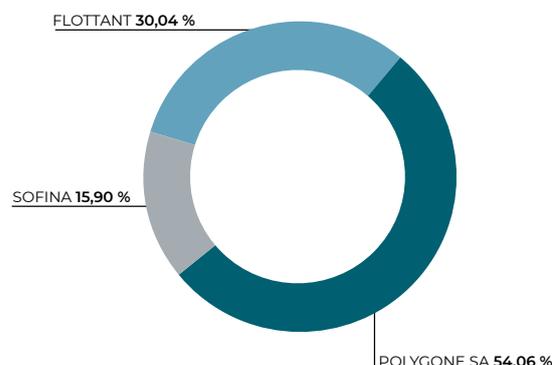
- un historique des communiqués de presse,
- un calendrier des communications financières,
- un guide de l'actionnaire,
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications,
- les chiffres clés du Groupe,
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : info.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières »). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande.

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2018



RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la Société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières ») ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Erick ROSTAGNAT

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »

Email : info.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2019

- **23 avril 2019** : CA du 1^{er} trimestre 2019 (après bourse)
- **26 avril 2019** : AGO / AGE à Lyon
- **17 juillet 2019** : CA du 1^{er} semestre 2019 (après bourse)
- **3 septembre 2019** : résultats du 1^{er} semestre 2019 (après bourse)
- **15 octobre 2019** : CA du 3^e trimestre 2019 (après bourse)

HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

1978-1989

CRÉATION par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

ALLIANCE du groupe Polygone, devenu n°1 français des installations d'expositions et d'événements, avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

MODIFICATION de la raison sociale en Générale Location.

1990-1997

HUIT ANNÉES de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE LOCATION avec une implantation à Dubaï.

1998-2003

SIX ANNÉES charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes...).

DES CHANTIERS MAJEURS pour le Groupe : Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

UN NOUVEAU NOM pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004-2009

OUTRE L'ACQUISITION de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

À L'INTERNATIONAL, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye. GL events acquiert Traiteur Lories pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

En 2005 et 2007, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.



FÊTE DES LUMIÈRES - LYON, FRANCE

2010

LA CRÉATION de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

GL EVENTS remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le Groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011-2012

GL EVENTS CONFIRME SON LEADERSHIP pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, Jeux Olympiques de Londres, Sommet Rio + 20...

ACQUISITIONS DE BRELET, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès. Avec le renouvellement de la gestion du parc des Expos de Toulouse, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau d'espaces en France et à l'international.

GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de Sofina.

L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS PROPRIÉTAIRES sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bourse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).

2013

AU BRÉSIL, achat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo. Réalisation d'un parc d'expositions temporaire de 20 000 m² à Sydney.

LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ pour une durée de dix ans.

2014

AU 1^{ER} JANVIER, LES TROIS AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE – Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle : Live! by GL events.

LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la Musique.

PARTIE PRENANTE DU G20, à Brisbane, et de la COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION LATINO-AMÉRICAINNE avec des prises de position au Chili.

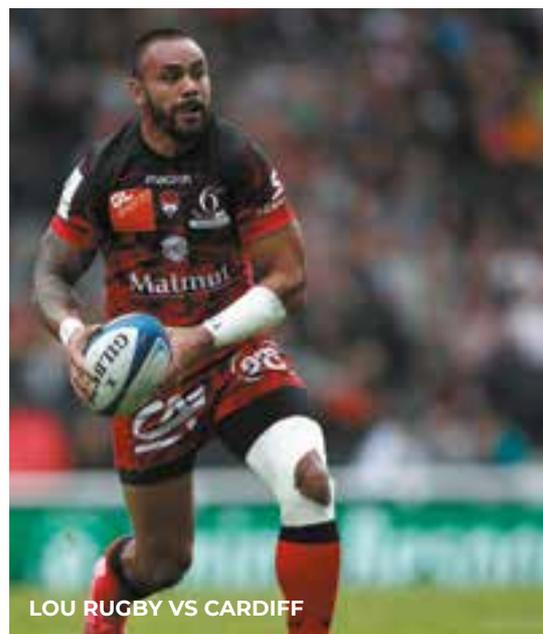
L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

2015

DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO : la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

INAUGURATION À RIO DE L'HÔTEL GRAND MERCURE dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5 étoiles propose 306 chambres.

ACQUISITION DU GROUPE JAULIN, qui permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.



LOU RUGBY VS CARDIFF



SAUT HERMES - PARIS, FRANCE

2016

EN AVRIL, INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO, le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine avec une superficie totale de 120 000 m².

FORTE PRÉSENCE SUR LES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ À RIO, accueil de compétitions sur les sites du Groupe (Rio Arena et Riocentro), nombreuses prestations de restauration et de réception.

SIGNATURE D'UNE JOINT-VENTURE, entre GL events et Yuexiu Group, portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. Première étape pour 2019 : la gestion du futur Guangzhou Yuexiu International Congress Center (50 000 m²).

APRÈS LA COP 20 À LIMA ET LA COP 21 À PARIS, GL events est partie prenante de la COP22 accueillie à Marrakech. Le Groupe confirme ainsi son statut d'acteur majeur de ces grands rendez-vous du développement durable.

2017

CRÉATION DE GLOBAL INDUSTRIE. Avec le rachat des salons Tolexpo et Midest, couplés à Smart Industries, GL events crée un événement majeur pour l'économie de la filière industrielle. 1^{ère} édition en mars 2018 à Paris-Nord Villepinte.

LE MATMUT STADIUM DE GERLAND FAIT PEAU NEUVE. Après six mois de travaux, l'enceinte du LOU Rugby accueillera des rencontres sportives et de grands événements.

OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE CROISSANCE EXTERNE avec le rachat de Tarpulin (Chili), de Wicked & Flow (Dubai), d'Aganto (Royaume Uni) et de l'agence CCC.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN ASIE : après la Chine, GL events entre en négociation exclusive pour la gestion du futur Aichi Parc Expo (Japon).

2018

PREMIÈRE ÉDITION DE GLOBAL INDUSTRIE : GL events crée ainsi le salon de référence pour la filière industrielle française, en réponse à l'impulsion gouvernementale.

AVEC AÏCHI SKY EXPO, E2 DUBAI SOUTH EVENT & EXHIBITION CENTER, le réseau de sites se renforce dans des régions du monde où sont anticipés de forts développements.

REIMS ET CAEN viennent renforcer le maillage de sites événementiels du Groupe.

AVEC L'ACQUISITION DE FISA, leader de l'organisation de salons, le Groupe conforte ses positions au Chili et, plus largement, en Amérique Latine.

Fruit d'une double dynamique de croissance organique et externe portée par l'engagement des collaborateurs, **LE CAP DU MILLIARD DU CHIFFRE D'AFFAIRES EST FRANCHI** l'année d'un double anniversaire : les 40 ans du Groupe et ses 20 ans de cotation en Bourse.

02

GL EVENTS, MÉTIER & MARCHÉS

25 / MARCHÉS & STRATÉGIES

26 / GL EVENTS LIVE

30 / GL EVENTS EXHIBITIONS

34 / GL EVENTS VENUES

39 / PERSPECTIVES

UN MODÈLE INTÉGRÉ ORIGINAL ET GAGNANT

Depuis sa création, GL events développe un business model unique dans l'univers de l'événement. À son cœur de métier historique, les services, le Groupe a associé deux expertises : l'organisation d'événements et la gestion d'espaces. Cette stratégie lui a permis de devenir le seul global player du marché, aujourd'hui reconnu comme un partenaire de référence pour les grands donneurs d'ordres comme pour les collectivités territoriales.

Cette logique d'intégration de tous les métiers de l'événement favorise les synergies entre les différentes activités. Elle permet d'orchestrer des prestations à forte valeur ajoutée à partir d'un point d'entrée unique. Elle contribue à doter le Groupe d'une image forte et reconnue par ses clients et ses partenaires.

Ce modèle instaure une dynamique de croissance interne et externe, sécurisant la rentabilité des activités en favorisant la rotation des actifs entre les métiers.

Il structure la stratégie de développement international de GL events, par exemple au Brésil où GL events est devenu un acteur global de l'événementiel en développant simultanément ses trois pôles Live, Venues et Exhibitions.

“GL EVENTS, GLOBAL PLAYER DU MARCHÉ DE L'ÉVÉNEMENTIEL.”

LYON E-SPORT - FRANCE



GL EVENTS LIVE UNE SOLUTION GLOBALE DE SERVICES

GL events Live répond aux attentes des marchés corporate, sportifs, culturels, institutionnels, des salons et des congrès, de la conception à la mise en œuvre de leurs événements.



ASIAN GAMES - JAKARTA, INDONÉSIEA

L'INTÉGRALITÉ DE LA CHAÎNE DES SERVICES À L'ÉVÉNEMENT

Alliant conseil en communication événementielle et prestations de services, GL events Live maîtrise l'ensemble des solutions nécessaires à la réalisation des événements.

Son agence conseil, Live! by GL events accompagne les clients dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de communication. Elle s'appuie sur les autres sociétés du Groupe pour la fourniture de l'ensemble des prestations de services : construction d'infrastructures temporaires accueillant du public (structures, tribunes et stades), aménagements (installation générale, énergie, agencement, stand, signalétique, audiovisuel et mobilier) et enfin réceptif (accueil).

La qualité et la performance des organisations sont certifiées ISO 9001 (qualité) pour Hall Expo (installations temporaires et pérennes de structures et tribunes), pour les bâtiments temporaires en Grande Bretagne ; NF Services Prestataire d'accueil (qualité) pour l'agence Profil.

L'engagement du Groupe en matière de développement durable est certifié ISO 20121 (développement durable appliqué à l'événementiel) pour Hall Expo et label PrestaDD pour GL events Audiovisuel et la certification ISO14001 de GL events UK.

UNE EXPERTISE ET UNE FIABILITÉ RECONNUES

Acteur de référence dans la réalisation des événements, GL events Live est reconnu pour le professionnalisme de ses équipes, son expertise multidisciplinaire et sa capacité à remporter et livrer les projets événementiels les plus complexes et les plus exigeants dans le monde entier. Sa solide expérience lui permet de composer et de gérer des équipes multiculturelles et multimétiers.

Animé par son esprit entrepreneurial, le Groupe est reconnu par sa fiabilité en termes de respect des délais et de niveaux de qualité attendus.

Ses actifs et sa puissance logistique lui permettent de fournir des prestations en France et à l'international, dans des délais contraints pour tous les événements.



GL EVENTS LIVE EN 2018

Les performances enregistrées par GL events Live en 2018 résultent d'un ensemble de prestations pour des événements récurrents et des grands événements sportifs, politiques et culturels internationaux sur lesquels le Groupe se positionne depuis vingt ans comme acteur de référence. Plus largement, ils résultent de fondamentaux stratégiques et opérationnels :

Un travail de préparation en amont, qui repose sur une double dimension relationnelle et opérationnelle. Les grands événements 2018 tels que le sommet Afrique-Europe en Côte d'Ivoire, les Asian Games en Indonésie, la Cop 24 en Pologne illustrent les capacités d'anticipation en termes d'actifs et de compétences à mobiliser les expertises et les projections de matériels. Les premiers contacts avec l'European tour, propriétaire de la Ryder cup, ont débuté en 2016, et les équipes du pôle s'impliquent déjà sur l'édition 2022 qui se tiendra à Rome. Au Japon, une équipe avait été mise en place pour anticiper les grands rendez-vous fixés par la Coupe du monde de rugby en 2019 et les Jeux olympiques de Tokyo en 2020.

La participation aux grands événements : les Jeux Européens de Glasgow, les XXI^e jeux du Commonwealth en Australie, le centenaire du 11 novembre à Paris, Euronaval, le Grand Prix de France de Formule 1, la coupe du monde de Football en Russie... Cet événement illustre la capacité du Groupe à piloter un événement multisites qui s'est déroulé dans douze villes à l'échelle d'un pays vaste comme un continent. Son efficacité est soutenue par des procédures et des outils informatiques permettant de gérer 3 000 personnes sur l'ensemble des sites.

La crédibilité du Groupe construite par sa capacité à mettre en place rapidement des équipes compétentes et efficaces, la solidité de ses process, la qualité de ses actifs dont la rotation est un moteur de croissance historique. Cette présence reconnue se déploie aujourd'hui dans tous les métiers de l'événement : entre la France et le Royaume-Uni, la base domestique demeure solidement ancrée ; elle nourrit un déploiement international qui englobe aujourd'hui l'Asie avec les implantations réalisées en 2018 au Japon et en Chine.

Des synergies effectives entre les expertises du Groupe favorisent un développement rentable : les équipes de GL events croisent leurs compétences pour travailler ensemble sur des dossiers d'intérêt commun. C'est le cas par exemple en Afrique du Sud, au Moyen Orient ou encore au Japon : l'implantation des équipes du pôle Live a servi de point d'entrée aux autres métiers et favorisé la création du consortium formé avec Maeda Corporation pour la concession d'Aichi Sky Expo.

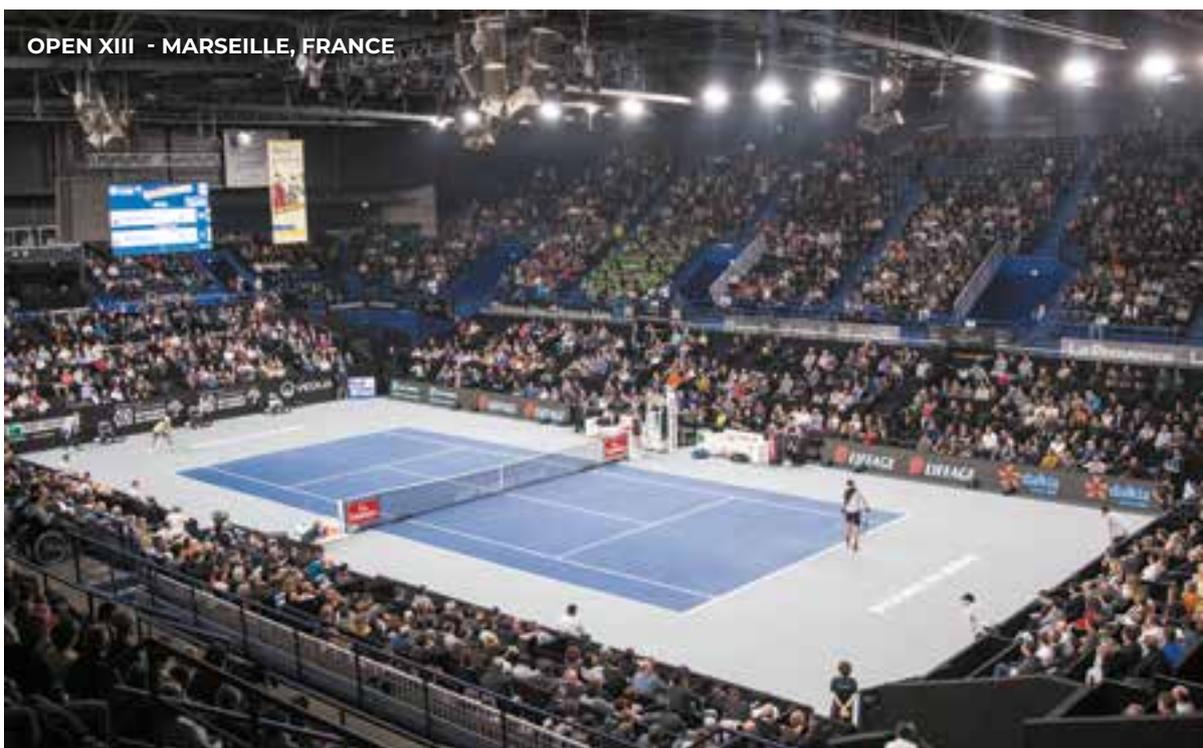
Une valeur ajoutée en termes de création : si la rotation d'actifs sur les grands événements représente 90 % de son activité, le pôle Live développe des expertises en termes de design et de muséographie. Ce niveau d'excellence se traduit par des réalisations d'exception : en témoignent l'aménagement du nouvel hôtel Hilton Garden Inn de Bordeaux centre, conçu et réalisé dans l'unité de production du Groupe située à Poitiers, ou encore le corner signé Décorama pour une grande maison de l'horlogerie-joaillerie.

Un engagement RSE porté par le pôle Live fait de GL events un pionnier de la filière événementielle dans ce domaine (voir en page 40). La politique de sécurité et de maîtrise des risques mise en œuvre, notamment pour les tribunes, répond aux plus hautes exigences : le Groupe a édicté ses propres normes, au-delà de la réglementation. Il accompagne par exemple la Région Île-de-France pour que les équipements du Grand Prix de Paris Formula E puissent arriver par transport fluvial et non par camions : une démarche qui traduit la volonté d'une empreinte carbone des événements réduite au minimum.

PERSPECTIVES 2019

L'année est riche d'événements récurrents : le salon aéronautique du Bourget, la Coupe d'Afrique des Nations en Egypte, le G8 à Biarritz, les Jeux Panaméricains...

2019 va permettre le retour sur investissements des acquisitions réalisées en 2018, désormais opérationnelles en année pleine : une agence événementielle à Hong-Kong, une agence d'hôtesses à Paris auxquelles s'ajoute la capacité à servir de nombreux événements quels que soient leur taille ou leur localisation avec également pour ambition d'améliorer la rotation des actifs.



GL EVENTS LIVE : MARCHÉS ET TENDANCES

Le retour du tourisme en France (touristes français et étrangers après plusieurs années de déclin) est un indicateur positif pour le marché événementiel français, estimé à environ 2 milliards d'euros. L'accélération de l'internationalisation des événements majeurs devrait soutenir la croissance du marché. De plus, la rénovation ou la construction de nouvelles infrastructures ainsi que le renforcement des stratégies marketing devraient attirer davantage de visiteurs. L'investissement dans les outils numériques devrait aussi bénéficier aux organisateurs, générant davantage d'efficacité et de profitabilité.

LE NUMÉRIQUE COMME LEVIER DE CROISSANCE

En progression dans les stratégies de communication, le numérique incite les entreprises et les marques à multiplier les opérations événementielles : salons (grand public ou professionnels), conventions, séminaires, lancement de produits, événements sportifs, anniversaires d'entreprises... Les manifestations sont ciblées et orchestrées afin de créer de l'expérience et de l'engagement parmi les participants, que ce soit des partenaires, des collaborateurs, des consommateurs ou des influenceurs...

LES OPÉRATIONS D'ENVERGURE TOUJOURS PLUS PRÉSENTES

Bien que coûteuses, les opérations de taille significative sont de plus en plus présentes dans les secteurs du luxe, de l'automobile et de la grande consommation. Les retombées sur les réseaux sociaux optimisent ces actions de communication, leur donnant une légitimité grâce à leur impact de visibilité.

SOURCE : ASSOCIATION L'ÉVÉNEMENT & GLOBEX 2018 - AMR INTERNATIONAL

LE MARCHÉ MICE (MEETINGS, INCENTIVES, CONFERENCING, EXHIBITIONS) : UNE DEMANDE CONTINUE EN 2018

En 2018, 52 % des commanditaires de MICE ont déclaré avoir eu le même niveau de dépenses qu'en 2017 et pour 10 % ce sont des hausses qui ont été engagées (contre 3 % en 2017/2016).

Les séminaires sont le premier type de réunion professionnelle, suivis par l'événementiel, les conventions et l'incentive. Le terme « séminaire » restant générique, il désigne tous les contenus réunissant un nombre limité de personnes (contrairement aux congrès et conventions).

Pour les motifs de réunions, les MICE sont avant tout dédiés à la communication, au management et la valorisation de collaborateurs ou de partenaires. La motivation, l'information et le lancement de produits/services sont les thématiques privilégiées.

SOURCE : COACH OMNIUM « DIGEST 2018-2019 »

PERSPECTIVES 2019

L'année 2019 s'annonce riche de manifestations importantes pour la filière événementielle (SIRHA, Batimat, Vinexpo, SIAE...). Un sondage mené par le LEADS (Association des Agences Design & Stand) auprès de ses 53 agences montre que 72 % des personnes interrogées considèrent que 2019 sera meilleure, ou stable, par rapport à 2018 (perspectives d'évolution des effectifs, du CA et des marges brutes).

Enfin, les acteurs du secteur événementiel semblent donner de plus en plus d'importance à la dimension responsable de leurs événements. Au-delà des aspects réglementaires et normatifs, mesurer et surtout maîtriser son impact social, économique et environnemental devient un engagement structurant. La prise de conscience semble réelle et la volonté de proposer des services éco-responsables en accord avec les attentes des clients s'accroît.

SOURCES : LEADS (ASSOCIATION DES AGENCES DESIGN & STAND) & UNIMEV



GL EVENTS EXHIBITIONS UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE PROCHE DES COMMUNAUTÉS

Dédié à l'organisation de salons professionnels et grand public en France et à l'international, GL events Exhibitions se positionne en acteur de référence, proche des communautés qu'il anime en qualité d'expert dans la connaissance de leurs enjeux et de leurs attentes.

Les salons du Groupe se répartissent en filières économiques : mode et textile, agroalimentaire, l'usine de demain, les mines, la piscine... pour lesquelles le Groupe organise des manifestations internationales, rendez-vous majeurs des professions concernées. Cette pluralité sectorielle est renforcée par une répartition géographique internationale,

par une combinaison de salons BtoB et BtoC et de manifestations annuelles et biennales, voire bisannuelles comme dans le secteur de la mode. Une diversité qui équilibre et sécurise l'activité globale du pôle.

LES POINTS D'APPUI DE LA STRATÉGIE

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur plusieurs axes :

- un positionnement de référent au cœur des communautés avec des marques et des événements phares,
- un ancrage domestique solide sur chaque marché,
- une synergie forte avec les autres activités du Groupe,
- des équipes agiles et expertes, capables d'innover dans les formats et les contenus pour répondre à de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques, notamment dans le développement des services et des solutions digitales autour des salons,
- la capacité de faire la différence, soit par des contenus exclusifs tels que les Bocuse d'Or dans le cadre du Sirha, soit par l'animation de communautés, à l'exemple de Piscine Global et de son club d'exposants se retrouvant en dehors des salons.

DES BASES SOLIDES, UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE

La France demeure un marché solide, comme en témoignent les succès des salons professionnels tels que le Sirha, Global Industrie, Première Vision Paris, CFIA et ceux des salons grand public de référence comme la Foire de Lyon, les salons Habitat et Living ou encore les salons du Vin et de la Gastronomie de Rennes ou Brest, qui attirent de nombreux visiteurs grâce à des thématiques fortes et des contenus innovants.

À l'international, l'export des salons repose sur la force de la manifestation couplée à l'opportunité qu'offre le marché régional : Première Vision à New York et le Sirha à Istanbul trouvent ainsi des hubs de première importance dans ces parties du monde. Et les implantations internationales s'accroissent. Après le Brésil et la Turquie, GL events Exhibitions a fait l'acquisition de la société FISA au Chili en 2018 ainsi que des sociétés CIEC Union et Fashion Source (sous réserve de validation du MOFCOM*) en Chine en 2019.

**Ministère du commerce de la République populaire de Chine*





GLOBAL INDUSTRIE - PARIS, FRANCE

GL EVENTS EXHIBITIONS EN 2018

2018 a compensé l'absence du Sirha et de la Biennale du Livre de Rio par deux succès : la première édition de Global Industrie à Paris, et Piscine Global, qui a conforté son leadership international auprès des acteurs de la filière.

Global Industrie résulte du regroupement de quatre salons, illustrant une double performance de croissance organique et externe : Industrie et Smart Industrie et deux acquis en 2017, Midest et Tolexpo. Il s'agit d'un nouveau concept, mis en place pour répondre à la volonté gouvernementale d'accompagner l'évolution technologique du secteur et de soutenir sa dynamique portée par l'innovation et l'essor des start-up, en témoigne notamment la présence de Bpi France parmi les partenaires. Une ambition qui répond à une vitalité retrouvée : depuis quelques années, le tissu industriel français enregistre plus d'ouvertures que de fermetures de sites.

Mis en œuvre dans un délai record, le concept de Global Industrie repose sur un rendez-vous annuel organisé en alternance à Paris et Lyon. La réussite de la première édition parisienne a confirmé sa pertinence et l'a positionné d'emblée comme la manifestation la plus importante de la filière.

GL events a conforté et complété son expertise dans ce secteur avec le rachat en 2018 de Even Pro, organisateur de SEPEM, sept salons de proximité en région orientés sur la maintenance et les équipements, et destinés aux fonctions opérationnelles. Ces rendez-vous forment avec Global Industrie une offre intégrée. Les exposants peuvent ainsi être présents sur ces deux événements et toucher tous leurs publics, des dirigeants aux opérateurs.

Le Food and Beverage a vu en 2018 la création du Sirha Green, manifestation biennale désormais proposée en alternance avec le Sirha. L'ambition est de se positionner sur un secteur encore émergent appelé à devenir structurant dans les années à venir, celui de la restauration responsable. Destinés à accompagner sur le sujet tous les professionnels de la restauration hors domicile, le Sirha Green fédère toutes les tendances qui y sont liées : cuisines locavores, vegans, bio... ainsi que les circuits de production et de transformation respectueux de l'environnement et de la santé.

L'édition parisienne de Première Vision reste solide et le segment du luxe demeure porteur. Le salon Blossom, organisé en avant-première pour les pré-collections, a trouvé sa place et son public grâce à son concept très ciblé. Le repositionnement de Denim Première Vision, rendu nécessaire par un marché du jean qui s'est totalement transformé en se déplaçant sur les enseignes de prêt-à-porter, a permis de relancer ce rendez-vous avec succès.

Déployée au rythme des salons, la Market Place a reçu un accueil positif de la part des acheteurs. Elle progresse à mesure que la démarche digitale s'intègre dans les pratiques du secteur, avec une montée en charge qui la verra accompagner les prochaines éditions de Denim et Accessories, après Première Vision en septembre 2018 et Cuirs en février 2019.

À l'international, l'acquisition à hauteur de 60 % de Fisa, leader chilien des salons, renforce les positions du Groupe en Amérique latine, plus particulièrement dans un pays à

l'économie performante et stable. Le portefeuille de Fisa contient dix salons, dont Expomin, l'une des plus grandes manifestations mondiales du secteur minier, premier salon professionnel chilien.

Une démarche de restructuration du portefeuille est conduite en Turquie et au Brésil, deux pays qui connaissent tous deux des contextes économiques et géopolitiques perturbés.

Le pôle rationalise ses salons grand public français, pour réinventer des formats en phase avec de nouvelles attentes : c'est le cas par exemple du salon Geek, à Lille et à Rennes, dont la dernière édition a connu une forte croissance de son visitorat.

PERSPECTIVES 2019

Avec une édition record du SIRHA, (+17 000 visiteurs) qui a rempli le nouveau hall 7 d'Eurexpo Lyon, 2019 a connu un démarrage dynamique. Des débuts confirmés par Global Industrie Lyon, dont le succès a été à la hauteur de l'édition parisienne de 2018. Be Positive, salon dédié à la transition énergétique et le CFIA ont enregistré cette année une croissance d'activité. Plusieurs rendez-vous importants marqueront l'année : Expo Biogaz à Lille en juin, les salons de l'hémisphère sud (Chili, Brésil) au second semestre. À

noter, l'édition milanaise de Denim Première Vision en mai va s'installer dans un quartier créatif : la zona Tortona.

À l'international, l'un des principaux développements à l'horizon 2019/2020 est attendu en Chine :

l'acquisition de 55 % de CIEC Union permet au Groupe d'élargir son portefeuille avec huit salons totalisant 700 000 m² d'exposition, dont cinq de premier plan dans les secteurs de la décoration et du second-œuvre, l'acquisition de 60 % du salon Fashion Source (sous réserve de validation du MOFCOM*) avec deux éditions se déroulant à Shenzhen, vient renforcer la filière mode/textile du Groupe.

Le pôle poursuit son développement autour de ses leviers de croissance, de pérennité et de solidité : le renforcement de ses filières d'expertise et de ses marques, l'investissement sur des produits leaders, l'accroissement de sa présence internationale, les orientations de ses métiers et le repositionnement de certains salons autour des tendances porteuses identifiées sur le long terme. Il poursuit par ailleurs l'intégration des métiers et des équipes provenant des acquisitions effectuées en 2017 et 2018.

**Ministère du commerce de la République populaire de Chine*

GL EVENTS EXHIBITIONS : MARCHÉS ET TENDANCES

En 2018, le marché mondial de l'organisation de salons a poursuivi sa croissance, principalement tirée par les Etats-Unis et la Chine pour atteindre près de 26,3 Mds de \$. Cette croissance de 3,5 % reflète une diversité de situations : sur les marchés matures, l'Allemagne, l'Italie et la France ont connu une hausse modérée (+ 3 %), tandis que la stagnation du Royaume-Uni résulte des incertitudes liées au Brexit.

Les pays émergents – Chine, Inde, Indonésie, Mexique - ont retrouvé leurs niveaux de 2013, liés à une croissance rapide. La Russie reste encore loin de son activité de 2013 qui s'établissait à 1 Md de \$ mais a amorcé une dynamique de redressement. En revanche, le Brésil et la Turquie, victime d'une forte récession en 2015, souffrent de contextes économiques et politiques incertains.

Si les Etats-Unis confortent leur place de leader avec un marché évalué à 13,7 Mds de \$, soit près de 50 % du marché total, la Chine (2,72 Mds de \$, en croissance de 11 % en 2017) maintient solidement sa deuxième position acquise en 2015 distançant l'Allemagne (1,75 Mds de \$) désormais 3^{ème}. Avec des marchés autour de 1,67 et 1,63 Mds de \$, le Royaume-Uni et la France complètent le top 5 suivi par les Emirats Arabes Unis et l'Italie légèrement derrière (740 M de \$).

Les pays d'Asie du sud-est comme la Thaïlande, Singapour, la Malaisie ou encore les Philippines et le Vietnam confirment leur lancée dynamique, avec des croissances qui se situent entre 5 et 14 %.

Les enjeux autour de la mutation digitale et de la donnée continuent à transformer profondément l'industrie des salons. Les organisateurs prennent ce virage à des rythmes distincts selon leurs filières, leurs zones géographiques et leurs maturités, avec des événements qui se complètent d'animations sur les réseaux sociaux, d'applications dédiées, etc.

SOURCE : GLOBEX 2018

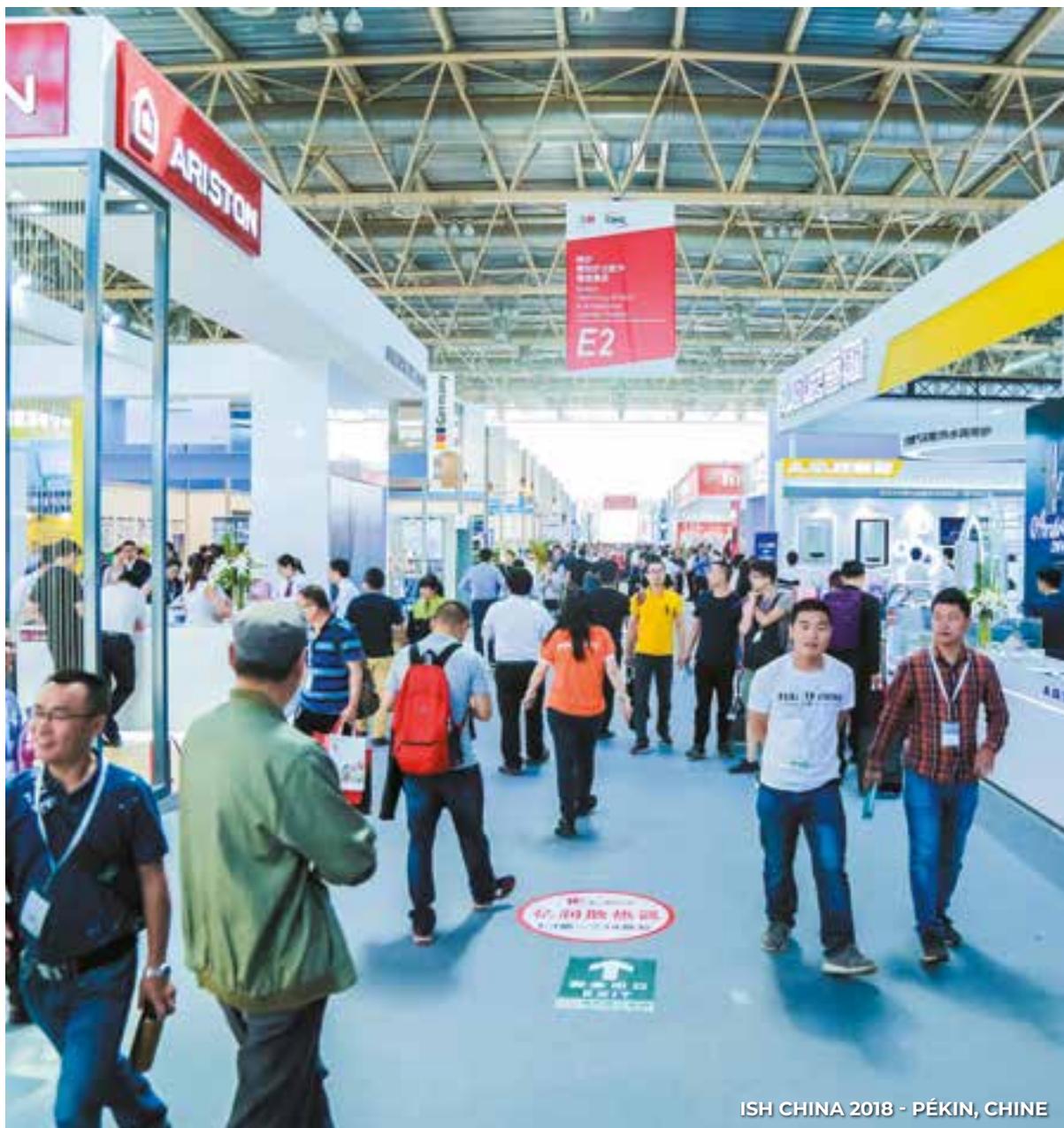
ZOOM SUR LA CHINE

N° 2 mondial de l'organisation de salons depuis 2015, notamment des salons professionnels avec une valeur de 2,16 Mds de \$, la Chine dispose, avec la montée des classes moyennes, d'un fort vecteur de développement des événements et salons BtoC. Elle représente 57 % du marché asiatique en nombre de m² vendus en 2017.

La culture des salons professionnels est importante dans les villes de Shanghai, Beijing, Guangzhou et Shenzhen. Elle est aussi présente dans certains centres régionaux comme Chengdu.

Une forte progression est prévue à l'horizon 2021 avec un taux de croissance annuel moyen de 9,2 %, accompagnée d'une fragmentation importante du marché qui va attirer des investissements, en particulier sur les villes de 2^{ème} et 3^{ème} tiers.

SOURCE : PRÉSENTATION SFAF



ISH CHINA 2018 - PÉKIN, CHINE

GL EVENTS VENUES LA FORCE D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL D'ESPACES

GL events gère un réseau de 50 sites événementiels en France et dans le monde. Centres de congrès, parcs d'expositions, lieux réceptifs, salles multifonctionnelles : cette offre unique de lieux événementiels complémentaires évolue pour répondre à de nouvelles attentes. Elle bénéficie de synergies fortes avec l'ensemble des métiers du Groupe, notamment en termes de production de contenus et de formats innovants (salons, duplication d'événements..).

Les sites qui accueillent tout type d'événement (économique, culturel, scientifique, sportif...) se sont affirmés comme des pôles d'attractivité et des outils de développement contribuant au rayonnement économique des villes et des territoires. Conscientes de cet enjeu stratégique, les collectivités investissent dans des projets de construction ou d'extension qui s'inscrivent dans un cadre plus global de grands programmes d'aménagement urbain.

Sur un marché concurrentiel, GL events développe son activité et inscrit son action dans le cadre de contrats de longue durée. Aux côtés des collectivités, il accomplit ses missions en mettant ses expertises et savoir-faire au service de grandes ambitions territoriales, aux implications économiques, sociales et culturelles. Vis-à-vis des autorités déléguées et de ses clients accueillis sur les sites (organisateur, exposants, visiteurs, congressistes...), le Groupe s'engage à travers de hautes exigences : professionnalisme, sécurité des personnes, fiabilité des équipements et exigence du meilleur service rendu.

GL events Venues mène une démarche environnementale sur l'ensemble des sites du réseau. Cette démarche est certifiée ISO 14001 pour les sites en France (certification obtenue pour la première fois en 2012 et renouvelée fin 2018). Le CCIB à Barcelone a quant à lui obtenu en 2018 la certification ISO 20121 (développement durable appliqué à l'événementiel).

GL EVENTS VENUES EN 2018

Le pôle Venues a accueilli de nombreux événements significatifs parmi lesquels les congrès ESTRO, ESHRE, ISPOR Europe au CCIB de Barcelone, le São Paulo International Motor Show et le salon Fispal Tecnologia à São Paulo Expo, l'International Congress of Mathematicians à RioCentro, Euroskills à Hungexpo, Pollutec à Eurexpo Lyon, le Climate Finance Day au Palais Brongniart...

En septembre, Metz Congrès Robert Schuman a ouvert ses portes. Ce nouveau centre de congrès de 15 300 m², conçu par l'agence Wilmotte et Associés bénéficie d'un emplacement exceptionnel, à proximité directe du centre-ville, de la gare TGV et du Centre Pompidou Metz.

Eurexpo Lyon a inauguré en novembre le nouveau hall 7 de 10 000 m². Cet agrandissement permet au parc d'expositions d'accompagner la croissance de ses salons leaders. Avec une surface totale d'exposition portée à 140 000 m², il renforce sa place parmi les grands parcs européens.

En novembre a officiellement été inaugurée La Place au Palais Brongniart à Paris. Lieu collaboratif, convivial et ouvert, vitrine du dynamisme des Fintech et de leurs innovations, La Place est dédiée au partage des évolutions qui transforment l'économie.

Plusieurs nouveaux salons ont été organisés par les sites du réseau, avec par exemple le lancement d'un nouveau salon

dédié aux véhicules anciens, Auto Moto Classic, qui a eu lieu successivement à Strasbourg, Toulouse et Metz.

NOUVELLES DESTINATIONS, NOUVEAUX SITES

En 2018, le réseau de sites Venues a poursuivi son développement : GL events a remporté la gestion du Parc des expositions d'Aichi au Japon : Aichi Sky Expo (60 000 m²), qui ouvrira ses portes en août 2019 et offrira de nouvelles opportunités aux organisateurs d'expositions, de congrès et d'événements.

À Dubaï, GL events a signé un contrat de gestion d'une durée de huit ans portant sur l'exploitation du E2 Dubaï South Event & Exhibition Center, parc d'exposition situé au cœur du futur nouvel aéroport international de Dubaï, zone qui accueillera l'exposition universelle de 2020-2021.

En France, le Groupe a été retenu par la ville de Reims dans le cadre d'un groupement piloté par Eiffage Concessions pour la gestion à partir du 1^{er} janvier 2019 et pour les 27 prochaines années du Parc des expositions, du Palais des congrès et de la Grande salle événementielle qui ouvrira en 2021.

La ville de Caen a confié au Groupe la gestion et l'exploitation



GUANGZHOU YUEXIU INTERNATIONAL CONGRESS CENTER - CHINE

du Parc des expositions et du Centre des congrès pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2019.

À Saint-Etienne, ce sont quatre sites événementiels confiés à GL events début 2019 par la ville et la métropole pour une durée de 30 ans : le Centre des congrès (site déjà géré par le Groupe), le Parc des Expositions, l'espace La Verrière-Fauriel et les espaces réceptifs de la Cité du design. GL events gère aussi depuis début 2019, pour trois ans, l'espace conférence de Métrotech.

Plusieurs Délégations de Service Public (DSP) ont été renouvelées : le Centre de Congrès de Lyon pour une durée de 20 ans et le Scarabée de Roanne pour 10 ans. D'autres projets poursuivent leur développement comme le nouveau Parc des Expositions de Toulouse récemment nommé MEETT - Toulouse Exhibition & Convention Centre qui ouvrira en 2020.

A Strasbourg, le projet de nouveau parc d'exposition a été lancé. Il couvrira près de six hectares et devrait être livré en 2021 pour une première partie et en 2022 dans sa totalité.

PERSPECTIVES 2019

En 2019, les sites du réseau continuent à accueillir des événements de premier plan comme par exemple le salon Global Industrie (en mars) à Eurexpo Lyon, le G7 de l'environnement à Metz Congrès Robert Schuman (en mai), le Global Entrepreneurship Summit au World Forum à La Haye (en juin)...

Le développement de l'activité des sites en gestion reste une priorité.

Le réseau commercial s'est renforcé avec l'ouverture en début d'année d'une agence à Shanghai en lien avec le développement des activités du Groupe en Chine.

L'année 2019, a aussi débuté par l'acquisition du plus grand parc d'exposition d'Afrique avec la prise de participation majoritaire à 60 % dans la société qui gère ce Parc de 42 000 m² de surface intérieure sur un site de 510 000 m² accueille les plus grands salons et événements d'Afrique du Sud.

Les actions pour développer le réseau de sites vont se poursuivre à la fois sur le plan international et en France.

GL EVENTS VENUES : MARCHÉS ET TENDANCES

ÉVOLUTIONS DES SITES

Le secteur des sites événementiels évolue en permanence pour s'adapter aux différentes attentes des acteurs du marché et aux grandes tendances de la société.

Les tendances apparues ces dernières années méritent d'être rappelées :

— **La diversification des formats d'événement et de leurs contenus** : la frontière entre les différents types d'événements s'estompe et laisse la place à des événements hybrides qui proposent des contenus plus diversifiés et novateurs.

— **Des événements uniques et sur mesure qui nécessitent des offres spécifiques** : chaque participant cherche à vivre un événement répondant à ses attentes spécifiques. Les sites d'accueil et les organisateurs d'événements doivent ainsi proposer des offres adaptées aux besoins de chacun.

— **Une attente en termes de services** : la gamme de services attendus pendant et autour de l'événement s'élargit. Il y a une forte attente pour plus de services et plus de qualité.

Une des tendances majeures observées dans le secteur événementiel ces dernières années est la part toujours plus grande que prend le numérique. Cela se vérifie au cœur des sites et des événements, avec des dispositifs technologiques et des pratiques numériques qui s'intensifient et se diversifient pour accompagner et optimiser le parcours et l'expérience client.

L'utilisation de la réalité virtuelle pour présenter les sites événementiels et leurs offres se développe.

La place grandissante du numérique ne réduit pas la fréquentation des événements, elle permet l'utilisation de solutions innovantes en complétant les rencontres sur les événements.

Une responsabilité sociétale et environnementale au cœur des attentes : dans un contexte global où les enjeux environnementaux et sociétaux sont au cœur de la société, les attentes des clients et des collectivités en la matière sont croissantes. Les sites événementiels proposent des services ayant moins d'impacts sur l'environnement et des équipements à forte valeur ajoutée environnementale.

ÉVOLUTIONS DE TROIS PRINCIPAUX MARCHÉS : SALONS, CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS D'ENTREPRISE

Pour le secteur des salons, les prévisions de croissance au niveau mondial anticipent une croissance annuelle moyenne d'environ 5 % à l'horizon 2022¹.

Sur le marché des congrès, l'ICCA² (International Congress & Convention Association) constate depuis plusieurs années au plan international l'augmentation du nombre de réunions d'associations. En 2017, un nouveau record a été battu avec 12 558 réunions d'associations recensées. Barcelone, suivie par Paris et Vienne, ont accueilli le plus de réunions en 2017.

Selon l'enquête réalisée annuellement par l'AIPC³ (International Association of Convention Centres) auprès de ses membres en 2018, le secteur des événements d'entreprise est le plus dynamique et présente les meilleures perspectives.

1) AMR 2018, « THE GLOBAL EXHIBITION ORGANISING MARKET : ASSESSMENT AND FORECAST TO 2022 »

2) ICCA 2017, « STATISTICS REPORT COUNTRY & CITY RANKINGS »

3) AIPC 2018, « ANNUAL MEMBER SURVEY »



SQUARE
BRUSSELS MEETING CENTRE

SQUARE
BRUSSELS MEETING CENTRE

LES 50 SITES GÉRÉS PAR GL EVENTS AU 31 MARS 2019

CENTRES DE CONGRÈS

- ANKARA (TURQUIE) : CONGRESIUM ANKARA
- BARCELONE (ESPAGNE) : CENTRE DE CONVENTIONS INTERNATIONAL DE BARCELONE (CCIB)
- BRUXELLES (BELGIQUE) : SQUARE - PALAIS DES CONGRÈS DE BRUXELLES
- CAEN : CENTRE DE CONGRÈS*
- CLERMONT-FERRAND : POLYDOME
- GUANGZHOU (CHINE) : GUANGZHOU YUEXIU INTERNATIONAL CONGRESS CENTER (OUVERTURE EN 2020)
- LA HAYE (PAYS-BAS) : WORLD FORUM THE HAGUE
- LYON : CENTRE DE CONGRÈS DE LYON
- METZ : METZ CONGRÈS ROBERT SCHUMAN
- METZ : CENTRE DE CONVENTION DU TECHNOPOLE
- PARIS : MAISON DE LA MUTUALITÉ
- PARIS : PALAIS BRONGNIART
- REIMS : CENTRE DES CONGRÈS*
- SAINT-ÉTIENNE : CENTRE DE CONGRÈS
- STRASBOURG : PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS
- TOULOUSE : CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS
- VALENCIENNES : CITÉ DES CONGRÈS

PARCS D'EXPOSITIONS

- AICHI-NAGOYA (JAPON) : AICHI SKY EXPO (OUVERTURE EN 2019)
- AMIENS : MÉGACITÉ
- BUDAPEST (HONGRIE) : HUNGEXPO
- CAEN : PARC DES EXPOSITIONS*
- CLERMONT-FERRAND : GRANDE HALLE D'AUVERGNE
- DUBAÏ (EMIRATS ARABES UNIS) : E2 DUBAI SOUTH EVENT & EXHIBITION CENTER
- JOHANNESBOURG (AFRIQUE DU SUD) : JOHANNESBOURG EXPO CENTRE*
- LYON : EUREXPO LYON
- METZ : PARC DES EXPOSITIONS
- PARIS : ESPACE EVÉNEMENTS DU PARC FLORAL DE PARIS
- PARIS : PARIS EVENT CENTER
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : RIOCENTRO
- REIMS : PARC DES EXPOSITIONS*
- SAINT-ÉTIENNE : PARC DES EXPOSITIONS*
- SÃO PAULO (BRÉSIL) : SÃO PAULO EXPO
- STRASBOURG : PARC DES EXPOSITIONS
- TOULOUSE : PARC DES EXPOSITIONS PUIS À PARTIR DE 2020 : MEETT (NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS ET CENTRE DE CONVENTIONS DE TOULOUSE)
- TURIN (ITALIE) : LINGOTTO FIERE
- VANNES : LE CHORUS

ESPACES RÉCEPTIFS

- ISTANBUL (TURQUIE) : THE SEED
- LYON : LA SUCRIÈRE
- LYON : MATMUT STADIUM LYON GERLAND
- PARIS : LE PAVILLON CHESNAIE DU ROY
- SAINT-ÉTIENNE : VERRIÈRE FAURIEL*
- SAINT-ÉTIENNE : ESPACES RÉCEPTIFS DE LA CITÉ DU DESIGN*
- SAINT-ÉTIENNE : ESPACE CONFÉRENCE DE MÉTROTECH*
- TOULOUSE : ESPACES VANEL

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET SALLES DE SPECTACLES

- CLERMONT-FERRAND : ZÉNITH D'AUVERGNE
- LONDRES (ROYAUME-UNI) : BATTERSEA EVOLUTION
- REIMS ARENA (OUVERTURE EN 2021)*
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : JEUNESSE ARENA
- ROANNE : LE SCARABÉE
- TURIN (ITALIE) : OVAL

* sites ayant intégré le réseau GL events Venues au 1^{er} trimestre 2019

2019, UNE ANNÉE DYNAMIQUE

Le Groupe entend poursuivre son développement en France et à l'international et travailler sur l'optimisation du pilotage des coûts d'exploitation, l'amélioration, la rotation des actifs et si besoin réaliser des arbitrages de portefeuille. Il bénéficiera également des opérations de croissance externe qui s'annoncent relatives :

- En Chine, le Groupe déploie une équipe managériale expérimentée et bi-culturelle, qui intègre les responsables actuels des entités acquises. Il va implanter ses outils de gestion et déployer ses procédures pour donner un cadre structurant et cohérent aux synergies qui seront développées.
- En Afrique du Sud, l'acquisition en février du plus grand parc d'exposition du pays, à Johannesburg, renforce le réseau GL events d'un site de 42 000 m² de surface intérieure.

Au Japon, le Aichi International Exhibition center de Nagoya ouvrira ses portes en septembre : la Préfecture d'Aichi est la première région industrielle du pays, abritant notamment les sièges sociaux des principaux constructeurs automobiles et de grands groupes aéronautiques et robotiques. Par ailleurs, une équipe dédiée travaille à la préparation des jeux olympiques de Tokyo, en 2020, en lien avec les principaux acteurs des jeux : comité organisateur, sponsors, villes-hôtes...

Au Chili, la perspective d'événements majeurs dont la COP 25, en décembre, ajoutée à la volonté de la ville de Santiago du Chili de profiter de ces rendez-vous pour construire une extension de son parc d'exposition, constituent des opportunités fortes en terme de développement.

Hors Jumbo events, 2019 se place sous le signe de grands rendez-vous événementiels : le SIRHA en début d'année, le salon Global industrie qui a confirmé à Lyon le succès de son édition parisienne de 2018, le Grand Prix de Paris de Formula E.

Compte tenu opérations de croissance externe amorcées et du calendrier des événements et salons, GL events anticipe une progression de son activité supérieure à 7 %.



SAINT-ÉTIENNE CENTRE DE CONGRÈS - FRANCE

03

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

41 / INTRODUCTION

44 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

50 / INFORMATIONS SOCIALES

56 / INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

61 / SIGLES UTILISÉS

62 / NOTE MÉTHODOLOGIQUE

64 / ATTESTATION DE VÉRIFICATION
D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

INTRODUCTION

Depuis la création en 2009 de sa politique de développement durable, GL events a concrétisé son engagement par le déploiement de ses trois cadres d'actions : Think Green, Think People et Think Local, autour d'enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux différents selon ses activités. Dixième année d'engagement RSE pour le Groupe GL events, 2018 marque une nouvelle étape de maturité.

Avec une forte mobilisation des dirigeants autour des thématiques RSE et la préparation de nos futurs engagements, la politique développement durable du Groupe GL events confirme sa dimension stratégique dans l'entreprise avec une double perspective de recentrage autour de l'expérience clients et de l'expérience collaborateurs.

FAITS MARQUANTS 2018 :

- Séminaires en Aubrac : 6 sessions de travail collaboratif, plus de 400 collaborateurs impliqués pour développer le mode collaboratif, créer de la valeur pour les clients et inventer ensemble le groupe GL events de demain
- Première édition du Sirha Green pour accompagner l'émergence de la thématique de la responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble de la filière Food service
- Poursuite de nos démarches de certifications : certification ISO14001 de GL events UK, renouvellement de la certification ISO14001 des sites de GL events Venues France, certification ISO20121 du CCIB de Barcelone, engagement dans ce standard des sites de Strasbourg, La Haye, Bruxelles, Paris, Lyon
- Déploiement de nos conventions avec les éco-organismes
- Engagement de la démarche Food and Beverage responsable en lien avec les achats et le réseau des responsables restauration des sites GL events Venues

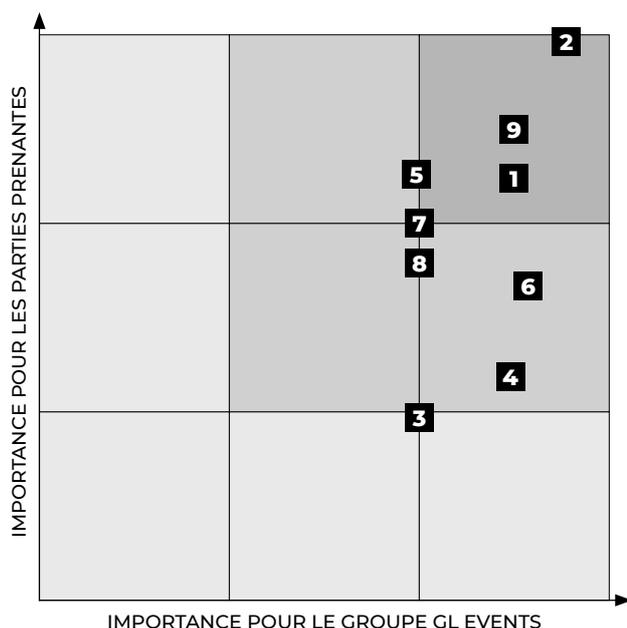
NOS ENJEUX

La RSE confirme sa position stratégique au sein de l'entreprise, avec en 2018 des échanges sur l'importance des enjeux RSE dans le développement du Groupe en séminaire collaboratif en Aubrac, en comité exécutif, en comité RSE, en Conseil d'administration.

L'analyse des attentes des parties prenantes externes (clients, collectivités, institutions, fournisseurs etc), des

entretiens avec nos dirigeants, et les retours de plus d'une centaine de collaborateurs via nos séminaires, ateliers, enquêtes dans le cadre de nos certifications, nous ont permis de coter nos enjeux et nos risques. Cette cotation, basée sur l'importance des enjeux pour les parties prenantes et l'importance stratégique pour GL events, donne la grille de matérialité suivante :

MATÉRIALITÉ DES ENJEUX RSE



- 1 Produits et services responsables
- 2 Déchets
- 3 Infrastructures / bâtiments durables et à faible impact
- 4 Consommations d'énergie
- 5 Émissions de GES
- 6 Développement et engagement des collaborateurs
- 7 Diversité/inclusion
- 8 Sécurité/sûreté
- 9 Création de valeur locale

OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLES DE L'ONU

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. »

Voici les 4 objectifs les plus significatifs en terme d'impact ou de contribution pour les activités de GL events



ODD 12- Établir des modes de consommation et de production durables

- Les salons professionnels peuvent faire évoluer les modes de consommations et de production (ex : Sirha Green qui promeut les offres et process verts)
- Les événements sont très consommateurs de ressources, aussi le développement de produits et services responsables et les pratiques d'approvisionnements ont-ils un impact environnemental significatif
- En particulier les pratiques responsables de restauration événementielle ont un fort impact environnemental, mais permettent aussi de sensibiliser un large public en terme de choix alimentaires, de gaspillage et de revalorisation de déchets/ressources.
- La proposition et la mise en place de solutions de prévention, réutilisation, recyclage est enfin probablement le défi majeur du secteur événementiel.



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Emissions de gaz à effet de serre : La logistique événementielle et le transport des visiteurs constitue l'une des principales sources d'émission de CO₂ d'un événement. L'impératif de réduction des gaz à effet de serre nous impose de repenser notre approche du transport des matériels et des visiteurs. Il est possible de limiter l'impact des transports logistiques et des déplacements de visiteurs, grâce aux évolutions techniques des véhicules, à une meilleure organisation des flux logistiques et à la promotion des solutions alternatives de transports pour les visiteurs.
- Efficacité énergétique : l'autre principal poste d'émissions provient des consommations énergétiques dues à l'éclairage, au chauffage et à la climatisation des événements. La limitation des émissions de CO₂ passe à la fois par l'optimisation des consommations mais aussi le développement du recours aux énergies renouvelables.



ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - Travail décent et croissance durable

- Les événements sont d'importants vecteurs d'emploi sur les territoires.
- Création d'emploi du Groupe
- Au travers de son engagement en faveur de la diversité, en particulier sur le volet du handicap et de l'insertion, GL events peut contribuer à une économie plus inclusive.
- L'engagement des collaborateurs, est un enjeu majeur dans une entreprise de prestation de services, dont la valeur repose principalement sur son « capital humain ».
- GL events a à cœur que son développement économique soit générateur d'emplois.



ODD 11 : Villes et communautés durables / Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles, sociétés savantes.
- Les sites événementiels sont des équipements au service de l'intérêt général. Leur engagement dans une démarche responsable contribue directement à l'impact environnemental et social du territoire.
- Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, les salons sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs économiques du territoire.

NOTATION GAÏA 2018

L'indice Gaïa est un indice rassemblant 70 entreprises parmi plus de 230 entreprises cotées de taille moyenne, reconnues pour leur démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et constitue une base de données de référence pour les investisseurs intégrant des critères extra-financiers

dans leur prise de décision. Comme chaque année, GL events est noté par un organisme de notation «extra-financière». Le Groupe maintient sa performance et se classe cette année 51me sur 230 sociétés évaluées sur plus de 110 critères «ESG» (Environnement, Social et Gouvernance).

Classement général **51°/230**

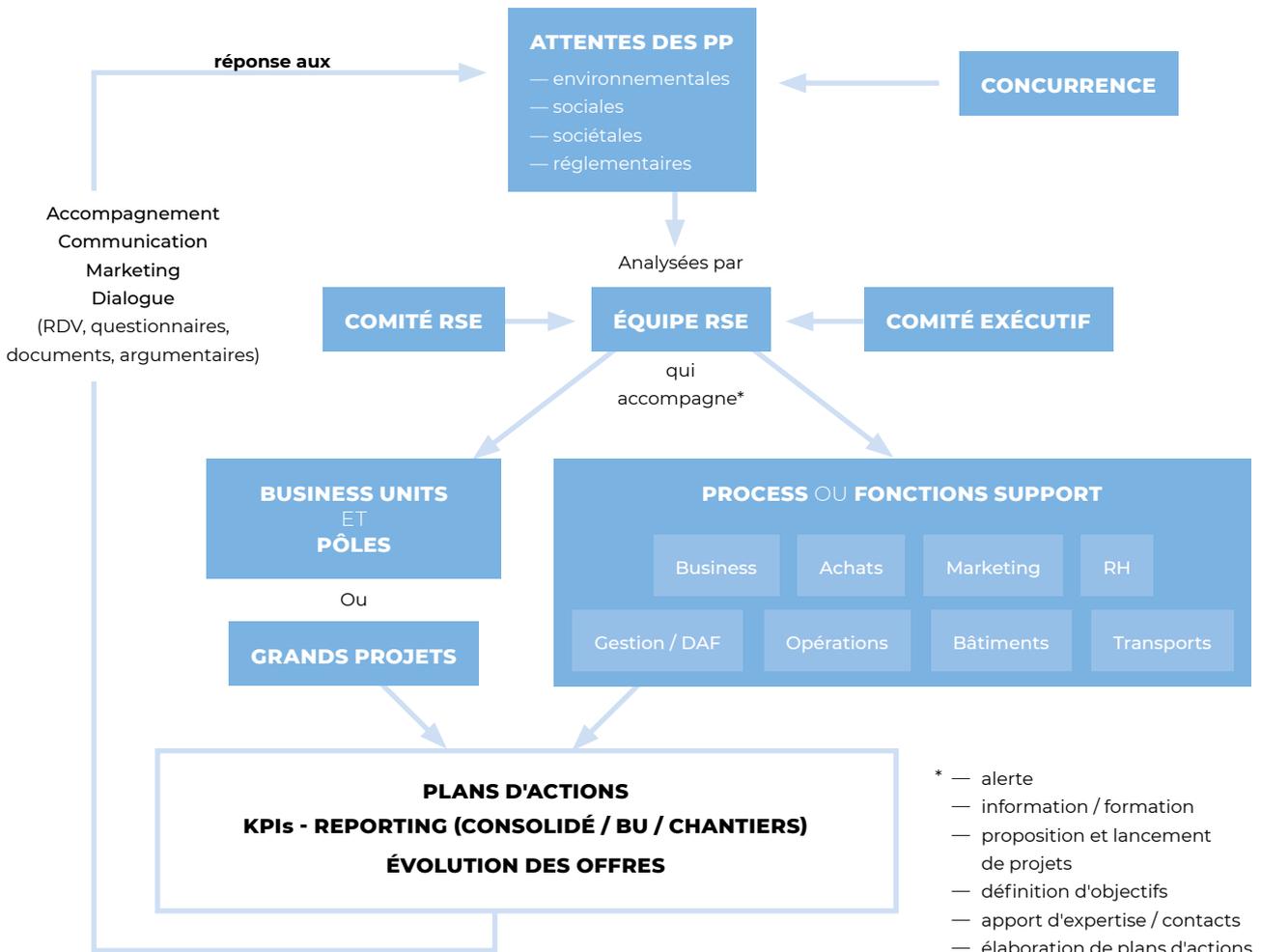
Classement catégorie « Chiffre d'affaires > 500 millions € » **37°/85**

GAÏA-INDEX CERTIFIE QUE GL EVENTS FAIT PARTIE DE L'INDICE GAÏA 2017 ET Y APPARTIENT DEPUIS 2015

Gaïa-Index, filiale d'EthiFinance, est spécialisée dans l'analyse et la notation RS (responsabilité sociétale de l'entreprise) des PME-ETI européennes. Plus de 500 petites et moyennes valeurs ont été évaluées en 2016. En particulier, chaque année depuis 2009, Gaïa-Index collecte des informations extra-financières sur un panel de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant deux des trois critères suivants -chiffre d'affaires < 5 Mds €, capitalisation < 5 Mds €, salariés < 5000- et dont le titre est suffisamment liquide. Sur la base des informations collectées, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les 70 meilleurs acteurs du panel (sans controverse « grave ») en conservant la répartition sectorielle initiale du Panel constituent l'indice Gaïa.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE LA RSE AU SEIN DU GROUPE GL EVENTS

PARTIES PRENANTES (PP) : COLLECTIVITÉS, CLIENTS, TERRITOIRES, INSTITUTIONS, MARCHÉS FINANCIERS...



INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La politique environnementale de GL events est portée par le programme Think Green, lancé en 2009.



OBJECTIFS

- I. **Faire évoluer nos offres – proposer des alternatives**
- II. **Optimiser les déchets**
- III. **Des équipements et une gestion de nos sites à forte valeur ajoutée environnementale**
- IV. **Maîtriser les émissions de CO₂**

FAITS MARQUANTS 2018

- Accompagnement du Sirha Green
- Déploiement de la collaboration avec les éco-organismes
- Lancement de 4 plans de déplacement entreprise
- Etude sur le modèle électrique à la flotte de véhicules utilitaires
- Elaboration d'un plan « food and beverage » éco-responsable sur le sourcing des traiteurs, le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets
- Accompagnement de 7 sites du réseau GL events Venues premium vers une certification ISO 20121
- Certification ISO14001 de GL events UK
- Mise en place des standards ISO 20121 et ISO 14001 respectivement pour Jaulin et Décorama

PROJETS 2019

- Développement de nouvelles offres alternatives de Services
- Cadrage de la politique mobilité
- Déploiement la politique Food and beverage responsable
- Mise en place du « coaching » recyclage
- Certification ISO20121 de sites GL events Venues
- Formalisation de notre politique « Green offices »

PANORAMA DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX PAR PÔLE

GL EVENTS LIVE



2 674 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



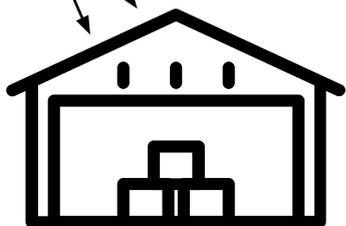
Consommations d'énergie

12 228 MWh d'électricité
7 341 MWh gaz
2 160 MWh fioul



Consommation d'eau

91 360 m³ pour le bâtiment



SITES LOGISTIQUE & DE STOCKAGE



Déchets

3 226 t DIB
324 t papiers/carton
696 t métaux
1 504 t bois
8 t plastique
11 t verre
11 t moquette
17 t DEEE
192 t autres

Total = 5 989 t



Taux de tri

46%

GL EVENTS VENUES



6 697 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



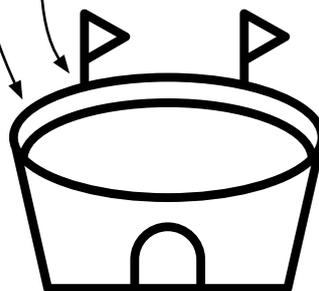
Consommations d'énergie

70 059 MWh d'électricité
40 988 MWh gaz
2 089 MWh fioul
11 722 MWh réseau de chaleur
4 708 MWh réseau de froid



Consommations d'eau

399 260 m³ pour le bâtiment
94 095 m³ prélevés pour le chauffage et la climatisation



SITES ÉVÉNEMENTIELS



Déchets

5 605 t DIB
368 t papiers/carton
30 t métaux
395 t bois
53 t plastique
149 t verre
214 t moquette
5 t DEEE
66 t déchets organiques
128 t autres

Total = 7 013 t



Taux de tri

20%

Fourniture de services pour l'événement

- stands
- matériel audiovisuel
- signalétique
- moquette
- structures temporaires...



1347 880 litres de carburant



Retour en stock



3 396 teq CO₂ dues au transport

GL EVENTS EXHIBITIONS EST UN ORGANISATEUR DE SALONS. LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AUX DÉCHETS ET CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES NE SONT PAS DISPONIBLES LORSQUE CES MANIFESTATIONS ONT LIEU HORS DU RÉSEAU GL EVENTS VENUES. ELLES SONT EN REVANCHE INTÉGRÉES AUX DONNÉES DE GL EVENTS VENUES LORSQUE LES SALONS ONT LIEU SUR NOTRE RÉSEAU DE SITES.

I. PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES : FAIRE ÉVOLUER NOS OFFRES – PROPOSER DES ALTERNATIVES

Chaque jour, l'équipe développement durable accompagne ainsi de façon très opérationnelle les équipes des divers départements pour intégrer toujours la préoccupation environnementale dans les produits et services, afin d'anticiper les attentes des principaux donneurs d'ordre :

- Diffusion d'une matériauthèque pour éco-concevoir les espaces et les événements
- Accompagnement des commerciaux et les opérationnels sur les projets (une quarantaine de dossier en 2018)
- Développement de services de recyclage de nos produits pour les clients
- Recherche et développement de nouvelles offres de services en étroite collaboration avec les équipes marketing et achats

EN PRATIQUE : L'équipe développement durable a fourni un important travail d'accompagnement des équipes Food and Beverage (F&B) sur les sites réceptifs : production d'un guide du F&B responsable, organisation d'une journée d'échange entre les responsables restauration en lien avec les achats, contribution aux appels d'offres de référencement traiteurs. L'objectif est clairement de faire évoluer les cartes (plus de bio, de local, de saison, de propositions vegan) mais aussi les pratiques pour limiter les impacts et proposer des offres alternatives aux clients.

Le CCIB à Barcelone a fait du F&B responsable un enjeu fort traduit notamment par la mise en place du tri des biodéchets, dont une partie devient de l'engrais pour le jardin du site. La carte du CCIB favorise grandement les produits en circuit court, éco-certifiés, traditionnels et adaptés à toutes les envies (végétarien, vegan, halal, sans allergène, etc.).

Le CCIB offre aussi la possibilité aux clients de bénéficier de vaisselle issue de produit recyclé ou recyclable.

EN PRATIQUE : Les offres des salons organisés par le Groupe évoluent aussi pour intégrer le développement durable dans leur organisation. Les possibilités sont diverses :

- « parcours green » permettant de guider les visiteurs vers les exposants proposant des alternatives responsables

- conférences sur les enjeux développement durable des filières
- création de salons dédiés aux thématique développement durable

Sirha green : Sirha a lancé Sirha green du 17 au 19 juin 2018, premier événement pour aider les acteurs de la restauration et du food service à répondre aux nouvelles tendances de consommation (bio, « free-from », véganisme, végétarisme, circuits courts, technologies économes, foodtech, responsabilité sociale et environnementale). 5 pôles majeurs ont ainsi été aménagés

- sourcing produits et boissons
- équipements et matériels
- transport et logistique
- aménagement salle et boutique, arts de la table
- services et nouvelles technologies

Sirha green a également offert un contenu riche mis en perspective grâce à une agora centrale (prises de parole d'experts et de chefs + démonstrations culinaires), un pôle conseils, un espace start-up,

SMART CRÉATION ET PREMIÈRE VISION

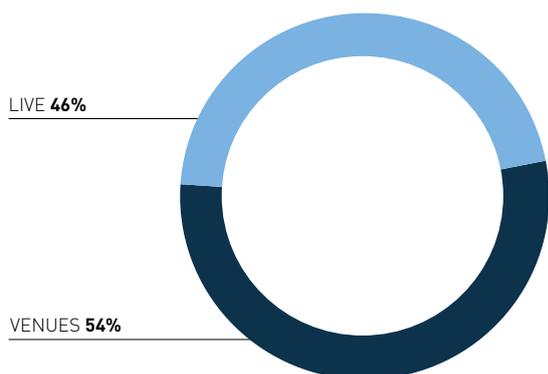
La mode « responsable » révèle un gisement de créativité et d'innovations, que Première Vision met en avant au travers de sa plateforme Smart Création. Sur l'espace d'exposition, dans le guide et durant les conférences sont présentés une multitude de matériaux, produits et services éco-responsables. Première Vision a aussi intégré dans sa propre organisation cette notion avec ses stands et emballages réutilisables sur 14 éditions, ses éclairages LED... Pour un accroissement de son implication dans cette démarche, depuis Septembre 2018, un dispositif inédit de tri des déchets, a été déployé en lien avec Vîparis. Recyclage des moquettes, du coton gratté, collecte des déchets valorisables, équipes dédiées, sont autant d'actions expérimentées pour définir de nouveaux modes opératoires moins impactant pour l'environnement.

II. OPTIMISATION DES DÉCHETS

Les déchets restent l'enjeu majeur de la filière événementielle, et sans doute l'un des principaux leviers de transformation des modèles économiques et opérationnels. Si la mise à disposition de matériel de location, réutilisable donc, est le métier historique du Groupe, il reste que l'activité génère des déchets du fait de consommables à usage unique comme les moquettes en lés, la signalétique, le stands ou espaces sur mesure, certains emballages plastiques, carton etc

Ces déchets sont produits par les prestataires de services des manifestations qu'ils soient internes ou externes au groupe GL events, et l'essentiel des déchets reste donc sur nos sites à l'issue des événements. Ceci explique que 54 % des déchets traités par le Groupe sont pris en charge par les sites réceptifs de GL events Venues, quand bien même ils n'en seraient pas à l'origine.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR PÔLES



Pour agir sur la diminution des impacts de déchets, il convient de :

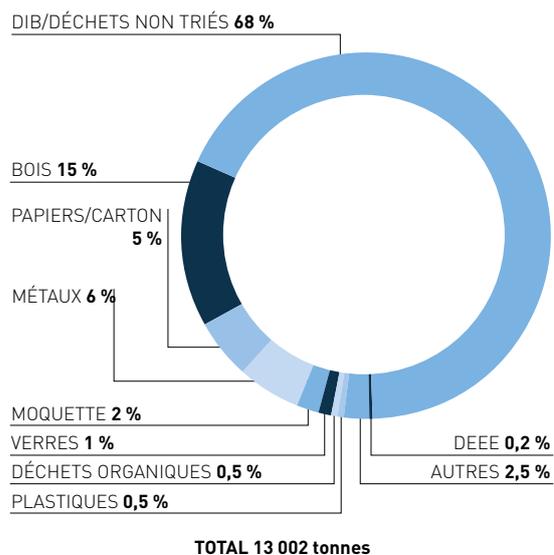
- Réduire la production de déchets de nos prestations de service en ayant recours à l'éco-conception mais surtout à la réutilisation, comme par exemple la moquette en dalles réutilisables
- Développer le tri des déchets sur nos entrepôts et dans nos sites réceptifs en partenariat avec des prestataires de gestion des déchets spécialisés, nos équipes d'exploitation et les prestataires de nettoyage

EN PRATIQUE : Les biodéchets produits par les prestations traitées sur nos sites, constituent une ressource qu'il est opportun de revaloriser pour méthanisation ou pour produire du compost. Des expérimentations ont été lancées en 2018, afin de tester les modèles et leurs conditions de bon déploiement. Le Centre des Congrès de Lyon a ainsi démarré le tri des biodéchets dans les offices, et pointé l'enjeu de la bonne appropriation des consignes par des équipes traiteurs changeantes. Une expérience spécifique a été menée sur le Sirha Green, pour collecter les biodéchets sur salon, avec une collecte directe sur stand. Sirha Green a mis en place de nombreuses solutions anti-gaspillage, notamment grâce à sa collaboration avec l'association Aremacs. 1 130kg de bio-déchets ont été collectés sur le salon par cette association engagée dans

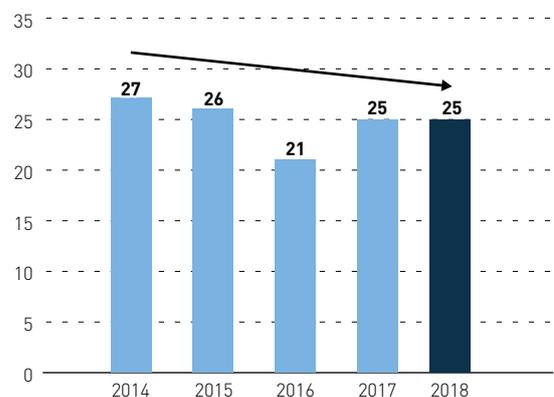
la mise en place de pratiques éco-responsables sur événements. La plupart de ces bio-déchets ont été traités par compostage industriel et lombricompostage, tandis que les restes alimentaires ont été distribués pour des associations caritatives si ce dispositif exceptionnel a permis de très bons résultats en termes de revalorisation de déchets, en revanche, il est difficile d'imaginer le dupliquer sur tous les salons, du fait de son budget (), la complexité de sa préparation et son exigence en termes d'encadrement terrain.

EN PRATIQUE : Dans le cadre de sa politique environnementale, GL events a passé en 2017 des conventions avec des « éco-organismes » pour favoriser le recyclage de certaines catégories de déchets sur les sites Live et Venues en France. Le déploiement de ces conventions sur 2018 a permis par exemple de revaloriser 260 tonnes de déchets de mobilier et assimilé en lien avec Valdelia, l'éco-organisme du mobilier professionnel.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR TYPE (en tonnes)



RATIO TONNES DE DÉCHETS/M€ CA (Périmètre France certifié ISO 14001)



La gestion des déchets événementiels (et de leur potentielle utilisation comme ressource) est une problématique complexe, impliquant de nombreuses parties prenantes (prestataires, organisateurs, sites, sociétés de nettoyage, exposants, prestataires de collecte et de traitement). Elle implique des évolutions de process impactant la filière

toute entière, aussi cette thématique est-elle abordée en travaux collectifs au sein de notre fédération professionnelle Unimev. Le groupe GL events est bien sûr au cœur des discussions de la filière et assure par exemple la présidence de la commission RSE.

III. DES ÉQUIPEMENTS ET UNE GESTION DE NOS SITES À FORTE VALEUR AJOUTÉE ENVIRONNEMENTALE

Si la partie visible de nos impacts passe par l'évolution des prestations de services et de leur fin de vie, l'impact environnemental des bâtiments est beaucoup moins perceptible mais constitue un enjeu important. Qu'ils s'agissent de nos sites réceptifs (48 sites dans le réseau GL events Venues) ou de nos entrepôts logistiques, divers leviers peuvent être activés pour les rendre moins impactants.

A. FAIRE ÉVOLUER LES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de nos contrats avec les collectivités déléguées / nous n'avons pas toujours la latitude de faire des investissements, l'objectif est de faire évoluer l'équipement de nos sites pour limiter leur impact environnemental. Les actions sont diverses :

- Investissement dans la gestion technique centralisée
- Travaux sur les systèmes de gestion de l'air
- Relamping
- Développement des équipements de tri
- Recours aux énergies renouvelables

EN PRATIQUE : Le tout nouveau centre des congrès **METZ CONGRES Robert Schuman** (ouverture en septembre 2018), est un bâtiment moderne, conçu par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, et doté de toutes les dernières technologies. Il vise la certification NF Bâtiment Tertiaire HQE (Haute Qualité Environnementale) Neuf à un niveau «excellent». La certification en phase «Programme» et «Conception», et «Réalisation» a d'ores et déjà été obtenue. La démarche de certification en phase «Exploitation» est en cours.

EN PRATIQUE – LIVE : La base logistique de **Brignais (siège historique du Groupe)** a connu d'importants travaux sur son système de chauffage, ventilation et climatisation. L'installation a en grande partie été renouvelée : remplacement de la PAC et travaux sur la CTA permettent désormais d'avoir une gestion plus fine des températures du bâtiment (par zone et par bureau), ce qui permet d'optimiser les consommations d'énergie

B. FAIRE ÉVOLUER LES PROCESS

Les équipements ne représentent qu'une partie des leviers pour réduire l'impact environnemental des sites. La bonne gestion passe par la mise en place de process et de partenariats avec des acteurs de la maintenance. La certification ISO14001 de notre réseau de sites réceptifs français (renouvelée pour trois ans fin 2018), donne un cadre de gestion de la performance environnementale des sites concernés au travers de plans d'actions, procédures, consignes, reporting.

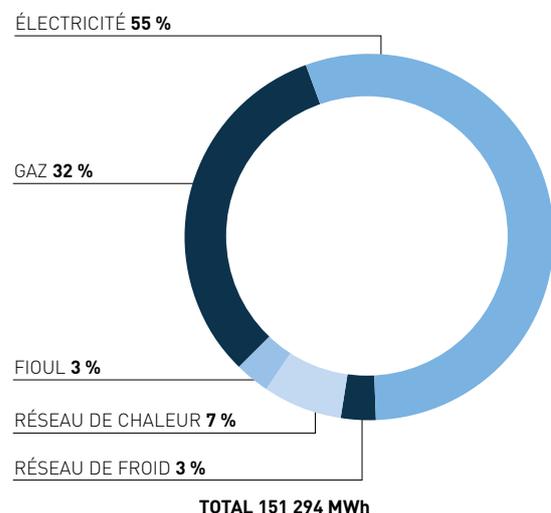
EN PRATIQUE : Les sites réceptifs du Groupe de sont pas les seuls concernés. **Les bases logistiques de GL events Live**

ne sont pas en reste et s'engagent aussi dans des certifications environnementales. GL events UK a ainsi obtenu sa certification ISO14001 en 2018, et Décorama y a consacré son année avec un objectif de certification en avril 2019.

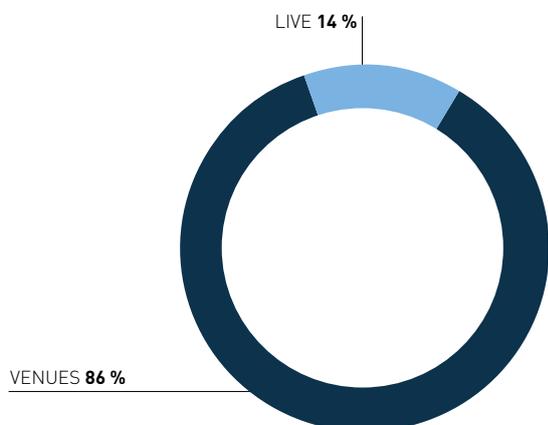
EN PRATIQUE : La maintenance et l'entretien des équipements consommateurs d'énergie est un levier important d'optimisation des consommations énergétiques. Un appel d'offre centralisé pour 19 sites de GL events Venues en France a permis en 2018 de retenir un unique prestataire multitechnique pour la maintenance préventive et l'entretien du matériel de chauffage climatisation, électricité, plomberie, courants faibles. Une amélioration des process et du pilotage rendue possible notamment grâce à un travail de fond portant sur les fréquences de maintenance adaptées à chaque type d'équipement, un reporting standardisé, la mise en place de comités de pilotage et l'engagement du prestataire. De plus, sur les sites nécessitant une présence permanente, le prestataire de maintenance est aussi missionné et objectif sur l'application stricte des consignes de mise en température, permettant de conjuguer confort thermique et optimisation des consommations d'énergie.

Les 151 294 MWh se répartissent de la manière suivante concernant les sources d'énergie et la ventilation par activité du Groupe :

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SOURCE (en MWh)



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR PÔLES

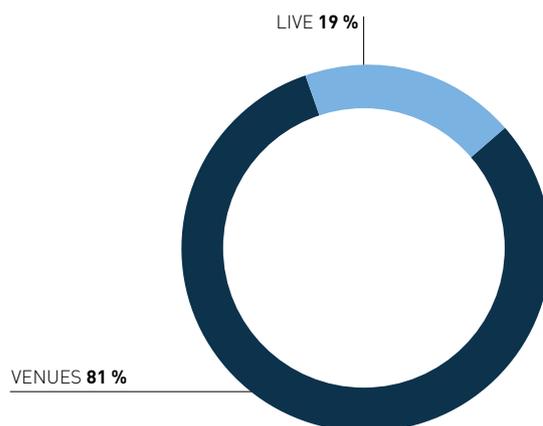


GL events Venues représente environ 85 % des 49 490 m³ d'eau consommés par le Groupe pour la gestion des bâtiments. Les consommations d'eau font partie des ressources contrôlées par les opérationnels, et suivies en revue de direction pour les sites certifiés. Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont

progressivement installés sur les sites et le renforcement des relevés de compteurs permet d'agir au plus vite pour éviter les surconsommations.

On note également la présence de prélèvement en nappe sur certains sites, qui ont représenté 94 095 m³ en 2018.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU PAR PÔLES

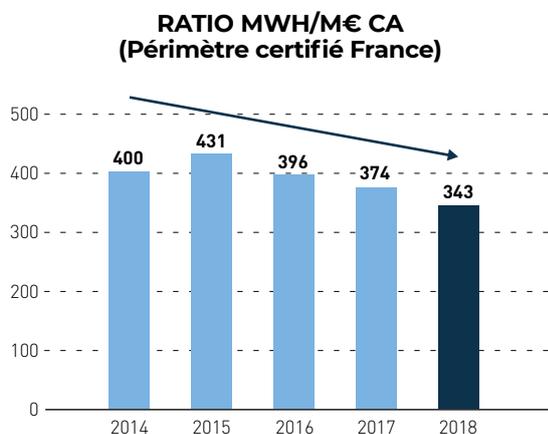


IV. MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DE CO₂

Sur les périmètres France Scope 1 et 2, les émissions de gaz à effet de serre maîtrisées par le Groupe (hors transport exposants et visiteurs) se répartissent de la façon suivante :

- 73 % en consommation d'énergie (soit 9371 teq CO₂ sur le périmètre Venues et Live)
- 27 % en transport (soit 3396 teq CO₂)

La mise en place d'actions pour réduire les consommations énergétiques (cf Des équipements et une gestion de nos sites à forte valeur ajoutée environnementale) participe pleinement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un objectif de réduction de 5 % du ratio de MWh/Keuros de CA est désormais requis aux sites français de GL events Venues (75 % des consommations d'énergie en France).



La limitation des émissions de CO₂ passe également par la signature de contrats avec option de fourniture d'électricité «électricité d'origine renouvelable». Ces consommations d'énergie «verte» représentent 15 % des consommations d'électricité sur le périmètre des sociétés françaises.

L'autre poste significatif des émissions directes provient des consommations de carburant lié au transport de nos marchandises (consommation de notre flotte en propre prise en compte) et de nos collaborateurs.

EN PRATIQUE : Le véhicule électrique Zoé est désormais intégré à notre car policy et le kangoo électrique ZE est proposé pour à nos bases logistiques, avec un enjeu de déploiement en 2019.

Par ailleurs des clauses développement durable, visant les limitations des émissions de CO₂ sont intégrées à nos appels d'offres de sous-traitance transport (scope 3 non évalué à date en revanche).

4 plans de déplacement entreprises (PDE) ont été élaborés en 2018, visant la limitation des impacts des déplacements liés aux collaborateurs sur les sites de Confluence (notre siège social), Strasbourg, Gonesse et Jaulin à Chilly Mazarin. Jaulin a par ailleurs signé en 2018 un protocole avec une start up pour tester sur un camion, un équipement permettant de limiter significativement les émissions de NOx, SOx et les consommations de carburant, sans avoir à changer de véhicule.

THINK PEOPLE : INFORMATIONS SOCIALES

Fort de ses 4506 collaborateurs (+ 4.8 % par rapport à l'exercice 2017), dont 2814 basés en France, au sein d'une centaine de business units, le Groupe GL events fonctionne avec une gestion sociale décentralisée. Lancé en 2011 le programme Think People donne un cadre large aux engagements RSE de chaque société. Ses objectifs ont été ajustés pour répondre au contexte du Groupe.



OBJECTIFS

- I. Engagement des collaborateurs et développement du collaboratif
- II. Diversité, inclusion, emploi pour tous sur les territoires
- III. Santé, sécurité en entreprise

FAITS MARQUANTS 2018

- Intégration de 924 collaborateurs
- Séminaires en Aubrac : 6 sessions de travail collaboratif et un séminaire dirigeants, plus de 400 collaborateurs impliqués pour créer de la valeur pour les clients et inventer ensemble le GL events de demain (budget : 6 séminaires + montants + frais de consultants) (300 000 euros)
- Opération de recrutement de talents « internationaux » : international onboarding
- Handicap : fin de la convention Agefiph en septembre
- Rencontre avec les acteurs de l'insertion
- Attribution dans les diverses sociétés de prime exceptionnelles de pouvoir d'achat
- Welcome convention

PROJETS 2019

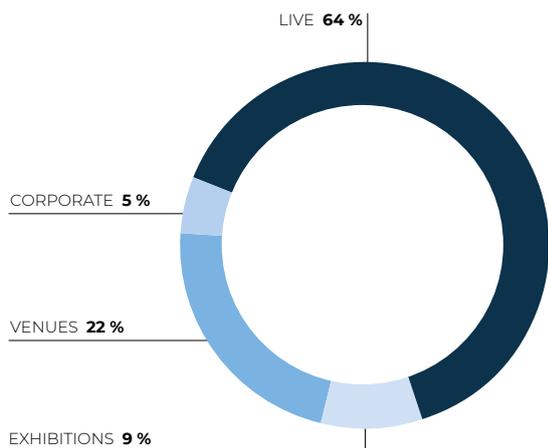
- Déploiement des actions insertion
- Accompagnement des premiers niveaux de salaires en France
- Poursuite des séminaires en Aubrac
- Cadres des actions Qualité de vie au travail

I. ENGAGER LES COLLABORATEURS

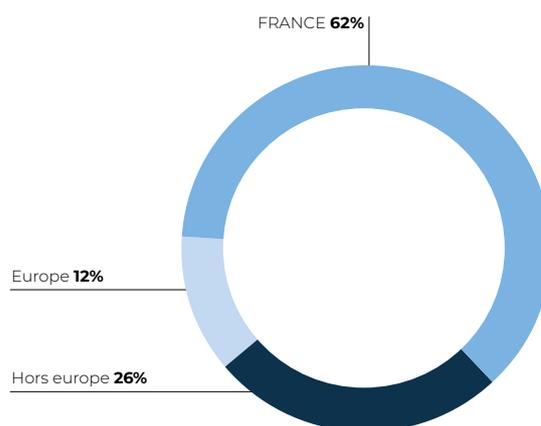
A. ATTIRER

GL events est une entreprise de services. Les hommes et les femmes sont sa première richesse. Attirer les talents est un enjeu clé pour sa pérennité. Les 4506 collaborateurs se répartissent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE
(au 31/12/18)



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



EN PRATIQUE : International onboarding

Afin de soutenir le Groupe sur ses zones internationales en fort développement (Chine, Japon, Chili, etc...), les ressources humaines ont développé une action de recrutement inédite pour créer un vivier interne de talents à double culture : les « international Onboarders ». A l'issue d'une campagne de recrutement via LinkedIn, et les écoles, une journée de recrutement avec des membres du comité exécutif a permis de sélectionner et convaincre les profils les plus intéressants en terme de potentiel. Une promotion de 7 talents a été sélectionnée. Un programme spécifique d'intégration et de missions a été pensé pour leur

permettre d'acquérir sur un an, une culture du Groupe et de ses différents pôles. Ce dispositif est complété d'un suivi par un référent RH interne et d'un parrain business (« coach RH » et « coach GL events »). Une opération innovante qui nourrit à la fois la stratégie internationale et la « marque employeur » de GL events.

Le Groupe a comptabilisé 924 entrées et 800 sorties sur l'exercice 2018, dues, au-delà de la rotation des effectifs, aux intégrations des sociétés Fisa au Chili, Eventpro Modul France, Imagine Labs, et à la sortie du périmètre du site de Nice Acropolis.

B. DÉVELOPPER LE « COLLABORATIF »

Après 40 ans d'existence, le groupe GL events a conservé sa forte culture entrepreneuriale, laissant un niveau important d'autonomie aux collaborateurs, tout en les associant très directement aux projets de transformation de business units et du Groupe. L'accueil, l'organisation ou l'équipement de manifestation ne se conçoivent qu'en mode projet : l'engagement des collaborateurs par le collaboratif est ainsi un enjeu clé.

EN PRATIQUE : Projet Aubrac

Le projet « Aubrac » aura été l'un des temps forts de l'année 2018. Près de 400 personnes de tous pôles, pays, métiers ont été invités en Aubrac lors de 6 sessions pour travailler sur des projets d'innovation et de transformation du Groupe. 10 projets proposés par les dirigeants ont ainsi été traités dans un mode collaboratif autour de trois priorités :

- faire émerger par la collaboration des idées d'actions pour créer de la valeur additionnelle
 - pour nos clients (produits, offres, nouveaux services)
 - dans notre organisation et notre fonctionnement (décloisonnement, agilité, coopération...)

- Inventer avec les collaborateurs le GL events de demain
- Développer une culture en phase avec les évolutions sociétales (collaboratif, liberté d'expression et inclusion). Ces temps intenses de partage et d'échanges ont fait émerger de nombreux projets, d'ores et déjà en déploiement pour les plus simples, et qui feront l'objet d'arbitrage par le comité exécutif pour les plus engageants et les plus stratégiques.

EN PRATIQUE : La dynamique collective de l'Île de France

Sous l'impulsion de la direction générale et de la DRH du pôle Live Île de France, les équipes de prestations de services de la région parisienne ont enclenché diverses actions autour de la mobilisation des collaborateurs et du renforcement du collectif. A titre d'exemple, l'opération Vis ma vie, a permis à une douzaine de collaborateurs, le temps d'une journée de découvrir le poste de collègues d'autres services, permettant par exemple de fluidifier la collaboration entre commerce et exploitation. Une mini «welcome convention» a permis d'accueillir les collaborateurs intégrés les 6 derniers mois dans les business units de services parisiennes et de visiter les divers sites opérationnels de la région. Une douzaine d'alternants ont par ailleurs été recrutés sur ce périmètre avec un véritable esprit de promo. Ils sont notamment réunis tous les 3 mois pour visiter des événements équipés par nos services et pour rencontrer des dirigeants opérationnels qui témoignent de leur métier.

Indicateur sur l'engagement des collaborateurs :

En 2018, le taux d'absentéisme était de 3,86 % contre 4,51 % en 2017.

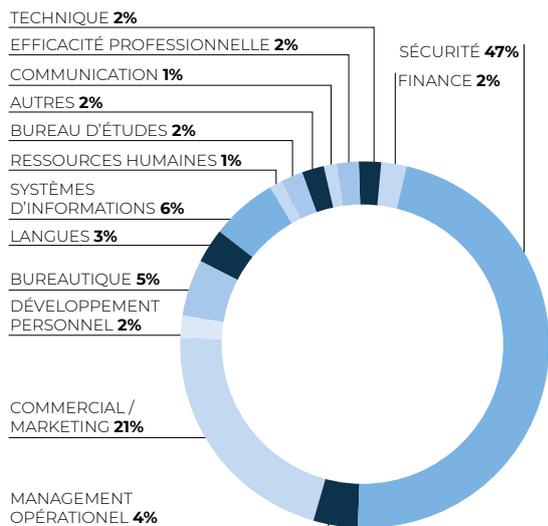
C. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

La formation professionnelle permet d'ajuster les compétences aux besoins et à l'environnement mouvant de l'entreprise. Les plans de formation sont construits dans chaque business unit en concertation avec les managers, les RH opérationnels et la Direction Générale.

La formation, c'est en 2018 :

- 1 855 collaborateurs formés
- 23 892,3 heures de formation
- 12,88 heures de formation par participant en moyenne
- 47 % des heures de formation dédiées à la sécurité.

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR DOMAINE



D. LA MOBILITÉ

L'enjeu est de proposer un parcours professionnel dynamique aux collaborateurs, de développer leur polyvalence pour gérer des projets complexes, dans un contexte où l'agilité et la transversalité sont de plus en plus requises. La politique de mobilité vise ainsi à enrichir les approches des métiers par le croisement des regards et l'activation des synergies

Des opportunités sont offertes par le déploiement du Groupe à l'international, l'objectif étant de transférer les expertises et les savoirs faire dans les sites ou business units intégrés et de mobiliser les collaborateurs motivés par le transfert de compétences et la découverte d'autres cultures.

EN PRATIQUE : Japan Task Force

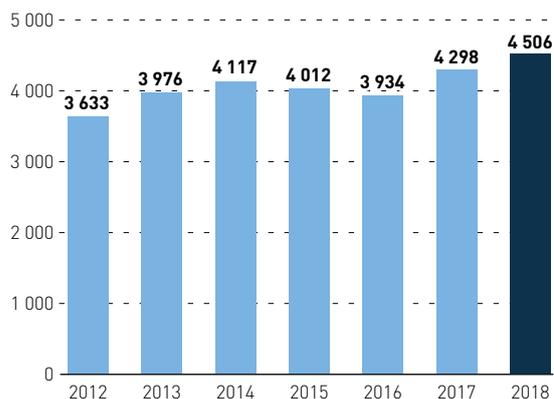
GL events signait en avril 2018 le contrat pour la concession de Aichi Sky Expo, l'un des plus grands centres d'expositions et d'événements japonais, mais également l'un des plus modernes et fonctionnels, qui ouvrira ses portes en septembre 2019. Pour le lancement de ce nouveau parc, une nouvelle équipe a été recrutée. Pour l'accompagner, une Task Force d'expertises internes diverses a été activée : commerce, opérations, Food and Beverage, management. Des missions de 3 à 12 mois ont ainsi été proposées à des collaborateurs volontaires de divers pays, permettant de former les recrues, diffuser les process, la culture et la diversité de GL events. Une belle aventure pour des collaborateurs avides d'expériences !

II. DIVERSITÉ, CRÉATION DE VALEUR POUR TOUS

A. CRÉER DE L'EMPLOI

Dans un contexte d'emploi mondial tendu, la création ou le maintien d'emploi dans une entreprise en croissance est l'une de ses premières responsabilités sociales. C'est avec cette perspective que les dirigeants de GL events ont poursuivi le développement du Groupe, comme en témoigne l'évolution des effectifs ces dernières années.

EVOLUTION DES EFFECTIFS GROUPE AU 31/12/18



Au-delà des effectifs directs du Groupe, les événements accueillis, organisés ou équipés sur nos territoires d'implantation sont aussi générateurs d'emplois sur toute la chaîne de valeur du tourisme d'affaire, qu'il s'agisse des prestataires événementiels, de l'hôtellerie, de la restauration, des transports de voyageurs etc. GL events assure une proximité de services à ses clients, avec l'exigence de créer de la valeur locale, au bénéfice des territoires sur lesquels il opère.

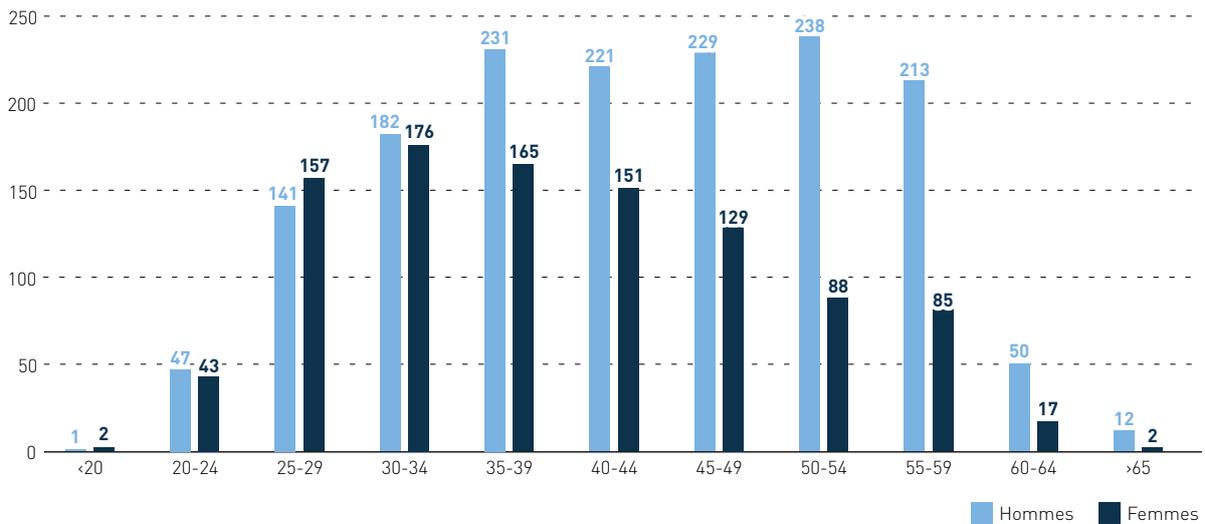
EN PRATIQUE : GL events s'est impliqué fortement dans les travaux de sa fédération professionnelle de l'Unimev (Union Française des Métiers de l'Événement) pour réaliser un calculateur de performance RSE, commun à la filière, qui permet, en ligne, d'évaluer la performance globale (socio-économique, environnementale et sociétale) des

événements avec un cadre commun à la profession. Cet outil qui avait fait l'objet de 18 mois de travaux collectifs, a fait l'objet de nouveaux développements en 2018, avec l'appui du cabinet Deloitte, garant de la méthodologie de calcul. Les bilans produits montrent entre autres que les retombées directes et indirectes des manifestations ont un impact sur toute la chaîne de valeur du tourisme d'affaire (prestataires événementiels, hôtellerie, transports, restauration). A l'heure d'une certaine morosité du marché de l'emploi, la Foire de Lyon avec une équipe fixe de 8 salariés montre une contribution de plus de 261 équivalents temps plein à l'année sur le territoire. Cet événement va bien au-delà en termes d'impacts, que le simple rendez-vous annuel territorial, la contribution au territoire est concrète.

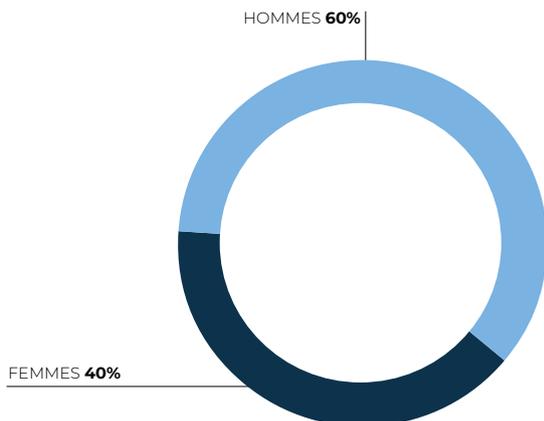
B. DIVERSITÉ, HANDICAP, INCLUSION

Signataire de la charte de la diversité en entreprise depuis fin 2010, GL events entend développer une culture de la chance offerte à tous : au-delà des diplômes, quel que soit le genre, l'âge ou la situation de santé, il s'agit de valoriser avant tout les compétences, l'engagement, les initiatives et l'esprit d'équipe.

RÉPARTITION DES ÂGES
Périmètre CDI France au 31/12/18



RÉPARTITION DES EFFECTIFS GROUPE PAR SEXE AU 31/12/18



HANDICAP

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap fait partie des axes prioritaires de la politique diversité du Groupe depuis 2014. La signature d'une convention avec l'Agefiph a permis de donner un cadre et une impulsion forte à cette démarche. Le renouvellement de la convention pour un an jusqu'en septembre 2018, a permis de conforter les actions enclenchées, de démultiplier l'impact des plus efficaces et de mettre l'action sur le recrutement. Le nombre de collaborateurs en situation de handicap en CDI en France est ainsi passé de 33 collaborateurs fin 2013 à 84 fin 2017 (le taux global de travailleurs en situation de handicap était de 4,83 % en 2017, la donnée 2018 n'étant pas encore disponible). Un plan d'action piloté par une chargée de mission handicap est déployé sur 5 thématiques principales.

- 1- Sensibilisation et formation
- 2- Information et communication
- 3- Recrutement et intégration
- 4- Maintien dans l'emploi
- 5- Collaboration avec le secteur adapté et protégé

EN PRATIQUE : Deux journées de recrutement dédiées aux candidats en situation de handicap ont été organisées en lien avec le cabinet spécialisé Thom'pouss et les équipes ressources humaines. Après une pré-sélection des profils correspondants aux postes ouverts, 30 candidats ont été convoqués et ont pu rencontrer en mode « speed-meeting » les responsables RH ou managers des postes ouverts au recrutement.

Dans la même veine, un mini salon des établissements du secteur adapté et protégé a été organisé pour faire découvrir aux salariés les structures proposant des prestations liées à nos métiers : communication, impression, agence web, traiteurs... L'objectif : aller à l'encontre des idées reçues et démontrer le nombreux savoir faire des ESATs et des entreprises adaptées.

INSERTION

Après la signature de la charte de la diversité fin 2010, et le lancement d'une démarche handicap Groupe en 2014, GL events a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité des chances signant la Charte des 1000 de la métropole de Lyon (1000 entreprises s'engagent pour l'insertion et l'emploi). En réponse aux attentes de nos parties prenantes, notamment collectivités territoriales, cette charte vise la mise en place d'actions concrètes, avec des objectifs simples mais ambitieux : recruter autrement, contribuer à l'accès à l'emploi, faire connaître nos métiers, soutenir les acteurs de l'insertion, s'investir dans une dynamique locale pour l'emploi.

C. PARTAGER LA CRÉATION DE VALEUR AVEC « TOUS » LES COLLABORATEURS

Le Groupe GL events a souhaité porter auprès de ses différentes filiales en France une impulsion en terme de politique salariale. Dans le respect d'une gestion de sociale décentralisée où chaque filiale est décisionnaire et responsable de sa politique salariale, le Groupe a souhaité que chaque filiale porte une attention spécifique sur les premiers niveaux de rémunération.

EN PRATIQUE : Dans chaque société du Groupe en France, une prime exceptionnelle a été versée au mois de décembre 2018 à l'ensemble des collaborateurs, d'un montant dégressif de 500 à 300€ selon les niveaux de rémunération.

La mise en place de la participation en 2007, avec un plan épargne Groupe a permis aux salariés des sociétés françaises du Groupe d'être associés aux résultats du Groupe. L'ensemble des filiales françaises de GL events contribue à cette participation quels que soient leurs effectifs, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble des collaborateurs du Groupe selon les règles légales de distribution. La participation calculée pour l'année 2017 et versée au 1^{er} semestre 2018 a représenté 3 503 344 € Brut.

Un dispositif d'épargne salariale a été développée pour permettre aux salariés qui le souhaite de l'utiliser comme outil d'épargne et/ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, 6 fonds de placements sont proposés, dont un fond de placement solidaire.

Depuis 2012, le Président et le Conseil d'administration ont souhaité associer les collaborateurs du Groupe au capital de l'entreprise et ont ainsi décidé de distribuer 10 actions gratuites par an et par collaborateur. Cette démarche a été poursuivie en 2018.

Le Groupe offre à l'ensemble de ses collaborateurs en France un dispositif de prévoyance (décès, invalidité, incapacité) et de remboursement des frais de santé, dans le respect des conventions collectives. Nos régimes Frais de Santé sont des contrats responsables et s'adaptent aux niveaux de vies de nos collaborateurs avec la possibilité d'opter pour différentes options complémentaires.

III. OFFRIR UN CADRE SÛR À NOS COLLABORATEURS ET CLIENTS

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. La sécurité est un enjeu important sur des métiers liés aux prestations de services : les équipes de GL events sont en effet amenées à monter des structures diverses de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers.

Dans cette perspective, des formations sont conduites pour former aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers
- Gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels
- Travail en hauteur et échafaudages
- Document unique
- SSIAP pour la sécurité incendie
- Sauveteur secouriste du travail
- Habilitation électrique

Les formations dédiées à la sécurité ont représenté 47 % du total d'heure de formations dispensées en 2018.

Sur les événements, des plans de prévention, plan général de coordination et PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) sont par ailleurs mis en place pour assurer la sécurité de nos salariés et des collaborateurs de nos fournisseurs.

Les taux de fréquence des accidents du travail est de 22,22 en 2018 du fait de l'internalisation d'équipes de montage, et donc l'augmentation de la population exposée à risque d'accident. Le taux de gravité des accidents de travail du Groupe GL events (périmètre France) est de 0,82.

EN PRATIQUE : La démarche sécurité a été confortée sur GL events Live Ile de France avec la nomination d'un responsable régional sécurité et prévention fin 2017.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, des actions ont été déployées sur 2018 afin d'harmoniser les pratiques et renforcer la sensibilisation sur l'ensemble des business units de services d'Ile de France : mise à jour des plans de prévention, réalisation d'affiches sur les agents chimiques, diffusion de vidéos «sécurité» sur les écrans d'affichage dynamique, exercices incendie...

GL events se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion (Parcs des Expositions, Centres des congrès ou espaces réceptifs). Les lieux gérés entrent dans la catégorie des ERP (Établissements Recevant du Public) font l'objet d'une réglementation stricte. Un certain nombre de collaborateurs sur ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent. L'actualisation permanente des connaissances et gestes de premiers secours pour les personnels «au contact» dans les services et établissements recevant du public ainsi que les formations en matière de lutte contre les incendies sont prioritairement organisées et intégrées dans les préoccupations de formation.

Face à la montée du risque terroriste, le groupe GL events a maintenu ses mesures de prévention par un travail collectif et quotidien, en collaboration étroite avec les préfetures et les organes institutionnels de sécurité.

Parmi les mesures prises notamment pour les sites du Groupe classés «Etablissement Recevant du Public» et aussi pour les événements de grande taille, on peut citer les actions suivantes : participation aux groupes de travail de notre fédération professionnelle

- animation d'un réseau de référents sûretés s'agissant des sites du Groupe
- mise en place d'un policier référent par site à Paris
- partage d'expériences entre les sites concernés par les importants enjeux de sûreté et de sécurité
- adaptation et mise en œuvre de référentiels sûreté établis par nos fédérations professionnelles traitant de la gestion des accès, de l'identification des risques,
- des schémas de gestion des crises...

D'une manière générale, il s'agit de mettre en place des mesures de sécurité adaptées au niveau du risque en lien avec les autorités publiques et en confiance avec les organisateurs des événements. Le dialogue avec les parties prenantes étant là encore, clé.

Concernant le pôle Live, les structures temporaires livrées (tentes, tribunes...) soumises à des normes de sécurité spécifiques, font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin d'assurer la sécurité des visiteurs et spectateurs.

IV. DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe GL events fonctionne en gestion sociale décentralisée. Les instances représentatives du personnel présentes au sein des sociétés du groupe GL events sont :

- Les délégués du personnel (pour les établissements de plus de 10 salariés)
- Le comité d'entreprise (entreprises de plus de 50 salariés) ou la délégation unique du personnel (DUP pour les effectifs de 50 à 300 salariés)
- Le CHSCT (entreprises des plus de 50 salariés)
- Les délégués et représentants syndicaux.
- Le CSE

L'ordonnance du 22-9-2017 prévoit par ailleurs la création d'une nouvelle instance de représentation du personnel élue, le comité social et économique (CSE), «fusionnant» :

- le comité d'entreprise,
- les délégués du personnel,
- et le CHSCT.

D'ici au 31-12-2019, le CSE devra remplacer ces institutions afin que, le 1-1-2020, elles aient totalement disparu.

A ce jour, 3 sociétés, Ranno, GL events Mobilier et Live ! By GL events, fonctionnent déjà sous le format CSE.

Les instances représentatives du personnel ont pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Cela inclut toutes formes d'échanges, d'informations, de consultations ou de négociations, entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées aux politiques économiques et sociales menées dans les business units.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux portent sur plusieurs thèmes. Les salaires, la durée et l'organisation du travail ou les demandes de travail à temps partiel forment un premier sujet global de discussion permettant d'aborder plus largement la situation de l'emploi dans l'entreprise. Les accords intègrent également le cas échéant l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que les mesures concernant l'égalité femmes/hommes et l'employabilité des séniors.

THINK LOCAL / CREER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES GEOGRAPHIQUES ET BUSINESS

Avec une centaine d'implantations dans le monde, GL events assure une proximité de services à ses clients, avec l'exigence de créer de la valeur locale, au bénéfice des territoires sur lesquels il opère.



ENJEUX PAR PÔLES

- I. Venues : renforcer le maillage territorial des sites au service du dynamisme des territoires
- II. Exhibitions : animer les communautés professionnelles et les dynamiques locales
- III. Live : nouer des partenariats locaux

I. GL EVENTS VENUES : L'ANCRAGE DES SITES AU SERVICE DU DYNAMISME DES TERRITOIRES

Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des

acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles, sociétés savantes.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES AU SEIN DE GL EVENTS VENUES :

	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	INSTITUTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE	ASSOCIATIONS	TISSU ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> – Villes – Intercommunalités – Conseils généraux – Conseils régionaux – Offices du tourisme, CDT, CRT 	<ul style="list-style-type: none"> – Grandes écoles et universités – Centres hospitaliers universitaires – ADEME, agences d'urbanisme, CNRS 	<ul style="list-style-type: none"> – Filières et associations professionnelles – ONG et autres associations 	<ul style="list-style-type: none"> – Clusters et pôles de compétitivité – Clubs d'affaires – Chambres consulaires
OBJET DU DIALOGUE	<ul style="list-style-type: none"> – Contrats de délégation de service public – Événements accueillis et organisés – Travaux – Promotion de la destination et du développement culturel – Développement du tourisme d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Projets pédagogiques – Recherche et développement – Innovation – Accueil et organisation de congrès 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition d'espaces d'exposition 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement économique et territorial – Échanges de bonnes pratiques

RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

En tant que gestionnaire de sites, GL events tisse des liens forts avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire. Ce réseau de partenaires permet au Groupe de cerner les attentes et les besoins de chacun. L'objectif est de susciter un dialogue en vue d'engager des actions pertinentes pour le territoire et d'établir une stratégie commune de création de valeur. En partenariat avec les principaux acteurs du territoire, GL events travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre les entreprises (et leurs actionnaires), les fédérations professionnelles, les associations de filières, les « sociétés savantes », les exposants, etc.

SOUTENIR LES FILIÈRES LOCALES

En parallèle de la démarche de location d'espaces, les équipes de développement de GL events Venues ont la volonté par la création de manifestations de faire des sites de véritables outils de valorisation et de rencontre des filières d'excellence du territoire.

EN PRATIQUE : En partenariat avec le CNES, la métropole de Toulouse et la région Occitanie, GL events Venues a conçu en 2018 une nouvelle manifestation d'ambition internationale au service de tous les acteurs connectés

au spatial. Ce premier rendez-vous aura lieu en 2020 dans le tout nouveau parc d'exposition de Toulouse, capitale européenne du spatial. Il a pour ambition de fédérer un large écosystème d'acteurs internationaux concernés par l'impact du spatial sur la société et l'économie. Hauts dirigeants, Présidents- Directeurs Généraux du secteur privé, représentants des gouvernements et du secteur public, officiers militaires, de sécurité et de renseignements, investisseurs, chercheurs et universitaires, médias ONG sont invités à débattre, contribuer pour animer une réflexion durable dédiée sur l'impact du spatial sur un ensemble des challenges économiques et sociétaux : santé, environnement, sécurité et défense, éducation, mobilité, communication. Une illustration très concrète de l'ancrage des manifestations sur les territoires.

FAIRE TRAVAILLER LE SECTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL

La responsabilité du Groupe en matière d'achats et de sous-traitance est au cœur de la politique de développement durable. Si la politique de référencement nationale définit des prérequis en matière de qualité/coût/délaï/développement durable, elle encourage, lorsque les acteurs locaux sont conformes à ces standards, le recours aux fournisseurs de proximité afin de faire travailler le bassin économique.

II. ORGANISATION DE SALONS, ANIMER LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES ET LES DYNAMIQUES LOCALES

LES SALONS, PLATEFORMES DE DIALOGUE DE PARTIES PRENANTES



Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, les salons sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs du territoire économique territorial. Cette dynamique repose sur :

- Un temps fort de rencontre unique de l'ensemble des parties prenantes d'un secteur : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias, collectivités locales, régions, pays...
- L'animation des communautés tout au long de l'année via sites web, blogs, réseaux sociaux dédiés, conférences et publication de newsletter à fort contenu
- La présentation de tendances en matière de produits et de services, l'exposition des innovations
- La production de contenu à valeur ajoutée lors des colloques et conférences

EN PRATIQUE : Global industrie, le grand rassemblement industriel

En rachetant Midest et Tolexpo et en les regroupant au mois de juillet 2017, avec salons Industrie et Smart industrie, GL events Exhibitions a donné naissance à Global Industrie, un grand rassemblement industriel européen, dont la première édition s'est tenue en mars 2018. Cette manifestation d'envergure a réuni tout l'écosystème industriel (Offreurs de produits/solution, Équipementiers, Sous-traitants, Start-up, Donneurs d'ordres, Grands groupes), toute la chaîne de valeur (Recherche & Innovation,

Conception, Production, Services, Formation...) et toutes les filières utilisatrices (Transport & mobilité, Énergies, Agroalimentaire, Infrastructures, Biens de consommation, Chimie, cosmétologie, pharmacie, défense/militaire, métallurgie, sidérurgie...). L'événement a ainsi participé à la valorisation de l'industrie en France et à la mise en avant des multiples richesses industrielles des territoires et régions hexagonaux, avec l'ambition de faire rayonner le savoir-faire industriel national au-delà des frontières et séduire un lectorat de professionnels européens.

III. GL EVENTS LIVE, SOUTENIR L'ACTIVITÉ LOCALE

Pour les activités de GL events Live, les attentes des parties prenantes portent principalement sur la capacité du Groupe à faire travailler les fournisseurs locaux. Cette nécessité s'exprime fréquemment dans les marchés publics. Le réseau d'agences de GL events Live est une vraie force de proximité. Pour les clients, des partenariats dans la durée contribuent à garantir la meilleure équation coût / délai / impact local.

Pour les grandes compétitions sportives internationales ou les événements politiques d'envergure, les comités d'organisation ont au cœur de leurs préoccupations l'héritage territorial et la création de valeur locale de l'événement. Il s'agit de promouvoir les territoires mais aussi de dynamiser les économies et l'emploi. GL events, en tant que prestataire de services de ces manifestations, intègre bien sûr ces exigences, avec, au-delà de la réponse budgétaire et opérationnelle, la valorisation des partenariats locaux, gages d'efficacité et d'impact.

IV. MÉCÉNAT

Le Groupe GL events soutient de grands acteurs culturels, sportifs et associatifs. En parallèle chaque Business Unit, soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de leur territoire, dans une démarche de proximité. En 2018, les principales actions ou structures soutenues ont été :

- Le Festival Lumière
- Sport dans la Ville
- Solidarité Sida
- Villa Noailles
- Institut Français de la Mode
- Emmaus Action Est
- Printemps de Pérouges

Un contrat de sponsoring a par ailleurs été reconduit avec l'athlète handisport Elise Marc et l'athlète Méline Robert-Michon

EN TRANSVERSE

I. LES ACHATS : ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHE.

La politique d'achats de GL events est une traduction concrète de son engagement RSE, de manière à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés aux achats de produits et de prestations de services.

Les acheteurs sont des partenaires privilégiés de la direction du développement durable dont ils mettent les orientations en œuvre : questionnaires sur les pratiques RSE des fournisseurs au moment de leur qualification, intégration des critères RSE spécifiques aux familles d'achats dans les principales consultations, réunions dédiées achats/équipe développement durable...

Le Groupe poursuit ainsi l'évaluation des principaux fournisseurs au regard de leurs performances sur les différents aspects du développement durable.

Notre service achats transmet des cahiers des charges aux fournisseurs. Sur les familles d'achats à impact (volume ou impact environnemental/social forts), l'équipe achat travaille en lien avec l'équipe développement durable pour intégrer des critères environnementaux ou sociaux ciblés par rapports aux enjeux spécifiques de la famille d'achats. Nous sommes passés de questionnaires assez long et « génériques » à une approche plus ciblée ces dernières années et intégrons progressivement des clauses RSE dans les contrats.

II. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CERTIFICATION

Le Groupe étend progressivement son périmètre de certification.

- Si le réseau de sites GL events Venues France a renouvelé en 2018 sa certification ISO14001
- GL events UK a obtenu sa première certification ISO14001
- Le CCIB de Barcelone a obtenu sa certification ISO20121

(développement durable appliqué à la gestion d'événements).

- Décorama s'est impliqué dans une démarche ISO14001
- Jaulin est en cours d'intégration de l'ISO20121
- Des sites du réseau GL events Premium se préparent à la certification ISO20121

III. ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Les activités de GL events s'inscrivent dans une démarche concrète d'intégrité et de respect des standards français et internationaux, en matière d'éthique et de conformité.

A. PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Au cours de l'exercice 2018, sous l'impulsion de la Direction Générale, l'équipe projet instituée pour le déploiement des huit piliers de la Loi Sapin 2 a poursuivi ses actions, et en particulier :

- Le code anti-corruption a été publié sur les sites intranet et internet de la Société prévoyant des sanctions disciplinaires associées ainsi qu'un dispositif d'alerte accessible par voie de messagerie électronique. Ce code a été traduit dans toutes les langues représentées au sein du Groupe ;
- La cartographie des risques de corruption a été finalisée. Elle comprend une analyse des risques de corruption et de trafic d'influence par pays et par typologie de risques. Une soixantaine d'entretiens ont été effectués, représentant l'ensemble des métiers et des activités du Groupe. L'analyse des entretiens sert également de base aux supports de formations et pour la mise en œuvre des autres piliers. Les dispositifs de maîtrise afin de mitiger le risque brut sont en cours de formalisation et d'analyse.
- Le personnel le plus exposé au risque de corruption et de trafic d'influence a été identifié et suivra des formations spécifiques et dédiées au cours de l'exercice 2019. Ces formations seront en présentiel pour le personnel le plus exposé, avec des mises en situations relatives à la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ;
- S'agissant des procédures de contrôle comptable, une étude de faisabilité a été menée en 2018 afin d'identifier les natures de contrôles (notes de frais, cadeaux, invitations...) et une proposition de fréquence. L'adéquation technique (outils, datas..) et opérationnelle est en cours d'analyse pour une mise en exécution au second semestre 2019 ;
- Dans le cadre de l'évaluation des tiers, des critères et une procédure ont été préétablies sur la base des systèmes comptables et outils d'évaluation existants au sein du Groupe. Une procédure approfondie et ses modalités de mise en œuvre seront déployées en 2019.

S'agissant de la gouvernance, l'équipe projet composée des représentants des fonctions finance, juridique, audit interne, contrôle interne, ressources humaines et fiscalité se réunit de manière hebdomadaire et assure le suivi de la mise en œuvre des 8 piliers. La démarche et le résultat de la cartographie des risques de corruption ont été présentées à l'ensemble de l'équipe projet. De plus, chaque pilier a été

porté sous la responsabilité d'une fonction, l'ensemble du dispositif étant piloté par la chef de projet Ethics Officer.

Par ailleurs, l'ensemble des dirigeants de nos filiales, dont toutes celles implantées à l'international, s'est vu confié par la Direction Générale la responsabilité du déploiement des mesures et des procédures décidées au niveau de la Direction Générale. Une vigilance particulière est apportée aux actions à mener au sein des pays identifiés à risque. La démarche anticorruption est présentée de manière systématique à chaque comité d'audit, ainsi que régulièrement lors des comités exécutifs et Conseil d'administration.

B. POLITIQUE FISCALE

Le Groupe applique une politique fiscale qui consiste :

- à respecter toutes les lois et conventions fiscales internationales en vigueur ;
- à payer l'impôt juste ;
- à s'assurer que le risque fiscal est géré ;
- à appliquer des choix fiscaux qui correspondent à la substance économique de ses activités ;
- à avoir une démarche responsable avec les autorités fiscales.

Au titre de l'exercice 2018, aucune conséquence sur ce point n'a été constatée dans le cadre des activités du Groupe lors de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne appropriées.

C. PRINCIPES D'INTÉGRITÉ DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES

Le Code de Conduite des Affaires de GL events définit les règles que le Groupe demande de respecter à l'ensemble de ses parties prenantes dans le cadre des relations commerciales qu'ils développent.

Ce code vise à favoriser, tant pour GL events que pour les parties prenantes, une application harmonieuse des règles du commerce international et de celles relatives au respect des Droits de l'Homme.

Les parties prenantes du Groupe GL events s'engagent à respecter et faire respecter ces règles.

En particulier, concernant le respect des droits de l'Homme, le Code de Conduite des Affaires de GL events stipule que le Groupe GL events défend les Droits de l'Homme tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Groupe respecte ces droits dans la conduite de ses opérations à travers le monde :

- Les parties prenantes s'engagent partout dans le monde où des relations commerciales les lient au Groupe GL events, à encourager des relations saines et éviter les conflits civils.
- Les parties prenantes respectent et défendent la dignité, le bien-être et les droits des collaborateurs, de leurs familles et des communautés
- Les parties prenantes s'engagent à lutter contre toute forme de travail clandestin.
- Les parties prenantes s'engagent à ne pas avoir recours ni à encourager le recours au travail des enfants conformément à la Convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail.
- Les parties prenantes s'engagent à ne pas avoir recours ni encourager le travail forcé ou obligatoire tel que défini dans la Convention 29 de l'Organisation Internationale du Travail.
- Les parties prenantes s'engagent à ne pas pratiquer ni encourager des pratiques discriminatoires en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite, fondées sur des critères de race, de nationalité, de religion, de handicap, de sexe, d'orientation sexuelle, ou toute autre condition susceptible de donner lieu à une discrimination.

SIGLES UTILISÉS

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

BU : Business Unit

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CSE : Comité Social et Economique

CTA : Centrale de Traitement d'Air

DIB : Déchet Industriel Banal

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Délégation Unique du Personnel

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

F&B : Food and Beverage

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

ODD : Objectif de Développement Durable

OIT : Organisation Internationale du Travail

PAC : Pompe à Chaleur

PDE : Plan de Déplacement Entreprise

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

I. LA DÉMARCHÉ DE REPORTING DE GL EVENTS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. A compter de l'exercice 2018, le rapport RSE devient «déclaration de performance extra-financière».

2. PÉRIODE DE REPORTING

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2018, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3. MODÈLE D'AFFAIRE

La démarche RSE de GL events se décline en cohérence avec les enjeux inhérents aux activités et au modèle d'affaire du Groupe. Ce dernier est décrit dans la partie «GL events, métiers et marchés» page 25

II. PÉRIMÈTRE DE REPORTING

1. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe GL events est organisé en trois grands pôles d'activité. Ces activités étant de natures différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

- **GL events Venues** exploite et commercialise des espaces événementiels (parc des expositions, centre des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de services publics ou de concessions. Le pôle Venues compte aujourd'hui 48 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus 710000 m² (hors surfaces d'expositions extérieures), 40 auditoriums pouvant accueillir de 300 à 13 000 personnes, et près de 450 salles de réunions. Cette activité, étant donnée les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et consommatrice d'énergie et d'eau.

- **GL events Live** regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands... Dans le cadre du reporting environnemental du Groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe en France et à l'étranger.
- **GL events Exhibitions** organise les 300 salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont pas disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. En conséquence, les données de ce pôle ne sont pas consolidées.

2. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING SOCIAL

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2018.

Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI France.

Les taux de fréquence, de gravité et d'absentéisme sont publiés sur le périmètre France.

III. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré. Certaines données (énergie, eau) peuvent être communiquées sur une année glissante en fonction de la disponibilité de l'information.

Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3.5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France)

Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent aux émissions dues aux consommations d'énergie des bâtiments (Scope 1 et 2 du BEGES) pour les implantations françaises. Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® version 2015.

Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m³) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour les sites d'Eurexpo (Lyon).

Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude fort sur la donnée.

IV. INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs : les effectifs communiqués correspondent aux effectifs physiques présents au 31/12.

Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2017, la donnée 2018 n'étant pas disponible à la parution du rapport.

Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accident avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées * 1000000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet. Les heures prises en compte sont les heures de travail théoriques rémunérées.

Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapportés au nombre d'heures travaillées * 1000. Les jours de travail perdus en 2018 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2017 ne sont pas pris en compte.

Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations du périmètre France.

Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivants : arrêts de maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.

V. ORGANISATION DU REPORTING

1. RÉFÉRENTIEL

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, responsabilités, les indicateurs, leur périmètre, leur mode de calcul.

2. PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la direction du développement durable. La direction des ressources humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables de manière trimestrielle ou via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

3. CONTRÔLES DES DONNÉES

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

VI. VÉRIFICATIONS EXTERNES DES DONNÉES

Le Groupe GL events a mandaté la société Finexfi, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport.

Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport [page 64](#).

ATTESTATION DE VÉRIFICATION D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GL events (ci-après «entité») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la «Déclaration»), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le «Référentiel») par l'entité dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les «Informations».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 14 février et le 11 mars 2019 pour une durée d'environ 11 jours/homme.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une

sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 10 et 100 % avec une moyenne de 76 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests² ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 3 avril 2019

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

1. Pôles sélectionnés pour les tests :

Périmètre social et sociétal : Jaulin Groupe

Périmètre environnemental : GL events Venues (Palais de la Mutualité, Sao Paulo Expo, World forum, Auvergne Evénements, Polydôme et Zénith de Clermont-Ferrand) ; GL events Live (Jaulin et GL events Live Mitry-Mory)

2. Emploi, embauches et licenciements, santé et sécurité, politique générale en matière environnementale, changements climatiques, économie circulaire.

04

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

67 / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

79 / PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

86 / PROCEDURES DE CONTRÔLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

90 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

119 / RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

122 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

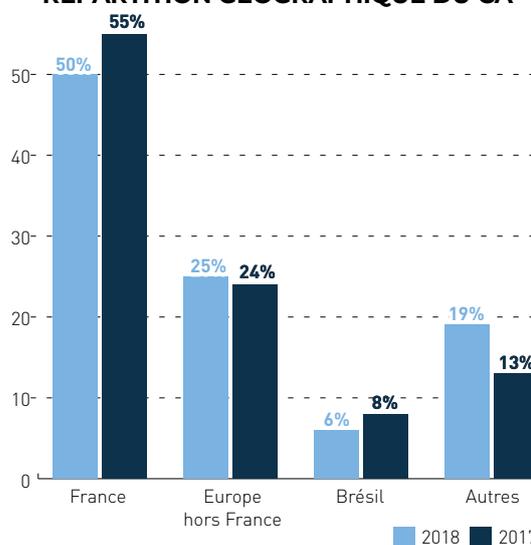
En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2018.

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

CHIFFRE D'AFFAIRES EN CROISSANCE DE 9 %, POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE (+ 14 %)

Pour ses 40 ans et ses 20 ans de cotation, le Groupe a franchi la barre symbolique du milliard d'euros d'activité et a dépassé son objectif de croissance. Le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 1040,5 M€ et une croissance de 9 % par rapport 2017. Les effets de change (Real brésilien et Livre Turque) ont été effacés par les opérations de croissance externe. La progression de l'activité est notamment portée par le pôle Live qui a réalisé des prestations significatives pour des contrats de type Jumbo events d'un montant supérieur à 70 M€ (Commonwealth Games, Asian Games, Coupe du Monde FIFA, Jeux Européens, Ryder Cup). Dans une année à biennalité défavorable, le business modèle intégré du Groupe démontre tout son sens. Par ailleurs, le Groupe démontre sa capacité à générer des revenus récurrents sur un ensemble d'évènements quels que soient leur taille et les donneurs d'ordre.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CA



La répartition de l'activité a évolué. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international atteint 50 % contre 45 % en N-1. L'évolution provient notamment des Jumbo events réalisés au cours de l'année 2018. Par ailleurs, les filiales du Groupe en Espagne, Angleterre et aux Pays-Bas ont bénéficié d'une dynamique commerciale très positive.

L'année 2018 confirme la poursuite de la croissance de la rentabilité opérationnelle du Groupe. L'EBITDA¹ progresse de 11 %, le résultat opérationnel courant de 14 % et la rentabilité nette part du Groupe s'améliore de 20 %. Ces évolutions proviennent de la présence des Jumbo events sur le pôle Live, de l'effet relatif des croissances externes du pôle Exhibitions, de la poursuite de l'optimisation des coûts opérationnels et d'une gestion diversifiée de l'endettement du Groupe. En revanche, les effets de change pèsent sur le résultat opérationnel du Groupe à hauteur de 1,7 M€. Le ROCE² passe de 6,7 % à 7,3 %.

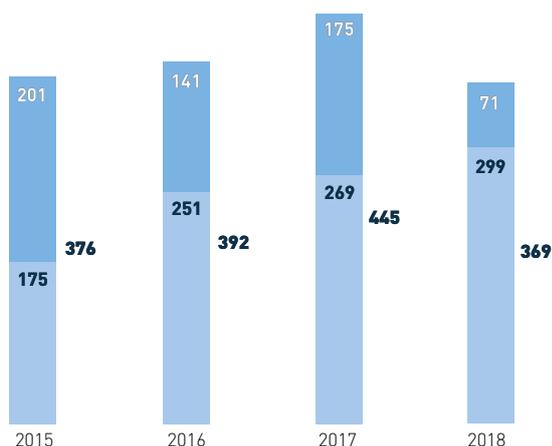
Les investissements s'élèvent à 75 M€ au cours de l'année 2018, dont 14 M€ pour la construction du Hall 7 à Eurexpo et 15 M€ au Matmut Stadium de Gerland (village événementiel et parking). Le matériel locatif du pôle Live a également fait l'objet de renouvellement et le Groupe a engagé un programme d'investissements pour des générateurs électriques. Ces actifs viennent compléter la gamme nécessaire au marché de l'évènementiel.

¹ EBITDA : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT + DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

² ROCE : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NET D'IS / CAPITAUX EMPLOYÉS - EN 2017, RETRAITÉ DES ACQUISITIONS EN ANNÉE PLEINE

A la clôture de l'exercice, l'endettement net du Groupe s'élève à 369 M€ (vs 445 M€ à fin 2017). Une grande partie de la dette repose sur le financement «d'actifs immobiliers» adossés à des contrats de longue durée (durées restantes d'exploitation supérieures à 20 ans).

Evolution et affectation de la dette nette de 2015 à 2018 en M€



■ Valeur des « actifs concédés »
 ■ Dette nette hors « actifs concédés »

A fin 2018, la dette nette s'élève à 369 M€, dont 299 M€ liés à la valeur des actifs concédés et 71 M€ liés aux croissances externes.

A fin 2018, la maturité moyenne de la dette s'établit à 3,45 années et le taux moyen de financement s'élève à 2,40 %. Le ratio endettement net sur fonds propres s'établit à 68% (contre 103% en 2017) et le ratio endettement net / EBITDA passe de 3,29 à fin 2017 à 2,45 au 31 décembre 2018. L'endettement du Groupe bénéficie de l'augmentation de capital réalisée en octobre 2018. Cette opération a été largement suivie par les actionnaires du Groupe (94,5 %). L'opération a fait l'objet de demandes de souscription à hauteur de 133 M€, soit un taux de souscription de 125 %.

L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, GL events Live, avec un chiffre d'affaires de 563 M€ (en croissance de 17,2 % à périmètre et change constants par rapport à l'année 2017), réalise une année 2018 marquée par de grands événements ayant généré une activité supérieure à 70 M€ : Asian Games en Indonésie, Commonwealth Games en Australie, Coupe du Monde de Football en Russie, Jeux Européens à Glasgow et Ryder Cup à Paris. Le pôle a su également délivrer un ensemble de prestations récurrentes pour des événements corporate, associatifs, salons et expositions locaux, régionaux et nationaux. En complément, le Groupe a réalisé une tribune pour le Stade de Rugby d'Aix-en-Provence.

Fort d'un portefeuille de plus de 300 salons et événements propriétaires, GL events Exhibitions réalise un volume d'affaires de 156 M€, en croissance de +8% par rapport à 2016 (145 M€). Les principaux salons ont enregistré de belles performances – CFIA, Piscine, Global Industrie, Expomin, Première Vision - avec des développements du visitorat favorables pour les années futures. Le pôle s'est renforcé au Chili en faisant l'acquisition de la société FISA et en France en complétant son offre industrielle avec les salons SEPEM.

GL events Venues, le pôle en charge du réseau international de sites, contribue à hauteur de 321 M€ au chiffre d'affaires, soit une progression de 4,8 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2017 et 4,3% par rapport à l'année 2016. Les principales destinations du Groupe – Barcelone, Budapest, Paris, Lyon, Strasbourg, Rio, Sao Paulo – affichent une belle vitalité.

Par ailleurs, le pôle Venues a renforcé son réseau en obtenant la gestion de nouveaux espaces :

- Parc des expositions d'Aichi, contrat d'une durée de 15 ans,
- Reims* : à terme 3 sites événementiels, contrat d'une durée de 25 ans,
- Caen* : 2 sites événementiels, contrat d'une durée de 4 ans,
- Parc d'exposition de Dubaï : «management contract» de 8 ans.

En outre, le Groupe a été renouvelé pour la gestion du Scarabée de Roanne (10 ans) et du Centre des Congrès de Lyon (20 ans).

Enfin, à Saint-Etienne, le Groupe a renforcé son offre en obtenant 2 sites additionnels dans la ville. Le Groupe gère 4 sites événementiels (Parc des expositions*, Cité des congrès, Espace réceptif et Cité du Design*) pour une durée de 30 ans.

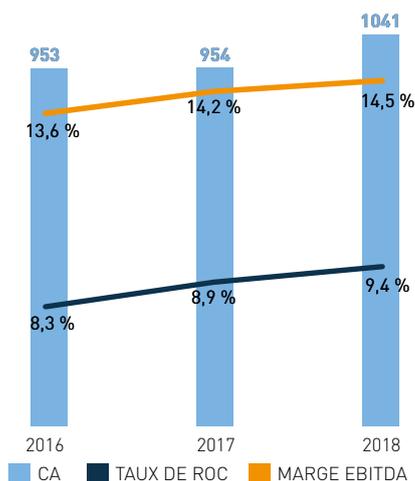
Le pôle prépare activement le lancement opérationnel des sites asiatiques d'Aichi et de Guangzhou, les ouvertures étant prévues respectivement fin 2019 et début 2020.

* Exploitation à compter à partir du 1^{er} janvier 2019

B. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Analyse du compte de résultat

CA (M€), MARGE EBITDA ET TAUX DE ROC

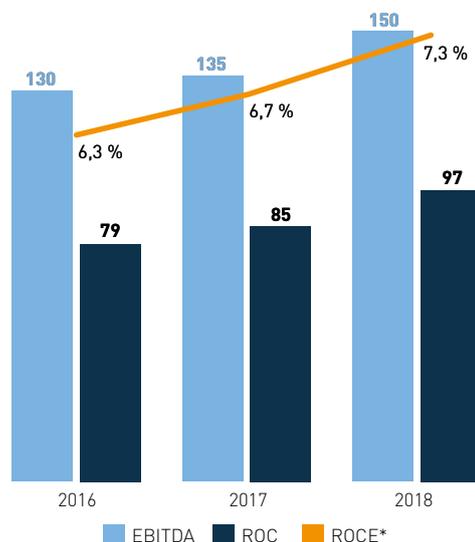


Le Groupe affiche une progression de sa rentabilité opérationnelle (+14 %) plus forte que la croissance de son activité (+9 %). Le taux de marge opérationnelle s'établit à 9,4 % contre 8,9% en 2017. Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe progresse de 12 M€ par rapport à 2017.

L'amélioration de cette rentabilité est à mettre en lien avec la croissance de l'activité et les effets des Jumbos events, l'impact relatif des croissances externes et la poursuite de l'optimisation des frais opérationnels.

Le résultat financier s'améliore de 3,2 M€ à fin 2018 vs fin 2017. Pour mémoire, le coût de l'endettement en 2017 comprenait une charge non cash de 1,8 M€ correspondant à la restructuration des instruments de couverture (prolongement de la maturité des couvertures + 3 ans). Retraité de cet impact, l'amélioration du résultat financier est de 1,4 M€. Elle s'explique d'une part par l'amélioration des marges de financement (contrat de Neu CP) et d'autre part par la réalisation de l'augmentation de capital en octobre 2018.

EBITDA (M€), ROC (M€) & ROCE



La charge d'IS s'élève à 21,8 M€, soit un taux d'imposition moyen de 29%, en baisse par rapport à N-1. Cette évolution résulte de l'amélioration des résultats dans les zones ayant des fiscalités plus faibles.

Le résultat net part du Groupe progresse de 7 M€ soit +20 % vs 2017. Le taux de résultat net part du Groupe rapporté au chiffre d'affaires s'élève à 4,1% vs 3,6% à fin 2017. Le résultat par action progresse pour atteindre 1,69€ vs 1,50 € en 2017.

Les indicateurs financiers du Groupe liés à l'activité affichent une progression significative par rapport à l'exercice 2017 et valident la pertinence de la stratégie du Groupe déployée depuis 5 ans (investissements dans des actifs de qualité, croissances externes ciblées, arbitrage de portefeuille, maîtrise des frais de structures et structuration de la dette adaptée...).

ROC : Résultat Opérationnel Courant

*ROCE : Résultat opérationnel courant net d'IS / capitaux employés – En 2017, retraité des acquisitions en année pleine

EBITDA : Résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

Évolution par zones géographiques

En 2018, l'activité française a représenté 50% de l'activité du Groupe vs 55 % en 2017.

L'activité en Europe (Hors France) affiche une progression de 17 % portée particulièrement par le Royaume-Uni (impact des Jeux Européens et intégration de la société Aganto sur une année complète) et l'Espagne.

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
Filiales étrangères	375 490	304 502	313 763	301 660	403 194
Activités internationales des sociétés françaises	142 759	136 501	156 485	123 002	115 181
Total International	518 249 55 %	441 003 47 %	470 248 49 %	424 662 45 %	518 376 50 %
Activité en France	421 133 45 %	501 417 53 %	482 762 51 %	529 178 55 %	522 112 50 %
Chiffre d'affaires	939 382	942 420	953 010	953 840	1 040 488

GL events est principalement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents	
Angleterre	Afrique du Sud	Emirats Arabes Unis
Belgique	Algérie	Hong Kong
Espagne	Australie	Japon
France	Brésil	Maroc
Hongrie	Chili	Russie
Italie	Chine	Turquie
Pays-Bas	Etats-Unis	

Évolution par métiers

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17	Variation 2018 / 2017	
GL events Live	563 517	471 906	91 611	19,4 %
% de CA Total	54,2 %	49,5 %		
GL events Exhibitions	156 023	165 248	(9 225)	-5,6 %
% de CA Total	15,0 %	17,3 %		
GL events Venues	320 948	316 685	4 263	1,3 %
% de CA Total	30,8 %	33,2 %		
Chiffre d'affaires	1 040 488	953 840	86 648	9,1 %

Résultat opérationnel courant

(en milliers d'euros)	31/12/18		31/12/17	
	K€	% CA	K€	% CA
GL events Live	41 258	7,3 %	25 588	5,4 %
GL events Exhibitions	17 599	11,3 %	20 194	12,2 %
GL events Venues	38 496	12,0 %	39 235	12,4 %
Résultat opérationnel courant	97 353	9,4 %	85 018	8,9 %

Chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant

CA CONSOLIDÉ à périmètre et taux de change constant *	CA conso 31/12/18	CA conso Proforma 31/12/17	CA conso 31/12/17	Croissance Organique	
				K€	%
GL events Live	563 517	480 942	471 906	82 575	17 %
% CA Total	54 %	50 %	49 %		
GL events Exhibitions	156 023	166 818	165 248	(10 795)	-6 %
% CA Total	15 %	17 %	17 %		
GL events Venues	320 948	306 186	316 685	14 762	5 %
% CA Total	31 %	32 %	33 %		
Total Groupe GL	1 040 488	953 946	953 840	86 542	9 %

	N	N-1	var K€	var %
Soit : CA consolidé	1 040 488	953 840	86 648	9,1 %
Taux de change constant *		-27 140	27 140	2,8 %
retraitement mouvement de périmètre *		27 246	(27 246)	-2,9 %
Total CA proforma	1 040 488	953 946	86 542	9,1 %

*pcc = à périmètre et taux de change constants (en appliquant les taux de change 2018 au Chiffre d'Affaires 2017)

Périmètre constant : périmètre N-1 corrigé des acquisitions 2018 et des sorties 2018.

Analyse du bilan, du résultat et des indicateurs de performance

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17	Variation N/N-1
Chiffre d'affaires	1 040 488	953 840	9,1 %
EBITDA (*)	150 368	135 258	11,2 %
Résultat opérationnel courant	97 353	85 018	14,5 %
Croissance organique	9,1 %	-1,9 %	
Marge Opérationnelle	9,4 %	8,9 %	0,4
Marge d'EBITDA	14,5 %	14,2 %	0,3
Résultat financier	(13 748)	(16 947)	18,9 %
Résultat avant impôts	74 450	67 495	10,3 %
Résultat net	52 561	45 739	14,9 %
Résultat net part du Groupe	42 237	35 097	20,3 %
Taux de RNPG	4,1 %	3,7 %	0,4
ROCE (**)	7,3 %	6,7 %	0,6

(*) EBITDA : ROC + Amortissements et provisions

(**) ROCE 2017 : retraité des croissances externes sans activité sur l'exercice (Midest, DBR)

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Actif Incorporels (yc écarts d'acquisition)	569 483	537 292
Actifs corporels et financiers	390 057	389 772
Matériel Locatifs	112 277	102 853
Disponibilité et VMP	272 144	206 319
Capitaux propres	(542 027)	(430 004)
Dettes financières	(641 294)	(651 076)
Provisions risques et charges (hors indemnités de fin de carrière)	(19 289)	(17 455)

Calcul du ROCE

(en milliers d'euros)	31/12/18
Résultat Opérationnel Courant	97 353
ROC net IS (1)	68 147
Ecart d'acquisition+ immobilisations *	1 071 982
BFR **	(143 134)
Capitaux engagés (2)	928 848
ROCE (1/2)	7,3 %

* Immobilisations : incorporelles, corporelles et financières (cf. bilan consolidé 31 décembre 2018)

** BFR : Créances clients + Autres créances + Stocks - Avances & Acomptes - Dettes fournisseurs - Dettes fiscales et sociales - Autres dettes (cf. bilan consolidé 31 décembre 2018)

Résultat financier

(en milliers d'euros)	2018	2017
Coût de l'endettement net	(15 540)	(18 347)
Autres produits et charges financiers	1 792	1 400
Résultat financier	(13 748)	(16 947)

Le résultat financier s'améliore de 3,2 M€ à fin 2018 vs fin 2017. Pour mémoire, le coût de l'endettement en 2017 contenait une charge non cash de 1,8 M€ correspondant à la restructuration des instruments de couverture (prolongement de la maturité des couvertures + 3 ans). Retraité de cet impact, l'amélioration du résultat financier est de 1,4 M€. Elle s'explique d'une part par l'amélioration des marges de financement (contrat de Neu CP) et d'autre part par la réalisation de l'augmentation de capital en octobre 2018.

Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat avant impôt	74 450	67 495
Impôts exigibles et différés	(21 797)	(21 457)
Taux d'impôt apparent	29,3 %	31,8 %
Résultat net consolidé	52 653	46 038

Le résultat net part du Groupe, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à 42,2 M€ (35,1 M€ au 31 décembre 2017).

C. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le Groupe affiche un endettement net de 369 M€ au 31 décembre 2018 (vs 445 M€ à fin 2017). Les investissements opérationnels s'élèvent à 75 M€ et les opérations de croissance externe ont généré une augmentation de la dette de 31 M€.

L'endettement net ressort à 2,45 fois l'EBITDA contre 3,29 au 31 décembre 2017 dans le respect de nos covenants bancaires (3,5). A la clôture, la dette nette rapportée aux capitaux propres s'élève à 68,1% (vs 103% en 2017), pour un covenant bancaire maximum de 120%. La maturité de la dette s'établit à 3,45 années.

	(en millions d'euros)
Endettement 31/12/17	445
CAF net IS	(126)
Capex	75
Croissances Externe	31
BFR	26
Dividendes	7
Augmentation de capital	(107)
Coût de la dette	16
Autres éléments	3
Endettement 31/12/18	369

D. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs longs (São Paulo Expo, Rio Centro, Arena, Mutualité, Brongniart, Grand Hôtel Mercure, Matmut Stadium, Eurexpo) et le matériel locatif sont les principaux actifs opérationnels du Groupe. Les matériels locatifs (112,3 M€) sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des

sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations, et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis. En 2018, le Groupe a réalisé 74,9 M€ d'investissements opérationnels incluant le renouvellement du matériel locatif, la reprise du village événementiel du Matmut Stadium et la construction du Hall 7 à Eurexpo.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Investissements corporels et incorporels⁽¹⁾	74 869	74 599
Chiffre d'affaires	1 040 488	953 840
Investissements nets / Chiffre d'affaires	7,2 %	7,8 %
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement	126 107	98 065
Investissements nets / capacité d'autofinancement	59,4 %	76,1 %

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre d'emprunts.

E. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Conformément à son plan présenté lors de l'augmentation de capital d'octobre 2018, le Groupe a mis en oeuvre sa stratégie d'acquisition de sociétés en Chine. A ce titre, 3 transactions ont été finalisées au cours des mois de janvier et février 2019 :

- 51 % de la société ZZX, prestataire de services aux parcs d'expositions, aux organisateurs et exposants réalisant de l'installation générale, de la fabrication et du montage de stands. ZZX devrait réaliser un chiffre d'affaire de 19 M€ avec une marge d'EBIT supérieure à 20 %.
- 55 % de la société CIEC Union organisateur de 6 salons majeurs dans des villes de tiers one. Cette société devrait générer 40 M€ de chiffre d'affaires avec une marge opérationnelle supérieure à 35 %.
- 60 % de la société Shenzhen Sheng Shi Peng Cheng Exhibitions Co., Ltd., organisateur des salons de mode « Fashion Source » dans le sud de la Chine. Cette société devrait générer 10 M€ de chiffre d'affaires avec une marge opérationnelle supérieure à 35 %.

Le Groupe a également renforcé sa présence en Afrique du Sud. Il s'est porté acquéreur de 60 % de la société propriétaire et exploitante du parc d'exposition de Johannesburg. (42.000 m² de surface intérieure sur un site de 510.000 m²).

Le parc accueille les plus grands salons et événements d'Afrique du Sud, notamment le Rand Show et les salons Bauma, Electra Mining, Propak, Automechanica, etc. La société emploie 16 salariés et est actionnaire de Dogan Exhibitions and Events Pty Ltd, société organisatrice du Rand Show, foire/événement emblématique qui fêtera sa 125^{ème} édition en avril 2019.

Le Groupe a mis en oeuvre un nouveau programme de financement privé - Euro PP d'un montant de 130 M€ en février 2019.

L'émission est constituée de 2 tranches : l'une à 64 M€ à 7 ans assortie d'un coupon annuel de 3 % et l'autre à 66 M€ à 8 ans assortie d'un coupon annuel de 3,25 %. Emise à de meilleures conditions (maturité et taux) par rapport aux 2 premiers Euro PP, l'opération a été sursouscrite, ce qui atteste de la confiance des investisseurs dans la solidité du business model du Groupe.

Cette opération permet à GL events de disposer d'une flexibilité financière accrue pour accompagner sa croissance et son développement, notamment en Chine. Face aux actifs longs détenus en concession, elle contribue également à l'allongement de la maturité de la dette.

F. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe entend poursuivre sa croissance dans tous métiers en France et à l'International. L'objectif est de s'implanter sur des marchés attractifs via de grands événements et/ou de prises en gestion de nouveaux sites. Le Groupe entend également garder l'avance sur les marchés matures en étant capable d'apporter des innovations et son expertise. Conformément à sa stratégie affichée lors de l'annonce de l'augmentation de capital, le Groupe a accéléré son

implantation en Chine. Dans ce cadre, 3 acquisitions de sociétés basées en Chine ont été finalisées (cf. événement importants survenus depuis la clôture de l'exercice) et il est en négociation exclusive pour prendre le contrôle d'une autre société propriétaire de salons.

Par ailleurs, le Groupe entend poursuivre le développement de son « offre intégrée » et la valorisation des synergies entre tous ses métiers et ses marques. En capitalisant sur

l'engagement de ses équipes, sur la qualité de ses réseaux professionnels et sur le caractère stratégique de ses implantations locales.

GL events s'inscrit dans une perspective de développement rentable et durable. A cette fin, le Groupe conduit une politique volontariste d'investissement en vue de garantir à tous ses clients un niveau optimal de qualité et de respect de l'environnement (certifications qualité ISO 9001 et développement durable ISO 20121, certification MASE).

Ce positionnement permet aujourd'hui au Groupe d'être présent sur de nombreux territoires et marchés dans un souci permanent d'intelligence logistique, source de valeur

ajoutée financière et commerciale pour le client final.

En effet, le savoir-faire en termes de sourcing et de mobilisation de compétences pour rassembler dans des délais courts (ingénieurs, maîtres d'œuvre, logisticiens, manutentionnaires, constructeurs, etc.) est devenu au fil des ans un atout concurrentiel majeur et constitue une barrière à l'entrée.

Le Groupe sera également particulièrement attentif à l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle, la qualité de la rotation de ses actifs et poursuivra sa politique d'amélioration des ROCE en procédant si nécessaire à des arbitrages de portefeuilles.

G. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUE DE CHANGE

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et ventes dans les pays de la zone Euro, et est à ce titre soumis à un risque de change limité sur l'essentiel de son activité. Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le Groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier...).

GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actifs des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan	Rand Sud-africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
BILAN											
Actifs en devises	27 519	74 605	25 274	52 947	7 725	3 797	11 633	12 086	477 232	34 053	41 402
Passifs en devises	(24 138)	(26 417)	(17 973)	(5 191)	(2 739)	(1 848)	(10 199)	(12 354)	(251 300)	(18 601)	(36 860)
Positions avant gestion	3 381	48 188	7 301	47 756	4 985	1 949	1 435	(268)	225 933	15 452	4 542
HORS BILAN											
Positions après gestion	3 381	48 188	7 301	47 756	4 985	1 949	1 435	(268)	225 933	15 452	4 542

RISQUE DE TAUX, CRÉDIT

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement moyen terme bancaire est majoritairement à taux variable indexé sur l'Euribor trois mois. Mais la part à taux fixe de la

dette a été accrue, du fait des placements privés et de la mise en place d'un programme de neu CP, et représente environ 53% des lignes de financement tirées.

De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2018 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros)	Taux fixes ou variables	Endettement brut moyen	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme (Euribor 3 mois)	Taux variable	250 792	2019 à 2025	partielle
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	233 139	2019 à 2028	non
Autres Emprunts en CBail	Taux fixe	798	2018 à 2019	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	4 486	2018	non
Concours bancaires	Taux variable	11 180	2018	oui
Total de l'encours moyen de l'endettement brut sur les 12 prochains mois		500 394		

À fin décembre 2018, les emprunts à taux variable sont couverts par des instruments financiers à hauteur de 60 %. Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen termes serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires, qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 28 M€ en moyenne sur 2018 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France) aurait engendré au 31 décembre 2018, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1,6 M€.

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres

RISQUE SUR TITRES OU ACTIONS

Le Groupe détient par ailleurs des participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés. A la clôture, les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité. Pour les instruments dérivés, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est donc faible.

RISQUE SUR COVENANTS BANCAIRES

89% des emprunts bancaires ou obligataires à moyen et long termes sont soumis au respect de covenants. Les ratios sont calculés sur les comptes consolidés annuels.

Ils sont harmonisés sur l'ensemble de nos contrats bancaires et obligataires et sont les suivants :

- Gearing (endettement net / capitaux propres) \leq 120%,
- Leverage (endettement net / excédent brut d'exploitation) \leq 3,5.

Au 31 décembre 2018, le Groupe GL events respecte ces dispositions.

RISQUE CLIENTS

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clientes.

La seconde tient à la qualité des matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2018, 2 clients seulement ont représenté plus de 10 M€ de chiffre d'affaires, 31 pesaient entre 2 et 10 M€ et 13 entre 1,5 et 2 M€. Les dix premiers clients ont représenté 7% du chiffre d'affaires consolidé 2018 (8% en 2017).

L'antériorité des créances clients est présentée dans l'annexe des comptes consolidés en [note 5.6](#).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le Groupe a négocié, par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme.

Au 31 décembre 2018, ces encours sont utilisés à hauteur de 11 M€ ([note 5.13](#) des comptes consolidés).

Par ailleurs, d'une part, l'activité du Groupe GL events génère, au 31 décembre 2018, une ressource en fonds de roulement de 143 M€, et d'autre part, le Groupe GL events n'a pas utilisé des lignes d'ouverture de crédit confirmées à hauteur de 196 M€ (dont une ligne de Financement Revolving (RCF) de 150 M€). Le risque de liquidité est non significatif.

RISQUE FOURNISSEURS

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc....), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du Groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 9,1% en 2018 et de 9,6% en 2017.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du Groupe.

RISQUE MÉTIER

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

RISQUES DE FRAUDE ET D'ESCROQUERIE – CYBERCRIMINALITÉ

En raison du développement d'internet et des systèmes d'informations, le Groupe, comme tous les acteurs économiques, est confronté à des risques de fraude, d'escroquerie notamment par usurpation d'identité. Face à ce risque, le Groupe mène des actions régulières de sensibilisation auprès des collaborateurs en adéquation avec les risques inhérents potentiels.

Les procédures de gestion des identités dans le système d'information du Groupe ont été renforcées, ainsi que le niveau de traçabilité des opérations qui y sont enregistrées.

RISQUE MARCHÉS

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissances, loisirs, points de vue). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir. Structurellement, ce risque est jugé faible.

RISQUE SOCIAL

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

Le Groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du Groupe.

Enfin, l'année 2018 n'a donné lieu à aucun conflit social.

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la Société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du Groupe (partie 03 page 44).

RISQUE PAYS

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

En Inde, dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés à Delhi en 2010, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70 % par la Société, laquelle doit encore recouvrer un total d'environ 16 M€ auprès de ces deux administrations (pour une créance d'un montant de 11 M€ enregistrée et totalement provisionnée dans les comptes). Conformément aux contrats conclus avec ces deux administrations, GL Litmus Events a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de chacune d'elles, aux fins de paiement de ses prestations.

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, les 1^{ers} jugements ont été rendus par le Tribunal Arbitral.

Dans le cadre de la procédure à l'encontre de l'Autorité de Développement de Delhi, le Groupe GL events a été débouté de la totalité des demandes. Le Groupe a fait appel du jugement.

Dans le cadre de la procédure contre le comité d'organisation, le Groupe a eu gain de cause partiel sur les diverses demandes formulées : 10 M€ ont été octroyés. Aucun montant n'a été versé à ce jour. Les parties peuvent encore faire appel de ce jugement. Le Groupe maintient une attention particulière à l'évolution de ce litige.

Par ailleurs, GL Litmus Events fait l'objet de procédures fiscales de contrôle et de réclamation en cours, diligentées par l'administration indienne.

RISQUE JURIDIQUE, RISQUE FISCAL ET PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.12 des comptes consolidés page 155).

En particulier, outre les procédures mentionnées dans la section « Risques Pays » relatives à GL Litmus Events, la concession du centre Rio Centro situé à Rio de Janeiro fait l'objet d'un recours de la part du Ministère public. Ce recours vise principalement à l'annulation du contrat de concession, sur le fondement principal allégué d'un prétendu favoritisme dans l'obtention du marché public par GL events et à l'indemnisation de l'ensemble des dommages subis par la Municipalité de Rio de Janeiro. Ce recours vise subsidiairement à un réajustement du prix payé par GL events dans le cadre du contrat de concession.

Par ailleurs, GL events a obtenu gain de cause en première instance dans une procédure engagée par un particulier pour des faits similaires. Le particulier a interjeté appel de cette décision.

Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de la Société à ce titre.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure qui soit en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique et/ou de complémentarité métier. La croissance par acquisition reste un élément clé de la stratégie du Groupe.

L'identification de cibles à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition ou de prise de participation peut être erronée. Le Groupe a démontré par le passé sa capacité à intégrer et à réaliser des opérations relatives de croissance externe. Cependant, l'acquisition peut être réalisée in fine à des conditions moins satisfaisantes que prévues et/ou l'intégration peut s'avérer difficile ou ne pas générer les synergies et autres avantages attendus. De tels événements peuvent avoir des effets négatifs sur le résultat du Groupe.

Afin de limiter ces risques, les opportunités d'acquisition sont étudiées par des équipes spécialisées (interne et externe). A ce titre, des audits complets des cibles sont diligentés (opérationnel, financier, fiscal, social, commercial) et analysés par le Conseil d'administration avant la prise de décision d'investissement. Par ailleurs, des plans d'intégration couvrant les volets opérationnel, financier, informatique, juridique... sont mis en place afin de faciliter l'entrée dans le Groupe des sociétés cibles.

SOUS-TRAITANCE

Les clients du Groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. Pour ce qui concerne la France, l'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence, il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par plusieurs polices soucrites auprès de différentes compagnies d'assurance.

Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

Responsabilité Civile

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

Incendie risque industriel

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire ou locataire.

Garanties tous risques avec des limitations particulières :

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

Flotte Automobile : 789 véhicules, 141 camions et remorques.

H. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le Groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2018, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 32 187 milliers d'euros (27 913 milliers d'euros en 2017). L'activité de holding animatrice est rémunérée par une redevance de marque et des prestations de services facturées aux filiales.

B. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C ci-dessus.

C. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 ([présentation des comptes consolidés page 73](#)).

D. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe de la partie I ([présentation des comptes consolidés, page 78](#)).

F. RÉSULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables	
Résultat de l'exercice	21 241 469,17 €
Report à nouveau	29 286 660,57 €
Montant à affecter	50 528 129,74 €
Affectation proposée	
Réserve légale	2 632 030,40 €
Dividendes soit 0,65 € par actions (X 29 982 787 (*)	19 488 811,55 €
Report à nouveau	28 407 287,79 €
Total	50 528 129,74 €

(*) Nombre d'actions existantes au 12 mars 2019, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'Assemblée Générale. Par ailleurs, le montant de la distribution sera ajusté à la baisse en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de versement du dividende.

Les actions auto-détenues au jour du versement des dividendes ne feront pas l'objet d'un versement de dividendes. La quote-part des dividendes relative à ces actions sera affectée en autres réserves.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40% (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40% (en euro)
31/12/2015	22 332 481 actions ayant donné droit à dividende	13 399 489	0,60	4 179 272	9 220 216
31/12/2016	23 226 889 actions ayant donné droit à dividende	15 097 478	0,65	4 609 610	10 487 868
31/12/2017	23 270 887 actions ayant donné droit à dividende	15 126 077	0,65	4 707 057	10 419 020

Au travers du prélèvement forfaitaire unique, les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) et, sauf option contraire, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire sur les revenus mobiliers seront retenus par la Société, pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 17,2%, au titre des prélèvements sociaux, et sauf option, de 12,8% au titre des prélèvements à la source non libératoire.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 29 981 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G. ACTIVITÉS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Se reporter à la [note 10](#) de l'annexe des comptes sociaux [page 179](#).

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Prise de participation dans la société VOGO à hauteur de 2,70 % du capital.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

H. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT (ARTICLE L233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2018 comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02 %	0,02 %	9 000
Le Grand Rey SAS *	53 418	0,18 %	0,25 %	106 808
Olivier Roux *	4 200	0,01 %	0,02 %	8 400
Polygone SA *	16 208 993	54,06 %	63,15 %	27 394 397
Sofina *	4 768 057	15,90 %	15,54 %	6 740 739
Sous-total concert	21 039 168	70,17 %	78,97 %	34 259 344
Actions auto-détenues	223 917	0,75 %		
Public	8 719 702	29,08 %	21,03 %	9 121 887
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00 %	100,00 %	43 381 231

* pacte d'actionnaires / Concert Olivier Ginon, Olivier Roux, Le Grand Rey, Sofina, Polygone

I. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, le Conseil d'administration présente à l'Assemblée Générale des actionnaires, les conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de

l'exercice écoulé. Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

J. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	211 188	3 529
Sicav monétaire, compte à terme		4 510

K. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2014	2015	2016	2017	2018
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	90 615 680	90 615 680	93 610 844	93 610 844	119 931 148
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	22 653 920	22 653 920	23 402 711	23 402 711	29 982 787
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions					
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	28 928 448	29 570 895	35 571 054	27 913 504	32 186 856
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	24 964 109	37 195 653	28 793 868	10 049 463	22 605 197
c. Impôts sur les bénéfices	(6 375 531)	(8 910 494)	(1 326 761)	(8 451 073)	(7 385 320)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	15 715 445	26 860 187	28 266 165	3 545 642	21 241 469
f. Résultat distribué	13 592 352	13 592 352	15 211 762	15 211 762	19 488 812
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,38	2,04	1,29	0,79	1,00
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,69	1,19	1,21	0,15	0,71
c. Dividende attribué à chaque action	0,60	0,60	0,65	0,65	0,65
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	7	8	9	9	8
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	2 022 078	1 643 737	2 265 386	2 546 269	2 269 845
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 719 491	1 545 659	3 226 258	4 581 284	4 659 836

L. BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Dirigeant / Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions / titres	Prix moyen
Olivier Ferraton	Exercice d'option	15 000	17,1700

M. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou

suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018.

Le Groupe a mis en place sept plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6, 9, 11, 14, 16, 18, 24) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en [page 192](#).

N. CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Monsieur Olivier Ferraton (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 13, 16,

18, 20, 23 et 24) ou d'options de souscriptions d'actions (plan 14) que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en [page 191](#) et [192](#).

O. ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

P. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2018 :

(nombre d'actions)	31/12/17	Acquisitions	Cessions	31/12/18
- Actions propres	282 134	150 874	(221 820)	211 188
- Contrat de liquidité	19 892	241 594	(248 757)	12 729

Q. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe [page 40](#).

R. RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

S. SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

T. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 ([présentation des comptes consolidés](#)).

U. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-					198	-					592
Montant total des factures concernées TTC	-	130 521	23 762	1 697	106 264	262 244	-	2 023 685	1 047	51 112	12 613 857	14 689 702
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	0,30 %	0,10 %	0 %	0,30 %	0,70 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	5,40 %	0 %	0,10 %	33,50 %	39,00 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux : 30 jours						- Délais contractuels : 45 jours. - Délais légaux : 30 jours					

V. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Néant.

W. MONTANT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucun prêt à moins de deux ans n'a été consenti à des sociétés avec lesquelles GL events entretient des liens économiques.

III. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et le respect des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du Groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le Groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding est requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du Groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,

- la démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées dans la charte éthique. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le Groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF, LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, LE COMITÉ RSE ET LE COMITÉ DES RISQUES

Le fonctionnement de ces comités est présenté dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

B. LA DIRECTION FINANCIÈRE ET LE CONTRÔLE DE GESTION

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le Contrôle de Gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du Groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du Groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, le Contrôle de Gestion corporate diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Il coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire, en s'appuyant sur des règles de gestion valables pour toutes les entités du Groupe, ainsi que sur des modalités d'établissement du budget et des prévisions.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie. Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par les Contrôleurs de Gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du Groupe.

Le Contrôle de Gestion corporate prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la direction générale de GL events.

Le service trésorerie produit de manière hebdomadaire un reporting de l'endettement net qui présente la position de chacune des filiales, les principales variations font l'objet d'une analyse.

C. LA DIRECTION JURIDIQUE

La Direction juridique est un des acteurs centralisés du contrôle interne du groupe, au travers de plusieurs axes principaux contribuant au contrôle interne et définis avec la Direction Financière du Groupe.

Ces différents axes sont réévalués régulièrement afin d'assurer une effectivité réelle de cette implication au sein du contrôle interne. A ce jour, ils correspondent aux actions suivantes :

- Veille réglementaire et juridique permanente, dans tous les domaines pertinents, pour l'ensemble des territoires/pays où sont implantées les filiales opérationnelles. Cette veille est réalisée essentiellement par deux acteurs principaux : les juristes du groupe et les conseils externes spécialisés. Les outils techniques relatifs à la veille réglementaire sont de plusieurs natures : i) Alertes électroniques et e-news, ii) Formations juridiques, iii) Implication au sein des instances professionnelles (Associations et Cercles de juristes), iv) participation active aux forums et séminaires intéressant les domaines d'activité du Groupe,
- Elaboration et mise à jour régulières de contrats types (Fournisseurs/Clients/Immobiliers), selon les droits nationaux applicables aux filiales opérationnelles du groupe. La Direction juridique recherche, au travers de ces contrats types, l'adéquation entre la sécurisation juridique et le support au développement des activités commerciales,
- Diffusion interne et formation de collaborateurs clefs, selon les activités pertinentes, des bonnes pratiques juridiques, principalement issues des « clauses types » et « contrats types » selon les droits nationaux applicables,
- Forte implication de la Direction juridique aux différents processus de négociation, de toutes natures (Développement commercial, NTIC, M&A, Compliance, restructuration/cession d'activités, etc),
- Participation à l'évaluation des risques juridiques et de conformité, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'actions correctrices, selon les retours d'expérience. Cet axe comprend la participation active aux travaux d'anticipation et d'évaluation du Comité des Risques,
- Gestion, avec le support de conseils externes spécialisés selon les cas, des contentieux de toutes natures (Corporate, NTIC, Environnemental, Commercial, Immobilier),
- Gestion et proposition d'évolution/restructuration des niveaux et de la nature des délégations d'autorité, de pouvoirs, de représentation et d'engagements,
- Création et déploiement de nouveaux outils contribuant à la Conformité, dans le cadre de l'adaptation permanente des normes de bonne gouvernance,
- Plus généralement, suivi global de la performance de la Direction juridique, en lien avec la Direction Financière Groupe, au regard des enjeux majeurs du contrôle interne et de la cartographie des risques du groupe.

D. LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

La mission de la Direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du Groupe,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du Groupe.

A ce titre, la Direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la direction générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de contrôle interne et/ou de maîtrise des opérations,
- évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité, l'intégrité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites (comptables, financières, de gestion...).

GL events a confié cette direction à une collaboratrice dont l'expérience couvre tous les métiers exercés dans le Groupe disposant d'une expérience technique significative d'audit et de contrôle interne. Elle est épaulée par des auditeurs/contrôleurs internes qui ont notamment été sélectionnés parmi la population des collaborateurs administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs

internes discutent leur rapport avec le Directeur de l'entité contrôlée et rendent compte à la direction générale et au Comité d'Audit du Groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées.

La Direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2018, les missions ont porté sur :

- les audits des filiales situées en Belgique, en France et au Brésil,
- les audits de processus structurants, en particulier les frais de déplacement, les contrôles d'exception, les ressources humaines et la trésorerie,
- la mise à jour de la cartographie des risques,
- la mise en œuvre de la loi Sapin 2.

E. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

3. LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du Contrôle de Gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe et une consolidation trimestrielle complète.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables du Groupe. Celles-ci précisent les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles de dépréciation des comptes clients, de dépréciation ou d'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les provisions pour risques et charges, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions de normes, règles et principes applicables. Par ailleurs, un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupe, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère et de l'application de ses recommandations ;
- De la composition du Conseil ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- De la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- De l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Des principes et des critères arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux ;
- De la rémunération totale et des avantages de toute nature dus ou attribués à chacun des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 ;
- Des conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et une filiale ;
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice 2018 ;
- Des modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- le Guide d'élaboration du Document de référence de l'AMF du 10 décembre 2009, tel que mis à jour le 13 avril 2015 ;
- le Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext révisé en septembre 2016 ;
- le rapport final de l'AMF sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010.

I. MODALITÉS DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Selon les dispositions de l'article L.225-37-4 6° du Code de commerce, la Société déclare se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext consultable sur le site : www.middenext.com.

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer la totalité des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext et publiées dans sa dernière

édition parue en septembre 2016. Les membres du Conseil d'administration en ont pris connaissance lors de la réunion du 20 mars 2018 et ont réexaminé les points de vigilance dudit code.

Tout au long de l'exercice 2018, la Société s'est attachée à appliquer l'ensemble des recommandations du Code Middenext.

II. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction générale sont réunies.

En 2018, la Direction générale de la Société était composée de Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, de Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président et de Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Vice-Président et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président Directeur Général, au Vice-Président et au Directeur Général Délégué.

2. LE COMITÉ EXÉCUTIF 2018

a. Composition

Il est composé de :

Olivier GINON	Président Directeur Général
Olivier ROUX	Vice-Président
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Erick ROSTAGNAT	Directeur Général Finances & Administration
Jean-Eudes RABUT	Directeur Général Pôle Venues
Christophe CIZERON	Directeur Général Adjoint Pôle Venues
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Damien TIMPERIO	Directeur Général GL events Brésil
Sylvie FOUILLOUSE	Directrice des Ressources Humaines
Sylvain BECHET	Directeur Financier
Gaultier de la ROCHEBROCHARD	Directeur Juridique
Bruno LARTIGUE	Directeur des relations institutionnelles
Denis TOMASICCHIO	Directeur des systèmes d'information Groupe

b. Missions

Le Comex décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets d'investissement (dont les croissances externes) à proposer au Conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

III. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé, à ce jour, de quinze membres, nommés pour quatre ans et d'un censeur nommé par le Conseil d'administration pour deux ans et

dont le rôle principal consiste en la réalisation de missions ponctuelles dans le cadre du développement du Groupe.

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Fonctions	Age	Nationalité	Date d'expiration du mandat
Olivier Ginon	Président Directeur Général	61 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Olivier Roux	Administrateur, Vice Président	61 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Yves-Claude Abescat	Administrateur indépendant, Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et des nominations	75 ans	Française et brésilienne	Assemblée générale tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
AQUASOURCA	représenté par Sophie Defforey, Administrateur indépendant, Membre du comité des rémunérations et des nominations		société luxembourgeoise	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Daniel Havis	Administrateur	62 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Anne-Sophie Ginon	Administratrice	35 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
SOFINA *	représenté par Edward Koopman, membre du comité d'audit		société belge	Assemblée générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Anne-Celine Lescop	Administratrice, Membre du comité RSE	35 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Philippe Marcel	Administrateur indépendant, Président du comité des rémunérations et des nominations	65 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Membres	Fonctions	Age	Nationalité	Date d'expiration du mandat
Marc Michoulier	Administrateur indépendant	62 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Fanny Picard	Administratrice indépendante	50 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Erick Rostagnat	Administrateur	66 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Giulia Van Waeyenberge *	Administratrice	37 ans	Belge	Assemblée générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Nicolas de Tavernost	Administrateur indépendant	68 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Caroline Weber	Administratrice indépendante, membre du comité d'audit et du comité RSE	58 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Gilles Gouedard-Comte	Censeur	63 ans	Française	Assemblée générale tenue en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

* MEMBRES PRÉSENTÉS PAR SOFINA DANS LE CADRE DU PACTE D'ACTIONNAIRES (SOFINA, OLIVIER GINON, OLIVIER ROUX)

OLIVIER GINON

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nationalité française. Né le 20 mars 1958.

En 1978, Olivier Ginon crée la société Polygone Services, qui devient GL events en 2003.

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- Les congrès et conventions,
- Les événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- Les salons/expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Olivier Ginon préside le Conseil d'administration de GL events SA dont il assure également la fonction de Directeur général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Depuis sa création en 1997, Olivier Ginon est également Président Directeur Général de la société Polygone SA, qui détient une participation majoritaire dans la société GL events SA.

Adresse professionnelle : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events); Président de la SAS Foncière Polygone, de la SAS Foncière du Pré, de la SAS F2P et de la SAS du Grand Rey; Administrateur de la SA CIC Lyonnaise de Banque.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de l'Olympique Lyonnais.

OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Nationalité française. Né le 11 juin 1957.

Il participe à la création, en 1978, aux côtés de Monsieur Olivier Ginon, du groupe GL events.

Monsieur Olivier Roux est Vice-Président, directeur général délégué et administrateur de la société GL events SA et Directeur Général Délégué de la société Polygone SA.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Adresse professionnelle : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Trésorier et Administrateur d'UNIMEV, Administrateur, Directeur Général Délégué de Polygone SA et Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beauregard, la SCI SIAM et SC 3^{ème} étage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3 SA et de CM CIC Market Solutions.

YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française et brésilienne. Né le 28 mai 1943.

Monsieur Yves-Claude Abescat a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein de la Société générale occupant successivement des fonctions au sein de l'Inspection Générale, en Argentine, au Brésil, dans le réseau d'agence en France, et la banque d'investissement.

Entré au Comité de Direction Groupe de la Société Générale en 1998, Monsieur Yves Claude Abescat a dirigé une partie de la banque d'investissement, puis il a présidé la société d'investissement Salvepar.

Monsieur Yves-Claude Abescat est diplômé de l'IEP de Paris. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2017 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Monsieur Yves-Claude Abescat est Président du Comité d'Audit. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 29-5E Largo Bordalo Pinheiro – Lisbonne (Portugal)

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de Salvepar ; Administrateur du Stade Français Paris, d'AXUS SA (Belgique).

SOCIÉTÉ AQUASOURÇA
(Luxembourg)**ADMINISTRATEUR**

Représentée par Madame Sophie Defforey Nationalité française. Née le 21 février 1955.

Cooptée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourça, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de la nomination la société Aquasourça (Luxembourg) est intervenue aux termes de l'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2016 (10^{ème} résolution). Renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Sophie Defforey est représentante permanente de la société de droit luxembourgeois Aquasourça (Luxembourg), administrateur de GL events SA.

Madame Sophie Defforey est Présidente du Conseil de Surveillance de la société Aquasourça SA, et Directrice Générale de la société Aquasourça France, sociétés d'investissement issues de fonds privés.

Administrateur indépendant – Membre du comité des rémunérations et nominations.

Adresse professionnelle : 11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Présidente de Surveillance de Aquasourça (Luxembourg) ; Directrice Général de Aquasourça (France) ; Directrice Général de SCS (France) ; Gérante de Immoinvest (France) ; Gérante de Oneainvest (France) ; Gérante de Euroinvest (France) ; Gérante de la SCI Crillum (France) ; Gérante de la SCI Lubeceri (France) ; Gérante de la SCI Maladium (France) ; Gérante de la SCI Parc Centrium (France) ; Gérante de Groléum (France) ; Gérante SOCIPCD (France) ; Gérante de la SC Libellule (France) ; Gérante de la SCI Gervais (France) ; Gérante de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérante de la SCI Killjo Premium (France) ; Gérante de la SCI Cavaillum (France) ; Gérante de la SCI 119 Corneille (France) ; Gérante de la SC Le Premium (France) (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça (France) – Administratrice de Chapoutier (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça (France) – Administratrice de Polygone ; Administratrice de FMP SA (France) ; Administratrice de HSD Ainvest (Belgique) ; Représentant permanent Euroinvest ; Membre du conseil de surveillance JL Bourg Basket (France).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

ANNE-SOPHIE GINON

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 18 août 1983.

Madame Anne-Sophie Ginon a occupé plusieurs fonctions opérationnelles du sein du groupe GL events, en France et à l'étranger (Belgique).

Elle a rejoint la société Foncière Polygone en 2012, pour en devenir Directrice Générale depuis décembre 2013.

Madame Anne-Sophie Ginon est diplômée de l'IAE de Lyon (Master Administration des Affaires) et de l'EM Lyon (Master Ingénierie Financière).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA, Directrice Générale de la SAS Foncière Polygone, de la SAS Foncière du Pré et de la SAS F2P.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

ANNE-CÉLINE LESCOP

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 17 juin 1983.

Madame Anne-Céline Lescop est avocate de formation, diplômée du CAPA (Barreaux de Paris) et d'un MBA de NYU Law School.

Elle a travaillé sur les sujets RSE tout d'abord au sein du cabinet Savin Martinet et Associés puis avec l'agence de notation extra-financière EthiFinance.

Depuis 2015, Madame Anne-Céline Lescop est Fondatrice et CEO de de la start-up CaptainJet (Luxembourg).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Membre du Comité RSE.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA et de CaptainJet.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 23 novembre 1953.

Monsieur Philippe Marcel a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Adecco, en France et à l'étranger. Il a notamment été Président Directeur Général du groupe Adecco France (jusqu'en 2002), pour devenir administrateur de Adecco Monde et Président non exécutif de Adecco France, jusqu'en 2008.

Il est actuellement Président des sociétés PBM, MGFil Conseil et iDal.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Marcel a été Président du Conseil d'administration de l'EM Lyon de 2006 à 2012.

Monsieur Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon (1976). Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Président du Comité des Rémunérations et des Nominations – Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : PBM, 20 Rue Joseph Serlin - 69001 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président de PBM, SIPEMI, de MG Fil Conseil et de Groupe iDal ; Administrateur Délégué d'Elit Promo (société de droit belge); Administrateur d'APRIL, d'Aldes et d'U1st Sports (société de droit espagnol).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Mérieux Nutri Sciences et d'Eu-roengineering ; Président du Conseil d'administration de Novalto.

MARC MICHOUPLIER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 12 septembre 1956.

Monsieur Marc Michouplier a réalisé la plus grande partie de son parcours professionnel dans le domaine des Assurances, en France et à l'étranger. Après diverses fonctions au sein des AGF pendant quinze années, Monsieur Marc Michouplier intègre le groupe Marsh en 1996 et il est à partir de 2009, Directeur Général Adjoint, membre du Directoire et du Comité Exécutif de Marsh France. Il quitte Marsh en mars 2018 pour créer 2M-TO-UP SAS, structure de conseil en stratégie et accompagnement de dirigeants, dont il est Président. Monsieur Marc Michouplier est diplômé de l'IAE de Lyon (1979). Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations - Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 13, Avenue Béranger 69130 Ecully.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA ; Président Directeur Général de 2M-TO-UP SAS

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Directoire de Marsh SAS, DGA de Marsh France, Administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, 76 le Havre.

FANNY PICARD

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 4 août 1968.

Madame Fanny Picard est la Présidente de la société ALTER EQUITY.

Madame Fanny Picard a notamment été Managing Director et Membre du Comité Exécutif de Wendel, ainsi que Directeur du Développement pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord du groupe Danone. Elle a commencé sa vie professionnelle, au sein du département fusions & acquisitions de la banque d'affaires Rothschild & Cie.

Fanny Picard est par ailleurs membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de cette société. Elle siège dans différents comités dont le Comité éthique du Medef. Fanny Picard est diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, titulaire d'une maîtrise de droit, et ancienne auditrice du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 9, rue Sebastien Bottin – 75007 Paris.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Présidente d'Alter Equity SAS, société de gestion du FPCI Alter Equity3P ; Membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital ; Membre du Comité éthique du Medef, Membre du Comité d'experts de l'Institut pour un capitalisme responsable ; Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France ; Membre du Comité d'Orientation de la fondation Siel Bleu et de la fondation Mozaïk RH ; Membre du Comité Stratégique des sociétés Eficia (ex ECO GTB), Bo.Ho Green et Remade.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Conseil de Surveillance de la SAS TK Blue.

ÉRIK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 1^{er} juillet 1952.

Monsieur Erik Rostagnat est actuellement Directeur Général Finances & Administration du groupe GL events. Monsieur Erik Rostagnat a commencé sa carrière en tant qu'auditeur au sein du cabinet Price Waterhouse Coopers, puis il a rejoint, en 1985, le groupe Brossette pour en être le Directeur Financier. En 1992 il rejoint le groupe OREFI, occupant les fonctions de Directeur Financier.

En 2001, Monsieur Erik Rostagnat a rejoint le groupe GL events, pour en être tout d'abord le Secrétaire général jusqu'en 2007, puis Directeur Général Finances & Administration depuis cette date.

Monsieur Erik Rostagnat est diplômé de l'ESLSCA et d'Expertise Comptable.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur TLM ; Administrateur de Petit Monde SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide, Président de Rivesconsulting.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting ; co-gérant de la société du Partage.

SOFINA (SA)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Monsieur Edward Koopman. Nationalité néerlandaise. Né le 9 février 1962.

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016, pour une durée de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Monsieur Edward Koopman est membre du Comité Exécutif de Sofina SA. Il a réalisé une carrière internationale dans le domaine du capital investissement après un parcours dans le conseil en stratégie et la banque d'affaires. Il a travaillé à Londres au sein de la BNP Capital Markets puis chez Baring Brothers.

De 1993 à 1999, il est consultant puis Manager chez Bain & Company. En 1999, il rejoint Electra Partners Europe/Cognetas comme Founding Partner puis en 2015, Sofina SA. Monsieur Edwar Koopman est diplômé de l'EM Business Scholl à Lyon (1986).

Membre du Comité d'Audit.

Adresse professionnelle : 31, rue de l'Industrie - Bruxelles 1040 (Belgique).

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, The Hut Group et Sofina Partners SA.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 22 août 1950.

De 1974 à 1981 Monsieur Nicolas de Tavernost occupe diverses fonctions au sein du Ministère du Commerce extérieur puis des PTT. En 1981, il rejoint la Direction Générale des Télécommunications. En 1986, il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux, où il est notamment en charge du projet de création d'une 6^{ème} chaîne hertzienne de télévision.

En 1987, M6 (Métropole Télévision) est créée et il en est nommé Directeur Général Adjoint. Depuis mai 2000, il en est le Président du Directoire.

Nicolas de Tavernost est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et d'un DES de Droit Public.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly sur Seine Cedex.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours :

- Hors Groupe M6 et Groupe RTL
 - Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations de Natixis, cotée (France)
 - Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise et de Polygone SA

Conformément au Code AFEP-MEDEF, Nicolas de Tavernost exerce 2 mandats à titre personnel dans des sociétés cotées extérieures au Groupe. Il respecte ainsi les limites au cumul des mandats (2 mandats dans des sociétés cotées hors groupe) édictées par le § 18.2 du Code Afep-Medef.

- Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL
 - Représentant permanent de
 - a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Foot SAS, SNC Catalogue MC (ex. Mandarin Cinéma) SAS et de SNC Audiovisuel FF (ex. Fidélité Films) SAS
 - b. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, C. Productions SA, Extension TV SAS, Société d'Exploitation Radio Chic-SERC SA, Société de Développement de Radio Diffusion-Sodera SA, de Best Of TV SAS et de Médiamétrie SA
 - c. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Publicité en sa qualité d'administrateur de Home Shopping Services SA, M6 Diffusion SA, M6 Événements SA et de M6 Éditions SA
 - e. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente et Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS
 - f. Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, avenue Charles de Gaulle
 - g. C. Productions, administrateur de M6 Films SA
 - Administrateur de la Fondation d'entreprise du Groupe M6
 - Représentant de RTL Group au Conseil d'administration, Vice-Président du Comité des Rémunérations et Membre du Comité exécutif («comision delegada») de Atresmedia, cotée (Espagne).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

- Hors Groupe M6 et Groupe RTL : Administrateur de Nexans SA, Cotée (France)
- Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL :
 - Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, Extension TV SAS, TF6 Gestion SA et de RTL France SAS
 - Représentant permanent de :
 - a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Toulouse SAS, Fondation M6, TCM DA SAS, M6 Digital Services (ex. M6 Web) SAS (à compter du 31 janvier 2019)
 - b. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Digital Services (ex. M6 Web) SAS, Présidente de I Graal SAS et de M6 Hosting (ex. Altima Hosting) SAS (à compter du 31 janvier 2019)
 - c. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Paris Première SAS, de MisterGooddeal SA, de IP France SA, de IP Régions SA, de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux
 - d. M6 Publicité en sa qualité de Présidente de M6 Créations SAS
 - e. Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de MisterGooddeal SA
 - Président et membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio SA
 - Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux.

CAROLINE WEBER

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 14 décembre 1960.

Madame Caroline Weber a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame et Cars Philibert.

Depuis janvier 2007, Madame Caroline Weber est Directrice Générale de Middenext (Association des valeurs moyennes cotées en bourse). Elle est également membre fondateur de APIA. Enfin, elle est professeur de stratégie et de gouvernance au sein de plusieurs grandes écoles et universités.

Madame Caroline Weber est Diplômée de HEC et d'un DEA d'Etude Politiques de Paris IX Dauphine, ainsi que d'une Licence d'Anglais (Paris VII).

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée pour la dernière par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit. Membre du Comité RSE.

Adresse professionnelle : 187, rue du Temple - 75003 Paris.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Directrice générale de Middenext, Présidente de le Dotank, Administratrice de Toupargel groupe, Herige, Serge Ferrari, Fondation d'entreprise CMA-CGM, EuropeanIssuers, Lyon Pole Bourse, Vice-Présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du comité d'orientation de Proxinvest, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice de la Société des Lecteurs du Monde ; CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles).

GIULIA VAN
WAEYENBERGE**ADMINISTRATRICE**

Nationalité belge. Née le 19 mars 1982.

Madame Giulia Van Waeyenberge travaille en tant que Senior Investment Manager chez Sofina. Elle a précédemment travaillé dans l'entreprise d'investissement familiale De Eik et chez Sofina en tant que gestionnaire d'investissement. Auparavant, elle a été Vice-Présidente de Bank of America Merrill Lynch à Londres et à Singapour.

Elle a commencé sa carrière dans la banque d'investissement ABN AMRO Singapour.

Madame Giulia Van Waeyenberge a obtenu en 2005 une maîtrise en génie électrique à l'université catholique de Leuven et une maîtrise en science économiques appliquées à l'université de gestion de Singapour en 2006.

Cooptée par le Conseil d'administration du 5 septembre 2017, en remplacement de Madame Sophie SERVATY, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Adresse professionnelle : Karel Van Lorreinenlaan 20 A - Tervuren (3080 -Belgique).

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de la société Port d'Anvers, de Fagron, observer au Conseil de Cambridge Associates et membre du comité de rémunération.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice de Deceuninck (listed), Voka, de Velleman (DIY & consumer electronics - De Eik Group) de Pietercil Group (food brokerage - De Eik Group) et Eurobrokers (3PL provider - De Eik Group).

DANIEL HAVIS

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 31 décembre 1955.

En 1980, Monsieur Daniel Havis a rejoint la Matmut, en qualité de rédacteur. Devenu Président Directeur Général en 1994, il occupe cette fonction jusqu'au 1^{er} avril 2015, date à laquelle il devient Président de la Matmut.

Monsieur Daniel Havis a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur.

Monsieur Daniel Havis est diplômé de l'Institut des Assurances de Tours (1980).

Coopté par le Conseil d'administration du 5 juillet 2017, en remplacement de Monsieur Ming-Po Cai, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Adresse professionnelle : 66, rue de Sotteville – 76100 Rouen.

Mandats extérieurs au groupe GL events :**Mandats en cours :**

Président du Conseil d'administration de :

- (a) la SGAM Matmut la Mondiale,
- (b) la SAM Matmut,
- (c) la SAS Matmut Développement,
- (d) la SA Phénix Aviation.

Président du Conseil de Surveillance de la SA Inter Mutuelle Assurances

Vice-Président du Conseil d'administration de :

- (a) la SA Matmut Protection Juridique,
- (b) la SA Matmut Vie.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la SA Inter Mutuelles Entreprises

Administrateur de :

- (a) la SA AMF Assurances,
- (b) la SA Cardiff Iard,
- (c) la Mutuelle Livre II Matmut Mutualité,
- (d) la Mutuelle Livre III Matmut Mutualité III.

Administrateur et Vice Président de OCIANE.

Vice Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Président de MF Pass.

Représentant permanent :

- (a) de la Matmut à l'Assemblée Générale des membres du GIE IMA GIE,
- (b) de Matmut Mutualité, SA Harmonie Développement Services,
- (c) de FNMF, Président du conseil de surveillance de la SAS VISAUDIO,
- (d) de la Mutualité française, censeur de Cooptimut.

Président du conseil de gestion de la Fondation Paul Bannelot, membre titulaire du Conseil d'administration de la Fondation la Panorama (CREA).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Directeur Général de la SAM Matmut.

Administrateur de :

- (a) l'association Française de l'Assurance,
- (b) la SAS Equasante,
- (c) de la SA Mutre SA,
- (d) du GIE CAMPUS,
- (e) la SA Luxembourgeoise Ofi Lux,
- (f) la SA OFIMALLIANCE,
- (g) SGAM,
- (h) Polygone SA.

Censeur de :

- (a) la société Allan Beker,
- (b) Socram,
- (c) de la SA Mutations Normandie.

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AMF Assurances.

Vice-Président Délégué du comité National des Réalisations Sanitaires et Sociale.

Vice-Président et suppléant à la commission exécutive du Syndicat Gema.

Représentant permanent de :

- (a) la FNMF à l'AG du GIE GHMF,
- (b) la Matmut Développement de la SA Phenix Aviation,
- (c) au conseil de surveillance de la SAD Ofilvalmo Partenaires.

Président du Conseil de Surveillance de :

- (a) la SA Matmut Vie,
- (b) la SA Matmut Protection Juridique,
- (c) la Matmut Santé Prévoyance.

Président du Conseil d'administration de :

- (a) la SA Mutre,
- (b) SGAM Sferen,
- (c) l'UGM Octane-Matmut,
- (d) de la SGAM Viana,
- (e) la SA OFI ASSET MANAGEMENT.

Président de :

- (a) la SAS Mamut Développement,
- (b) la SAS Mamut Immobilier,
- (c) la SAS Matmut Location Véhicules.

Gérant de :

- (a) Boeildieu SCCV,
- (b) Corneille SCCV,
- (c) Flaubert SCCV,
- (d) Géricault SCI,
- (e) Maupassant SCCV et
- (f) SCI du Palais des Congrès de Rouen.
- (g) la SCI Galvani.

GILLES GOUEDARD-COMTE

CENSEUR

Nationalité française. Né le 15 juillet 1955.

Monsieur Gilles Gouedard-Comte participe à la création du groupe GL events en 1978, aux côtés de Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux. Il occupe la fonction de Directeur général en charge des finances pendant 25 ans.

Par la suite, Monsieur Gilles Gouedard-Comte a dirigé des sociétés dans le domaine de la signalétique, de la production cinématographique et de l'immobilier.

A la suite de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 12 avril 2017, le Conseil d'administration du 5 juillet 2017 a décidé de le nommer en qualité de censeur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En sa qualité de censeur, il assiste aux séances du Conseil d'administration avec un rôle consultatif. Le règlement intérieur du Conseil lui sera applicable dans toutes ses dispositions.

Adresse professionnelle : 2, Place Gensoul – 69002 Lyon.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; Gérant SARL COLFIC ; Gérant SCI SIXVILLE, Gérant SCI LES MULLINS, Gérant SCI 5 Rue des Pierres Plantées.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris. Gérant de Docks Art Fair ; Directeur Général de Foncière Polygone.

B. ÉVOLUTIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2018, il peut être noté les évolutions suivantes :

Administrateur	Renouvellement	Ratification	Démission	Date
Olivier GINON				
Olivier ROUX				
Yves-Claude ABESCAT				
AQUASOURCA – Sophie DEFFOREY	■			24/05/2018
Daniel HAVIS		■		24/05/2018
Anne-Sophie GINON	■			24/05/2018
SOFINA – Edward KOOPMAN				
Anne-Céline LESCOPI	■			24/05/2018
Philippe MARCEL				
Marc MICHOUILLER	■			24/05/2018
Fanny PICARD				
Erick ROSTAGNAT	■			24/05/2018
Giulia VAN WAEYENBERGE		■		24/05/2018
Nicolas DE TAVERNOST	■			24/05/2018
Caroline WEBER				

Aucun changement n'est intervenu au sein des Comités.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'une action au moins. Le nombre d'actions détenu par chaque membre du Conseil d'administration est indiqué dans la partie VI au paragraphe « répartition du capital et des droits de vote » page 194.

Il n'y a pas, à la date d'établissement du présent document, de membre du Conseil d'administration représentant les actionnaires salariés ni de membre du Conseil d'administration représentant les salariés au sein du Conseil d'administration.

2. ADMINISTRATEURS EXPÉRIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil d'administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil d'administration peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil d'administration d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

3. ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'administration comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêt avec la Société et sa direction. En tant que société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce, le Conseil d'administration doit, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext, comprendre au moins deux membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où le nombre de membres indépendants était de sept, soit une proportion de 46,70% de membres indépendants, tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, il doit respecter les critères suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (% retenu inférieur à 5%) ;

- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2018, il ressort de l'examen de la composition du Conseil d'administration que :

- Huit membres du Conseil d'administration ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu notamment du fait que :
 - deux d'entre eux sont des salariés de la société Polygone SA, actionnaire majoritaire de la Société (Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX),
 - un d'entre eux est un salarié de la Société (Monsieur Erick ROSTAGNAT),
 - deux d'entre eux ont des liens familiaux avec les dirigeants de la Société (descendants) (Mesdames Anne-Sophie GINON et Anne-Céline LESCOPI),
 - un est actionnaire de la Société et détient plus de 5 % du capital (SOFINA),
 - un est salarié de la Société détenant 5 % du capital de GL events (Madame Giulia VAN WAEYENBERGE).
 - un d'entre eux est en relation d'affaires significative avec la Société (Monsieur Daniel HAVIS).

Madame Fanny PICARD, Madame Sophie DEFFOREY (représentante permanente d'AQUASOURÇA), Madame Caroline WEBER, Monsieur Yves-Claude ABESCAT, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, Monsieur Philippe MARCEL et Monsieur Marc MICHOUILLIER sont considérés comme des membres indépendants au sens du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext.

4. FÉMINISATION DU CONSEIL

La Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2018, les dispositions législatives sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil étant égale à 40% (6 femmes sur 15 membres).

5. DURÉE DES MANDATS

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

6. ABSENCE DE CONDAMNATION OU D'INCRIMINATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document aucun membre du Conseil d'administration et de la direction générale de GL events :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire au cours des cinq dernières années ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

A la connaissance de la Société, il existe des liens familiaux ou par alliance entre :

- Liens par alliance entre Monsieur Erick ROSTAGNAT d'une part et Monsieur Olivier GINON et Anne-Sophie GINON d'autre part.
- Liens de descendance entre :
 - Madame Anne-Sophie GINON et Monsieur Olivier GINON,
 - Madame Anne-Céline LESCOP et Monsieur Olivier ROUX.

7. PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration.

IV. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement interne du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur. Le Conseil d'administration, à l'occasion de sa séance du 20 mars 2018, a modifié son règlement intérieur afin de l'adapter aux statuts mis à jour en date du 24 avril 2017 qui ont prévu la possibilité de nommer des censeurs.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

2. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou bien à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés sur les dispositions issues de la réglementation boursière concernant le régime des opérations sur titres.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration doivent déclarer directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de trois jours ouvrés suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil d'administration, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont étroitement liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil d'administration s'engage à informer le Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 4.2) prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du Conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur.»

3. RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. A cet égard, il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée Générale Ordinaire son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice, et décide le

déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a débattu de

toutes les actions majeures de 2018 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

4. DÉLIBÉRATIONS ET RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni à six reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 était de 95,56 %.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence par réunion des membres du Conseil d'administration lors de l'exercice 2018 :

Date de la réunion	Taux de présence (Membre présent)
20/03/2018	100 %
24/05/2018	93,33 %
04/07/2018	80 %
04/09/2018	100 %
21/09/2018	93,33 %
07/12/2018	100 %

Le Conseil d'administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches. Dans ce cadre, il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les membres du Conseil d'administration sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

L'évaluation n'a pas pu avoir lieu au cours de l'exercice 2018 mais aura lieu au cours du premier semestre 2019.

B. CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

C. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

D. REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre membre du Conseil d'administration, étant précisé que chaque membre du Conseil d'administration ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit.

E. PRÉSIDENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est notamment chargé d'en diriger les débats. Sur les six réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration a toujours été présidé par son Président Directeur Général.

F. PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 17 des statuts de la Société et l'article 5.4 du règlement intérieur.

Selon les dispositions légales et statutaires en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité) pour :

- la nomination et à la révocation du président du Conseil d'administration,
- la nomination et à la révocation du Directeur Général,
- l'arrêté des comptes annuels et consolidés,
- l'établissement des rapports de gestion de la Société et du Groupe.

G. DÉCISIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

5. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2018

Les principaux points à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont listés ci-après :

Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice le Conseil a :
"Examen des comptes et de la gestion courante"	<ul style="list-style-type: none"> – examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2017, les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2018, pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2018 ; – arrêté les termes de ses différents rapports à l'Assemblée Générale, préparé et convoqué l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2018, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ; – pris connaissance des travaux du Comité d'Audit ; – examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours et autorisé des opérations de croissance externe ; – examiné régulièrement la situation financière et l'endettement du Groupe ; – approuvé le renouvellement des pouvoirs du Président-Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties ; – examiné et approuvé les documents de gestion prévisionnelle.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code MiddleNext, proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'un administrateur ; – procédé à la révision annuelle des conflits d'intérêts ; – adopté un nouveau règlement intérieur du Conseil.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> – pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et des Nominations ; – fixé la rémunération variable de M. FERRATON au titre de l'exercice 2017 ; – décidé la mise en place d'un plan d'actions de performance au bénéfice des collaborateurs.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> – examiné les conventions réglementées conclues et/ou autorisées en 2018 ou dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 ; – discuté des dispositions à prendre dans le cadre de la loi Sapin II ; – examiné le rapport RSE ; – approuvé l'émission de garanties ; – été informé du Calendrier des réunions du Conseil et des Comités pour 2019 ; – utilisé la délégation consentie par l'AG du 24 mai 2018 dans la 22^{ème} résolution, et a décidé de procéder à une augmentation de capital, et a subdélégué au PDG la constatation de cette augmentation de capital ; – procédé à la revue des points de vigilance du Code Midlenext.

6. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est rappelé que le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques. En particulier, son article 5.2 prévoit que :

«Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux Administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs dans un délai raisonnable avant la réunion

du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil d'administration peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.»

Ainsi, pour permettre à chacun des membres du Conseil d'administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'administration a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil d'administration

(article 4.5) prévoit que :

« Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, la Société communique aux membres du conseil dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président. Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président.

Le conseil est régulièrement informé par le président de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son Groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité. »

7. MISE EN PLACE DE COMITÉS SPÉCIALISÉS

A. COMITÉ D'AUDIT

I. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Yves-Claude ABESCAT	(Président du Comité) membre indépendant
M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA	membre
Mme Caroline WEBER	membre indépendant

II. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application de l'article L.823-19 du Code de commerce.

Une charte, approuvée par le Conseil d'administration, précise les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit.

Les compétences techniques (financière, comptable ou de contrôle légal des comptes) des membres du Comité d'Audit, telles qu'indiquées en page 92 du présent document sont reconnues.

Chaque réunion du Comité d'Audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2018, le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises, avec un taux de participation de 100%.

III. Mission du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Le Comité d'Audit exerce les missions prévues à l'article L.823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil d'administration. Ainsi, il assiste notamment le Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, en formulant des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique ;
- l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;
- le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;
- le respect des conditions d'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes des services autre que la certification des comptes.

Le Comité d'Audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a eu l'occasion d'entendre et d'échanger avec les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des dirigeants), le responsable de l'audit interne et d'autres dirigeants opérationnels.

Le Comité d'Audit a eu des échanges nourris avec les commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement du nouveau rapport des commissaires aux comptes au Comité d'Audit.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, étant précisé que depuis la réforme de l'audit le champ d'intervention du Comité d'Audit s'est élargi.

B. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

I. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Philippe MARCEL	(Président du Comité) - Membre indépendant
M. Marc MICHOUlier	Membre indépendant
Mme Sophie DEFFOREY Représentant AQUASOURÇA	Membre indépendant

II. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations

Chaque réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2018, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni à deux reprises, avec un taux de participation de 100 %.

III. Mission du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations détermine en début d'année la rémunération des managers du

Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération.

En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines.

C. COMITÉ RSE

Le Comité RSE a été constitué en 2015.

a. Composition du Comité RSE

Le Comité RSE, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de trois membres :

Mme Anne-Céline LESCOP	Membre
Mme Caroline WEBER	Membre indépendant
Mme Emmanuelle CORATTI	Directrice du développement durable

b. Fonctionnement du Comité RSE

Chaque réunion du Comité RSE fait l'objet d'un compte rendu présenté aux membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2018, le Comité RSE s'est réuni à quatre reprises, avec un taux de participation de 100 %.

c. Mission du Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission d'examiner la politique RSE du Groupe et son avancée au travers de plans d'actions.

Il suit l'élaboration et le contrôle du reporting RSE intégré au document de référence.

Il donne aux membres du Conseil d'administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché, etc.) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

8. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration veille à ce que les conditions de dialogue avec les actionnaires de la Société soient toujours réunies et optimales. Notamment, les administrateurs sont invités à assister à l'Assemblée générale et à analyser le résultat des votes de chacune des résolutions, en portant une attention particulière aux votes négatifs, afin d'en tirer les enseignements avant l'Assemblée générale suivante. Par ailleurs, hors Assemblée générale, Erick ROSTAGNAT, Administrateur / Directeur Général Finances et Administration, et Sylvain BECHET, Directeur financier, rencontrent régulièrement les actionnaires.

V. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. JETONS DE PRÉSENCE

Dans le cadre de leur mandat, les Administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations au Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 a fixé à 261 000 euros le montant global annuel de jetons de présence attribuables aux membres du Conseil d'administration et

ce jusqu'à nouvelle décision. La répartition de ce montant serait effectuée par le Conseil d'administration entre ses membres.

En vertu des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, le tableau suivant récapitule le montant des jetons de présence perçus en 2018, 2017, 2016 par les administrateurs de GL events.

En euros	2018	2017	2016
Olivier GINON	15 000	15 000	15 000
Olivier ROUX	15 000	15 000	15 000
Yves Claude ABESCAT	20 000	20 000	18 000
AQUASOURÇA	15 000	15 000	15 000
Ming-Po CAI			15 000
Daniel HAVIS	15 000	7 500	
Nicolas DE TAVERNOST	15 000	15 000	15 000
Anne-Sophie GINON	15 000	15 000	15 000
Richard GOBLET D'ALVIELLA			3 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	15 000	15 000	15 000
Anne-Céline LESCOP	15 000	15 000	15 000
Philippe MARCEL	15 000	15 000	15 000
Marc MICHOUPLIER	15 000	15 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	15 000	15 000	15 000
Sophie SERVATY		12 000	15 000
Giula VAN WAEYENBERGE	15 000	3 000	
Caroline WEBER	18 000	18 000	15 000
Fanny PICARD	15 000	15 000	15 000
SOFINA	18 000	18 000	12 000
Total	251 000	243 500	243 000

2. RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations versées à Erick ROSTAGNAT, administrateur, ont été les suivantes :

En Euros	2018					2017				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	304 649	50 020		1 276	253 353	127 422	64 869	60 000	2 553	

La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 120 000 € au titre de l'exercice 2018.

3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES ET OPTIONS LEVÉES

Plan n°14	
Erick ROSTAGNAT	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	8 000
Nombre d'actions souscrites sur l'exercice	8 000
Nombre d'actions restant à souscrire	-

4. ACTIONS GRATUITES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°13	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>											
Erick Rostagnat	12 500	--	10	--	10	--	--	--	--	10 000	10
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>											
Erick Rostagnat	12 500	--	10	--	10	--	--	--	--	--	--

VI. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.225-37-2 DU CODE DE COMMERCE (SAY ON PAY EX ANTE DES PDG, VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ)

A. CONCERNANT LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE VICE-PRÉSIDENT

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2019 sera appelée à voter sur un projet de résolution (13^{ème} résolution) fixant comme suit les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et du Vice-Président directeur général délégué.

Les principes et critères de rémunération du Président Directeur Général et du Vice-Président directeur général délégué seront les suivants :

- Versement d'une rémunération fixe par Polygone SA ;
- Avantage en nature (véhicule de tourisme) consenti par Polygone SA.

Il est précisé que ces rémunérations sont comprises dans la convention de prestation de services de Direction Générale conclue par la Société avec la société Polygone SA et approuvée au titre des conventions réglementées.

Par ailleurs, le Président Directeur Général et le Vice-Président ont également le droit au versement de jetons de présence par GL events SA au titre de leurs fonctions d'administrateurs à l'instar de l'ensemble des administrateurs.

B. CONCERNANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON ADMINISTRATEUR

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2019 sera appelée à voter sur un projet de résolution (14^{ème} résolution) fixant comme suit les principes et critères de détermination,

de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature au Directeur Général Délégué non administrateur.

Nature	Commentaires
Rémunération fixe	La part fixe (autorisée par le Conseil d'administration de mars 2019) est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.
Rémunération variable annuelle	La part variable pourra atteindre 40 % de la rémunération globale en ligne avec les pratiques marchés. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2019 sera déterminé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> — critères quantitatifs : performance opérationnelle et financière du Groupe ; — critères qualitatifs : stratégie de développement France et International.
Rémunération variable pluriannuelle	Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle qui respectera les critères d'appréciation prévus-ci-dessus.
Rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	Olivier Ferraton ne perçoit pas de jetons de présence.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucune clause spécifique en cas de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire	Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique.
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	Olivier Ferraton bénéficie du régime collectif de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé.
Avantages de toute nature	Olivier Ferraton bénéficie en 2018 d'une voiture et d'un logement de fonction. Ces avantages seront reconduits sur 2019.
Attributions d'options de souscriptions ou d'achats d'actions	Néant
Attribution d'actions gratuites	Il pourra être attribué un maximum de 10 000 actions gratuites à Olivier Ferraton.
Indemnité de toutes natures relatives à une interdiction d'exercer une activité professionnelle	Néant
Indemnités ou sommes dues au titre de conventions conclues en raison de mandat(s)	Néant
Éléments de rémunérations conditionnées à l'approbation de l'Assemblée générale	Les éléments soumis à l'approbation de l'Assemblée générale concernent la part fixe, la part variable ainsi que la rémunération exceptionnelle.

2. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DUES OU VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

A. RÉMUNÉRATION DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE (SAY ON PAY EX POST DES PDG, VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ)

Les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018 au Président Directeur Général, au Vice-Président Directeur Général Délégué et au Directeur Général Délégué non administrateur, en application des

principes et critères de rémunération approuvés par l'assemblée du 24 mai 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2019 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolution) sont les suivants :

En euros	2018		Valorisation action de performance
	Montants dus	Montants versés	
Olivier GINON – Président			
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176	
Actions de performance			
Total	353 856	353 856	0
Olivier ROUX – Vice-Président			
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384	
Actions de performance			
Total	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON – Directeur général délégué			
Rémunération fixe	318 000	318 000	
Rémunération variable 2018	150 000 ⁽⁵⁾		
Rémunération variable 2017		121 000	
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature ⁽³⁾	30 746	30 746	
Actions de performance ⁽⁴⁾			253 353
Total	498 746	469 746	253 353

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 191). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 161) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 184).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

⁽⁴⁾ Olivier FERRATON s'est vu attribuer 10 010 actions de performance au titre de l'année 2018.

⁽⁵⁾ Montant dont le versement est subordonné à l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué non administrateur au titre de l'exercice écoulé

B. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS EN 2017 ET EN 2016

En euros	2017			2016		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON – Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176		7 176	7 176	
Actions de performance						
Total	353 856	353 856	0	353 856	353 856	0
Olivier ROUX – Vice-Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560		301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
Total	325 944	325 944	0	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON – Directeur général délégué						
Rémunération fixe	297 000	297 000		277 840	277 840	
Rémunération variable 2017	120 000					
Rémunération variable 2016		56 400		121 000	64 600	
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantage en nature ⁽³⁾	29 272	29 272		29 516	29 516	
Actions de performance						161 061
Total	446 272	382 672	0	428 356	371 956	161 061

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 191). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 161) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 184).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

C. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°14
Olivier Ferraton	15 000

E. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°13	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>											
Olivier FERRATON	20 000	--	10	--	10	--	10 000	--	--	10 000	10
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>											
Olivier FERRATON	20 000	--	10	--	10	--	--	--	--	--	--

F. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeant mandataire social	Plan n°13	Plan n°16	Plan n°18
Olivier FERRATON	20 000	10	10

G. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Directeur Général Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

VII. DESCRIPTION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 14, 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

VIII. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

1. CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES FILIALES

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une Société et, d'autre part, une autre société dont

la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

2. CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Parmi ces conventions figure la convention de prestation de services conclue entre GL Events et Polygone SA. Les prestations de service de direction générale réalisées

par les dirigeants de Polygone à la Société correspondent à des :

- Prestations de services de «Direction Générale et Stratégique» (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du Groupe,
- Prestations de services «Techniques».

Cette convention de prestation de services de direction générale recouvre notamment les rémunérations chargées de Messieurs GINON et ROUX, leurs frais de déplacement

et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Aucune autre rémunération de quelque nature que ce soit n'est perçue par messieurs GINON et ROUX. La prestation est reconduite tacitement chaque année et approuvée par l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées. A fin décembre 2018, le coût refacturé par Polygone SA (3,3 M€) à GL events au titre de cette prestation recouvre les coûts composés des

rémunérations chargées de messieurs GINON et ROUX, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

IX. CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un

engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés [page 160](#).

X. DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	28/04/2017 (10 ^{ème} résolution)	26 mois	10 % du capital	Néant
Autorisation en matière de programme de rachat d'actions	24/05/2018 (20 ^{ème} résolution)	18 mois	10 % du capital	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du DPS	24/05/2018 (22 ^e résolution)	26 mois	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)	Utilisée à hauteur de 23 986 228 euros par émission de 5 996 557 actions ordinaires nouvelles le 17 octobre 2018
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du DPS, par offre au public	24/05/2018 (23 ^e résolution)	26 mois	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	24/05/2018 (24 ^e résolution)	26 mois	20 % du capital par période de 12 mois 120 000 000 € (créances)	Néant

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission en cas d'émission, avec suppression du DPS, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires	24/05/2018 (25 ^e résolution)	26 mois	10 % du capital par an applicable aux 23 ^e et 24 ^e résolutions	Néant
Émissions, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	24/05/2018 (26 ^e résolution)	26 mois	15 % de l'émission initiale, sous réserve du plafond applicable à la délégation	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	24/05/2018 (27 ^e résolution)	26 mois	30 000 000 € (Imputation sur le plafond global* et sur l'offre au public)	Néant
Limitation globale des délégations prévues par les 22 ^{ème} à 27 ^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 24 mai 2018 *	24/05/2018 (28 ^e résolution)	N/A	60 000 000 €	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices et primes	24/05/2018 (29 ^e résolution)	26 mois	60 000 000 €	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan épargne entreprise en application de l'art. L.225-129-6 du Code de Commerce	24/05/2018 (31 ^e résolution)	26 mois	Nombre maximal d'actions : 200 000	Néant
*Limitation globale des délégations	24/05/2018 (26 ^e résolution)	23/11/2020	60 000 000 €	Néant

XI. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Accords d'intéressement et de participation

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

XII. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la [page 191](#) du Document de référence.
- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en [page 197](#) du document de référence.
- La liste des détenteurs ([page 194](#)) de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci sont décrits [page 190](#) du document de référence.
- A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi

qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles de droit commun. En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites au paragraphe IX ci-avant.

- Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'administration ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.
- Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Toutefois, en cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements des seuils prévue à l'article 12 des statuts de la Société, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 5% consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en [page 194](#).

RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉS AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Au titre du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société,

les données pertinentes sont présentées ci-après.

Pour l'historique des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2018, se reporter au chapitre 6 du présent document ([page 191](#)).

1. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

b. Options d'achat et de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

2. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Se reporter au point 3 du chapitre V ([page 109](#)) et au point D du chapitre VI ([page 113](#)) du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

b. Options levées par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Plans	Type	Nombre d'actions levées pendant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Plan n°14	Souscription	66 350	17,17
Total		66 350	17,17

B. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

Pour l'historique des plans d'attribution gratuites d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2018, se reporter au chapitre 6 du présent document (page 193).

1. PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIS AU COURS DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 106 550 actions (Plan n°23) à des managers du Groupe non mandataires de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- condition de performance ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 3 ans, soit le 19 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 20 820 actions (Plan n°24) à tous les salariés du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 2 ans, soit le 19 mars 2020 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2022.

Le tableau récapitulant les actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'attribution définitive, fait apparaître les informations suivantes :

	Plan n°23	Plan n°24
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	29.04.2016	29.04.2016
Date du Conseil d'Administration	20.03.2018	20.03.2018
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	106 550	20 820
Valeur au jour d'attribution	25,3	25,3
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	63 000	-
dont nombre aux administrateurs	10 000	10
dont nombre aux dix premiers attributaires	66 500	(*)
Date de fin de période d'acquisition	19.03.2021	19.03.2020
Date de limité d'incessibilité	19.03.2023	19.03.2022
Nombre d'actions attribuées	-	-

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe

2. ATTRIBUTION DÉFINITIVE D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°13

Le Conseil a mis en place, le 30 janvier 2015, un plan d'attribution d'actions gratuites de 112 975 actions gratuites au profit de 54 collaborateurs du Groupe (plan n°13).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 20 mars 2018, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires s'est achevé le 30 janvier 2018, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive 112 400 actions gratuites et a pris acte que 575 actions ne vont pas être distribuées compte tenu des départs intervenus.

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°16

Le Conseil a mis en place, le 4 mars 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites de 10 actions par salarié du Groupe, soit un total de 19 840 actions gratuites (plan n°16).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 20 mars 2018, a constaté le Conseil a pris acte que le délai d'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires s'est achevé le 1^{er} mars 2018, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive 15 710 actions gratuites et a pris acte que 4 130 actions ne vont pas être distribuées compte tenu des départs intervenus.

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°17

Le Conseil a mis en place, le 9 décembre 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites de 10 000 actions gratuites au profit de collaborateurs du Groupe (plan n°17).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 12 mars 2019, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites à son bénéficiaire s'est achevé le 9 décembre 2018, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive les 10 000 actions gratuites.

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°18

Le Conseil a mis en place, le 9 décembre 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites de 10 actions par salarié du Groupe, soit un total de 20 110 actions gratuites (plan n°18).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 12 mars 2019, a constaté que le délai d'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires s'est achevé le 9 décembre 2018, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive 17 360 actions gratuites et a pris acte que 2 750 actions ne vont pas être distribuées compte tenu des départs intervenus.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

Vingt-deux résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 26 avril 2019 à 10 h à la Cité Internationale de LYON – 50, quai Charles de Gaulle à LYON (69006).

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

I - Les quinze premières résolutions (de la 1^{ère} à la 15^{ème} résolution) ainsi que la dernière résolution (22^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'affectation du résultat, la fixation du dividende et sa mise en paiement, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement du mandat de trois administrateurs, l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et

les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, au Vice-Président (Directeur Général Délégué administrateur) et Directeur Général Délégué non administrateur en raison de leur mandat, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Olivier Ferraton, Directeur Général Délégué non administrateur et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II - Les six autres résolutions (de la 16^{ème} à la 21^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que des modifications des statuts de la Société pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (PREMIÈRE ET TROISIÈME RÉOLUTIONS) ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se soldant par un bénéfice de 21.241.469,17 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du Groupe) de 42 237 253 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 29 981,08 euros.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (QUATRIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 21.241.469,17 euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables :

Résultat de l'exercice	21.241.469,17 €
Report à nouveau	29.286.660,57 €
Montant à affecter	50.528.129,74 €
Affectation proposée	
Reserve légale	2.632.030,40 €
Dividendes soit 0,65 € brut par action (x 29 982 787)	19.488.811,55 €
Report à nouveau	28.407.287,79 €
Total	50.528.129,74 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action serait de 0,65 euro.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 %, imputable soit sur le prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, sur l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). L'excédent éventuel (en cas d'option pour le barème progressif) est restituable. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le dividende à payer serait détaché le 1^{er} juillet 2019 et serait mis en paiement le 3 juillet 2019. Il est précisé qu'au cas où, lors du détachement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au poste « Report à nouveau ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-après le montant des dividendes et autres revenus versés au titre des trois exercices précédents :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015	13 592 352 €* Soit 0,60 € par action (22 653 920 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2016	15 211 762 €* Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2017	15 211 762 €* Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCLUE ENTRE GL EVENTS ET POLYGONE SA FIGURANT DANS LE RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (CINQUIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver la convention de prestation de services conclue entre GL Events et Polygone SA figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Les prestations de service de direction générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du Groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Cette convention de prestation de services de direction générale recouvre notamment les rémunérations chargées de messieurs GINON et ROUX, leurs frais de déplacements et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Aucune autre rémunération de quelque nature que ce soit n'est perçue par messieurs GINON et ROUX. La prestation est reconduite tacitement chaque année et approuvée par l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées. A fin décembre 2018, le coût refacturé par Polygone SA (3,3 M€) à GL events au titre de cette prestation recouvre les coûts composés des rémunérations chargées de messieurs GINON et ROUX, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacements, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

Elle est également présentée dans le rapport spécial du commissaire aux comptes y afférent qui vous sera présenté en assemblée.

4. APPROBATION DES AUTRES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (SIXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions, autres que celle visée par la cinquième résolution de la présente assemblée, conclues en 2018 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes y afférent qui vous sera présenté en assemblée.

5. MANDATS D'ADMINISTRATEURS (SEPTIÈME À NEUVIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil d'administration de Madame Fanny PICARD et de Messieurs Philippe MARCEL et Daniel HAVIS arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé le mandat d'administrateur de :

- Madame Fanny PICARD ;
- Monsieur Philippe MARCEL ;
- Monsieur Daniel HAVIS.

Indépendance

Nous vous précisons que le Conseil d'administration considère que Madame Fanny PICARD et Monsieur Philippe MARCEL sont qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. A cet égard, il

est notamment précisé que Madame Fanny PICARD et Monsieur Philippe MARCEL n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Le Conseil d'administration, considère que Monsieur Daniel HAVIS ne peut être qualifié de membre indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext.

Expertise, expérience, compétence :

Les informations concernant l'expertise, l'expérience, l'âge et le nombre d'actions détenues par candidats sont détaillées dans le document de référence 2018 [page 92](#).

Si vous approuvez l'ensemble de ces propositions de renouvellement :

- Le nombre d'administrateurs indépendants restera stable avec sept administrateurs indépendants, soit une proportion de 46,70% de membres indépendants au Conseil (en conformité avec le Code Middlednext),
- Le taux de féminisation du Conseil sera de 40 % (6 femmes sur 15 membres).

6. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ À MONSIEUR OLIVIER GINON, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, À MONSIEUR OLIVIER ROUX, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET À MONSIEUR OLIVIER FERRATON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON ADMINISTRATEUR (DIXIÈME, ONZIÈME ET DOUZIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur et en raison de leur mandat à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué et à Monsieur Olivier FERRATON, Directeur

Général Délégué non administrateur, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'assemblée générale du 24 mai 2018 dans ses 17^{ème} et 18^{ème} résolutions à caractère ordinaire.

Ces éléments figurent dans le document de référence 2018 [page 112](#).

7. APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON ADMINISTRATEUR (TREIZIÈME ET QUATORZIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, aux

Président Directeur Général et Vice-Président Directeur Général Délégué et au Directeur Général Délégué non administrateur social tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document de référence 2018 [page 112](#).

8. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (QUINZIÈME RÉOLUTION) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES (SEIZIÈME RÉOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la quinzième résolution, de conférer au Conseil d'administration pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 dans sa vingtième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la Société conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 € (hors frais d'acquisition) par action. En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 119.069.552 €, tel que calculé sur la base du capital social au 28 février 2019 et des 215 399 actions auto-détenues à la même date.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (seizième résolution).

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

9. DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler la délégation financière arrivant à échéance, ainsi que de renouveler par anticipation la délégation en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription en raison de son utilisation au cours de l'exercice 2018. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document de référence 2018 le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

9.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription (dix-septième résolution) et autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre dans ce cadre (dix-huitième résolution)

La délégation de compétence en la matière en cours a été utilisée à hauteur de 23 986 228 euros par émission de 5 996 557 actions ordinaires nouvelles. Nous vous proposons de la renouveler par anticipation, étant précisé que la nouvelle délégation mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018, par sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 30 000 000 représentant environ 25 % du capital social. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce montant s'imputerait sur le plafond global prévu par la vingt-huitième résolution de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à 120 000 000 euros, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018 mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus.

Enfin, pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application de cette délégation, le nombre de titres à émettre pourrait être augmenté dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée (dix-huitième résolution).

9.2 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières (dix-neuvième résolution)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La délégation de compétence en la matière arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation mettrait fin avec effet immédiat, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

10. AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

10.1 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (vingtième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée à statuer sur une délégation susceptible de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital

social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans - ou de tout autre pourcentage maximum prévu par les dispositions légales applicables au moment de la fixation du prix) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société, le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

10.2 Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation (vingt-et-unième résolution)

Afin de permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative, il vous est demandé de renouveler par anticipation l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et/ou certains mandataires sociaux. Cette autorisation serait consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale et mettrait

fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018 aux termes de sa trentième résolution à caractère extraordinaire.

Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourrait dépasser sera limité à 200 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir, le cas échéant, les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

05

ÉTATS FINANCIERS

131 / COMPTES CONSOLIDÉS

163 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS
RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

164 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

167 / COMPTES SOCIAUX

180 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

183 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/18	31/12/17
Ecarts d'acquisition	5.1	519 642	484 942
Autres immobilisations incorporelles	5.1	49 841	52 350
Terrains et Constructions	5.2	287 029	284 448
Autres immobilisations corporelles	5.2	38 693	41 211
Matériels locatifs	5.2	112 277	102 853
Actifs financiers	5.3	64 335	64 113
Titres mis en équivalence	5.4	164	284
Impôts différés actifs	5.8	23 993	23 881
ACTIFS NON COURANTS		1 095 974	1 054 082
Stocks et en-cours	5.5	39 290	35 626
Créances clients	5.6	190 433	195 715
Autres créances	5.7	165 571	164 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	272 144	206 319
ACTIFS COURANTS		667 438	601 914
TOTAL		1 763 412	1 655 995

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/18	31/12/17
Capital	5.10	119 931	93 611
Primes et Réserves	5.10	432 687	328 384
Ecarts de conversion	5.10	(112 928)	(80 430)
Résultat net		42 237	35 097
Capitaux propres part du Groupe		481 928	376 662
Intérêts minoritaires		60 099	53 342
TOTAL CAPITAUX PROPRES		542 027	430 004
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	11 521	12 179
Impôts différés passifs	5.8	10 853	10 287
Dettes financières	5.13	421 492	525 662
PASSIFS NON COURANTS		443 866	548 128
Provisions risques et charges courantes	5.12	19 289	17 455
Dettes financières courantes	5.13	208 622	114 034
Concours bancaires courants	5.9	11 180	11 380
Avances et acomptes		31 156	43 729
Dettes fournisseurs		211 151	207 287
Dettes fiscales et sociales		106 232	110 689
Autres dettes	5.14	189 888	173 289
PASSIFS COURANTS		777 519	677 864
TOTAL		1 763 412	1 655 995

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/18	31/12/17
Chiffre d'affaires	4	1 040 488	953 840
Achats consommés	6.1	(55 615)	(54 756)
Charges externes	6.1	(566 650)	(514 744)
Impôts, taxes		(16 951)	(15 810)
Charges de personnel, participation	6.5	(250 790)	(233 400)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(53 015)	(50 241)
Autres produits opérationnels courants	6.3	4 843	4 131
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(4 956)	(4 003)
Charges opérationnelles		(943 135)	(868 822)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	97 353	85 018
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(9 155)	(575)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		88 198	84 442
Coût de l'endettement net	6.6	(15 540)	(18 347)
Autres produits et charges financiers	6.6	1 792	1 400
RÉSULTAT FINANCIER	6.6	(13 748)	(16 947)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		74 450	67 495
Impôts sur les bénéfices	6.7	(21 797)	(21 457)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		52 653	46 038
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.4	(92)	(299)
RÉSULTAT NET		52 561	45 739
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		10 324	10 642
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		42 237	35 097
Nombre d'actions moyen		24 950 013	23 402 711
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,69	1,50

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
RÉSULTAT NET	52 561	45 739
Instruments de couverture	245	1 795
Total des éléments recyclables en résultat	245	1 795
Ecart actuariels	22	19
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	(32 596)	(44 049)
Total des éléments non recyclables en résultat	(32 574)	(44 030)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	20 232	3 504
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	10 225	9 832
Part du Groupe dans le résultat global	10 006	(6 328)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Trésorerie à l'ouverture	194 938	173 070
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	42 237	35 097
Amortissements et provisions	53 018	43 434
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(8 491)	(5 232)
Plus et moins values de cession	3 751	1 851
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	10 324	10 642
Quote-part de résultat des entreprises associées	92	299
Capacité d'autofinancement	100 932	86 092
Coût de l'endettement financier net	15 540	18 347
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	21 797	21 457
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	138 269	125 896
Impôts versés	(12 162)	(27 831)
Variation du besoin en fonds de roulement	(25 938)	(13 745)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	100 169	84 320
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 017)	(11 297)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(71 763)	(63 917)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 912	615
Acquisition d'immobilisations financières	(1 188)	(1 784)
Cession d'immobilisations financières	539	6 908
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(30 739)	(28 737)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(106 257)	(98 212)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	118 908	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(15 126)	(15 097)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 572)	(5 337)
Autres variation des fonds propres	2 157	1 167
Variation des emprunts	(6 681)	75 975
Coût de l'endettement financier net	(15 540)	(18 347)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	79 146	38 360
Incidences des variations de taux de change (D)	(7 033)	(2 600)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	66 025	21 868
Trésorerie à la clôture	260 963	194 938

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du Groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/16	23 403	93 611	180 860	61 177	61 451	397 099	47 630	444 729
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				61 451	(61 451)	0		0
Distribution de dividendes				(15 097)		(15 097)	(5 337)	(20 435)
Annulation titres auto contrôle				514		514		514
Coût des options de souscription d'actions				(2 517)		(2 517)		(2 517)
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				3 132		3 132	1 218	4 350
Autres variations				(142)		(142)	(0)	(142)
Résultat global					(6 328)	(6 328)	9 832	3 504
Capitaux propres au 31/12/17	23 403	93 611	180 860	108 519	(6 328)	376 662	53 342	430 004
Augmentation de capital	6 580	26 320	92 588			118 908		118 908
Affectation du résultat global N-1				(6 328)	6 328	0		0
Distribution de dividendes				(15 151)		(15 151)	(4 577)	(19 728)
Annulation titres auto contrôle				1 277		1 277		1 277
Coût des options de souscription d'actions				(1 192)		(1 192)		(1 192)
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(2 704)		(2 704)	1 292	(1 411)
Autres variations				(5 878)		(5 878)	(183)	(6 062)
Résultat global					10 006	10 006	10 225	20 232
Capitaux propres au 31/12/18	29 983	119 931	273 447	78 543	10 006	481 928	60 099	542 027

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	136
Note 2 Méthode d'évaluation/principes de consolidation	136
Note 3 Périmètre de consolidation	143

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

– Chiffre d'affaires	146
– Résultat opérationnel courant	146
– Investissements corporels et incorporels	146
– Dotations/reprises d'amortissements et provisions	146

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles	147
Note 5.2 Immobilisations corporelles	148
Note 5.3 Actifs financiers	149
Note 5.4 Participations dans les entreprises associées	150
Note 5.5 Stocks et en-cours	150
Note 5.6 Créances clients	150
Note 5.7 Autres créances	151
Note 5.8 Impôts différés	151
Note 5.9 Equivalents de trésorerie	152
Note 5.10 Capitaux propres	152
Note 5.11 Provisions pour indemnités de fin de carrière	154
Note 5.12 Provisions pour risques et charges courantes	155
Note 5.13 Dettes financières	155
Note 5.14 Autres dettes	156
Note 5.15 Variation du besoin en fonds de roulement	157
Note 5.16 Tableau de passage variation bilan / variation tableau flux de trésorerie	157

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 6.1 Achats consommés et charges externes	157
Note 6.2 Dotations aux amortissements et provisions	158
Note 6.3 Autres produits et charges courants	158
Note 6.4 Autres produits et charges opérationnels	158
Note 6.5 Charges de personnel	158
Note 6.6 Résultat financier	159
Note 6.7 Charge d'impôt	159

AUTRES INFORMATIONS

Note 7 Effectifs	160
Note 8 Engagements hors bilan	160
Note 9 Informations sur les parties liées	161
Note 10 Note sur les risques	162
Note 11 Autres informations	162
Note 12 Honoraires des commissaires aux comptes	163

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 12 mars 2019 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

L'année de ses 40 ans, le Groupe a poursuivi son développement opérationnel et son renforcement de sa présence en France et à l'international. L'activité du Groupe s'élève à 1 041 M€ en progression de 9 % par rapport à l'année 2017.

Des opérations de croissance externes ont été réalisées notamment pour l'activité Exhibitions :

- Acquisition d'EVEN PRO, organisateur de salons dans l'industrie,
- Prise de contrôle de FISA, leader de l'organisation de salons au Chili.

Le pôle Exhibitions a également lancé avec succès 2 salons : Global Industrie à Paris et le SIRHA Green à Lyon.

Le pôle Venues a poursuivi le renforcement de son réseau avec l'obtention de nouveaux contrats. En France, les villes de Reims (3 sites événementiels à terme) et Caen (2 sites) ont confié au Groupe GL events la gestion et l'exploitation des sites pour des durées respectives de 25 ans et 4 ans. Ces contrats entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

A l'International, le Groupe a pris la gestion sous forme de management contract du site de Dubaï South pour une durée de 8 ans. Au Japon, en partenariat avec le Groupe Maeda, GL events exploitera le nouveau parc d'exposition d'Aichi pendant 15 ans.

Le Groupe a renouvelé les contrats de gestion du Centre des congrès de Lyon (20 ans) et du Parc d'exposition de Roanne (10 ans). Enfin, le Groupe a accru son périmètre à Saint-Etienne. Le Centre des Congrès et l'Espace événementiel de la Verrière ont à nouveau été confiés à GL events. En complément, le Groupe a obtenu la gestion du parc d'exposition et de la Cité du Design. Ces 4 sites seront exploités pendant 30 ans.

Les équipes du pôle Live sont intervenues pour des contrats « Jumbo events » représentant un chiffre d'affaires supérieur à 70 M€ ; Mondial de Football, Commonwealth Games, Jeux Européens, Ryder Cup et Jeux Asiatiques.

Dans le cadre de ce dernier contrat, GL events Middle East a été retenu pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette 18^{ème} édition, avec la fourniture des éléments suivants : tentes, barrières, containers, alimentation électrique, chauffage, ventilation et air conditionné, échafaudages, tribunes,

pupitres médias, aménagements intérieurs, ainsi que l'identité visuelle et signature de l'évènement.

Pour accélérer son développement, notamment en Asie, le Groupe a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 107 M€. Dans cette optique, le Groupe a finalisé sa 1^{ère} acquisition en Chine avec la prise de contrôle de la société ZZK, prestataires de services pour les organisateurs d'évènements, les exposants et gestionnaires de sites.

NOTE 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2018. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1^{er} janvier 2018. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires issus des contrats clients,
- IFRS 9 – Instrument financiers,
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016,
- Amendements à IAS 28 – Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises.

Elles n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur la reconnaissance du chiffre d'affaires de

la période. En effet, comme précisé antérieurement, les activités Exhibitions et Venues n'étaient pas impactées. En ce qui concerne le pôle Live, il n'y a pas d'incidence du fait de l'absence de Jumbo events en cours aux clôtures des 31 décembre 2017 et 2018.

L'application de la norme IFRS 9 (instrument financier), sur la base de la méthode rétrospective simplifiée, a conduit le Groupe à enregistrer une provision sur ses créances commerciales non échues ayant une antériorité supérieure à un an à hauteur de 4,2 M€ (net d'impôts) à l'ouverture de la période. L'impact sur la période du 31 décembre 2018 s'élevant à 1,3 M€ (net d'impôts).

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », applicable au 1^{er} janvier 2019, aura un impact significatif sur la présentation des états financiers du fait des nombreux contrats de location simple portés par le Groupe (entrepôts, bureaux, véhicules de transport...). Les premières hypothèses indiquent un impact sur le bilan consolidé d'un montant compris entre 300 et 350 millions d'euros. A partir de cette hypothèse, l'impact sur le résultat net serait compris entre -1,5 et -2,2 millions d'euros. Ce montant est déterminé d'après les contrats actuels, et peut donner lieu à des ajustements. Pour information, la norme n'aura pas d'impact sur le calcul des covenants financiers. En effet, il est précisé dans les contrats d'emprunts que les calculs doivent être réalisés en fonction des normes en vigueur à la date de signature des contrats.

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement différentes de la réalité.

2.4 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

– Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote, pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables, intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services...); ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

– Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint opération), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

– Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en [note 3](#).

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe).

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes

intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du Groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prise de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.5 MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, où l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise sont constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprise à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la Société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ». Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

2.5.5 Dépréciations d'actifs

– Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modification d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (Catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieur à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

– Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

– Modalité de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT (Ecart d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sociétés d'exploitation basé sur les plans à moyen terme à cinq ans et avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actif considéré. Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploités dans le cadre de contrat de concession ou de location (Métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agrèent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,

- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de Groupe.

Les encours et produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs.

Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un

décassement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés (swaps de taux) a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante :

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.
- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats «Jumbos events» sont reconnus selon la méthode de l'avancement, en fonction de la consommation des coûts. Ces contrats nécessitent une phase de préparation significative en amont de la réalisation des événements (design, logistique, allocation des actifs). En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Traitement du CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est classé en charges de personnel.

2.5.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice,

sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

- 2016 = 22 694 383
- 2017 = 23 100 685
- 2018 = 24 950 013

2.5.25 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif.

Pour les trois derniers exercices, le nombre moyen d'actions dilués s'établit ainsi :

- 2016 = 23 480 611
- 2017 = 23 471 161
- 2018 = 25 173 930

2.5.26 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2018 sont les suivantes :

Sociétés	Activité	Pays	Date d'entrée ou de sortie
Aichi International Convention & Exhibition Center	Venues	Japon	Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2018
GL events Yuexiu Guangzhou Developpment	Venues	Chine	Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2018
Even Pro	Exhibitions	France	Intégration globale le 1 ^{er} mars 2018
Fisa	Exhibitions	Chili	Intégration globale le 1 ^{er} avril 2018
Continental Expo	Exhibitions	France	Fusion le 30 avril 2018 avec GL events Exhibitions
DBR Events	Exhibitions	France	Fusion le 30 juin 2018 avec GL events Exhibitions
Imagine Labs	Live	Chine	Intégration globale le 1 ^{er} juin 2018
Centre de Congrès de Lyon New Co	Venues	France	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2018
FSO	Live	France	Intégration globale le 1 ^{er} septembre 2018
Modul France	Live	France	Intégration globale le 1 ^{er} septembre 2018
GL Middle East Tent & Trading	Live	Dubaï	Fusion le 30 septembre 2018 avec GL Middle East
SCI JDL Parking	Live	France	Intégration globale le 1 ^{er} décembre 2018
Lou Academy	Live	France	Intégration globale le 1 ^{er} décembre 2018
Lou Support	Live	France	Intégration globale le 1 ^{er} décembre 2018
GL Campus	Holding	France	Fusion le 31 décembre 2018 avec GL events Support
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Venues	France	Fusion le 31 décembre 2018 avec GL events Venues
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Venues	France	Fusion le 31 décembre 2018 avec GL events Venues
Food Service y Hosteleria	Exhibitions	Mexique	Sortie de 31 décembre 2018

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2018	2017	2018	2017	
Société mère							
GL events	Lyon	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Adecor	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Agence CCC	Paris	433 592 813	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Brasserie du Lou (ex. SEPEA Troyes)	Troyes	510 029 648	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet	Nantes	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Continental Expo (3)	Paris	490 659 737		100,00		100,00	IG
DBR Events (3)	Boulogne Billancourt	478 689 185		99,50		99,50	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Even Pro (1)	MonFlanquin	489 895 375	99,50		99,50		IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Financière Jaulin	Chilly Mazarin	414 121 731	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fonction Meubles	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
FSO (1)	Mouans Sartoux	403 427 776	100,00		100,00		IG
GL events Accounting	Brignais	824 808 489	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus (6)	Lyon	509 647 251		100,00		100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon New Co (1)	Lyon	840 400 188	100,00		100,00		IG
GL events Equestrian Sport	Brignais	453 100 562	89,16	89,16	89,16	89,16	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	99,50	99,50	99,50	99,50	IG
GL events Live	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Sport	Lyon	450 511 209	89,16	89,16	89,16	89,16	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby	Lyon	432 723 559	83,44	83,44	83,44	83,44	IG
Lou Academy (1)	Lyon	844 349 464	83,44		83,44		IG
Lou Support - Venues (1)	Lyon	844 374 751	83,44		83,44		IG
Medobjectif	Paris	529 065 864	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Modul France (1)	Saint Geneviève des Bois	431 618 826	100,00		100,00		IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision	Lyon	403 131 956	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
Première Vision Digital	Lyon	828 722 629	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
PV Corporate	Lyon	807 946 181	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Restaurant du Palais Brongniart	Lyon	831 478 623	49,00	49,00	49,00	49,00	ME
SCI JDL Parking (1)	Lyon	844 514 695	82,61		82,61		IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis (5)	Toulouse	444 836 092		100,00		100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Valenciennes	Anzin	817 786 460	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice (5)	Nice	493 387 997		100,00		100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements	Strasbourg	384 911 129	46,36	46,36	46,36	46,36	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	92,02	92,02	92,02	92,02	IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2018	2017	2018	2017	
Filiales étrangères consolidées						
Adors	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aganto	Newbury	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aichi International Convention & Exhibition Center (1)	Aichi	51,00		51,00		IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
AVS Congrès LTEE	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Editiel	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fisa (1)	Santiago de Chile	60,00		60,00		IG
Flow Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Flow Solutions Air & Power	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Food Service y Hosteleria (2)	Mexico		52,00		52,00	IG
Frame	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili	Santiago de Chile	99,50	100,00	99,50	100,00	IG
GL events Empreimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Exhibitions Fuarçilik	Ankara	99,50	100,00	99,50	100,00	IG
GL events Exponet	Sydney	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Fuarçilk	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Japan Kabushiki Kaisha	Tokyo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Chile	Las Condes	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Maroc	Casablanca	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Production LLC	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events South Africa	Johannesbourg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
GL events Turquie	Istanbul	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events UK	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues UK	Castle Donington	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Yuexiu Guangzhou Developpment (1)	Guangzhou	50,00		50,00		IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Middle East Tent & Trading (4)	Dubaï Jebel Ali		100,00		100,00	IG
Grand hôtel Mercure	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Imagine Labs (1)	Hong Kong	51,00		51,00		IG
Istanbul Fuarçilik	Istanbul	24,50	24,50	24,50	24,50	ME
Logistics Fair	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
LPR	Londrina	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Maf Servizi	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Perfexpo	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Premiere Vision Inc	New-York	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
Sao Paulo Expo	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Serenas	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Tarpulin Ingenieria de Proteccion SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Tarpulin Montajes SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Lorient Luxembourg	Luxembourg	70,00	60,00	70,00	60,00	IG
Unique Structure Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Wicked Tents	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
World Forum	La Haye	100,00	100,00	100,00	100,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2018 - (2) Sortie de périmètre en 2018 - (3) Les sociétés Continental et DBR events ont été fusionnées avec GL events Exhibitions respectivement au 30 avril et au 30 juin 2018 - (4) La société GL Middle East Tent & Trading a été fusionnée avec GL Middle East au 30 septembre 2018 (5) Les sociétés d'exploitation du centre de congrès Pierre Baudis et de l'Acropolis de Nice ont été fusionnées avec GL events Venues au 31 décembre 2018 (6) La société GL events Campus été fusionnée avec GL events Support au 31 décembre 2018 - ME : Mise en équivalence - IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile...)

GL events Venues gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17	Variation 2018 / 2017	
GL events Live	563 517	471 906	91 611	19,4 %
% de CA Total	54,2 %	49,5 %		
GL events Exhibitions	156 023	165 248	(9 225)	-5,6 %
% de CA Total	15,0 %	17,3 %		
GL events Venues	320 948	316 685	4 263	1,3 %
% de CA Total	30,8 %	33,2 %		
Chiffre d'affaires	1 040 488	953 840	86 648	9,1 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
GL events Live	41 258	25 588
GL events Exhibitions	17 599	20 194
GL events Venues	38 496	39 235
Résultat opérationnel courant	97 353	85 018

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
GL events Live	50 103	50 907
GL events Exhibitions	889	10 144
GL events Venues	23 878	13 547
Investissements nets	74 869	74 599

DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
GL events Live	(34 495)	(22 976)
GL events Exhibitions	(1 638)	(773)
GL events Venues	(16 886)	(19 685)
Amortissements et provisions	(53 018)	(43 434)

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a réalisé 50% de son activité en France (55% en 2017) et 6% au Brésil (8% en 2017).

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim ou dépré	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/17
Ecart d'acquisition Live	180 236	580	(157)	(4 666)	15 776	191 770
Ecart d'acquisition Exhibitions	218 544	8 277	(600)	(905)	1 447	226 763
Ecart d'acquisition Venues	66 561		(120)	(33)	(0)	66 408
Ecart d'acquisition	465 343	8 857	(877)	(5 603)	17 222	484 942
Autres immo. incorporelles	102 917	3 050	(1 953)	(6 942)	1 667	98 739
Amortissements et dépréciations	(43 634)	(5 762)	1 960	1 258	(210)	(46 389)
Autres immo. incorporelles	59 283	(2 712)	7	(5 684)	1 456	52 350
Immobilisations incorporelles	524 625	6 145	(869)	(11 287)	18 678	537 292

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim ou dépré	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Ecart d'acquisition Live	191 770			(2 172)	5 242	194 840
Ecart d'acquisition Exhibitions	226 763			(897)	31 667	257 533
Ecart d'acquisition Venues	66 408			(583)	1 444	67 269
Ecart d'acquisition	484 942	0	0	(3 653)	38 353	519 642
Autres immo. incorporelles	98 739	6 573	(8 797)	(4 633)	(3 465)	88 417
Amortissements et dépréciations	(46 389)	(4 600)	7 656	964	3 793	(38 576)
Autres immo. incorporelles	52 350	1 973	(1 142)	(3 668)	328	49 841
Immobilisations incorporelles	537 292	1 973	(1 142)	(7 321)	38 681	569 483

L'analyse des écarts de première consolidation des acquisitions de l'exercice n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition du pôle Exhibitions proviennent principalement de l'entrée des sociétés Fisa (Chili) et Even Pro, ceux du pôle Live correspondent à l'ajustement du coût des acquisitions de Flow Solution et Wicked. Conformément à la norme, les compléments de prix ont été intégrés au coût d'acquisition, s'ils sont probables et mesurables de manière fiable. Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/18	31/12/17
Taux d'actualisation (WACC) – Live	8,02 %	7,81 %
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	8,69 %	7,77 %
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	8,31 %	7,77 %

Hypothèse croissance	31/12/18	31/12/17
France	2,00 %	2,00 %
Afrique du Sud	4,00 %	4,00 %
Brésil	4,00 %	4,00 %
Chine	2,00 %	2,00 %
Middle East	2,50 %	2,50 %
Russie	2,00 %	2,00 %
Turquie	5,00 %	5,00 %
Autres pays	2,00 %	2,00 %
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00 %	2,00 %

Le coefficient beta retenu est de 92% pour l'activité de GL events Live et de 102% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse du taux de croissance à l'infini (-0,3%), augmentation du taux de WACC (+0,8%) et des données opérationnelles (baisse du taux d'EBIT (-4,3%)) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/17
Terrains	227		(225)		0	3
Constructions	329 524	28 040	(3 344)	(34 551)	(10)	319 659
Total brut	329 752	28 040	(3 569)	(34 551)	(10)	319 661
Amortissements et dépréciations	(30 246)	(12 492)	3 788	2 113	1 623	(35 214)
Terrains et Constructions	299 506	15 547	219	(32 438)	1 613	284 448

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Terrains	3	0	0	0	3	6
Constructions	319 659	35 118	(71)	(23 363)	32	331 376
Total brut	319 661	35 118	(71)	(23 363)	35	331 381
Amortissements et dépréciations	(35 214)	(11 245)	246	1 877	(17)	(44 352)
Terrains et Constructions	284 448	23 874	175	(21 485)	18	287 029

Les actifs brésiliens représentent 179 M€ au 31 décembre 2018 vs 203 M€ au 31 décembre 2017. L'augmentation du poste constructions concerne principalement les travaux de construction du Hall 7 d'Eurexpo (Lyon), ainsi que le village événementiel et le parking du Matmut Stadium (Lyon).

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/17
Installations, matériel et outillage	39 080	4 336	(4 144)	(682)	2 095	40 685
Autres immob. corporelles	86 180	6 076	(2 246)	(962)	1 567	90 614
Immob. corporelles en cours	2 288	2 749	(1 710)	(10)	(14)	3 304
Matériels locatifs	257 460	28 844	(20 959)	(6 501)	24 707	283 550
Total brut	385 008	42 005	(29 059)	(8 156)	28 355	418 154
Installations, matériel et outillage	(28 719)	(629)	4 055	699	298	(24 296)
Autres immob. Corporelles	(64 643)	(6 372)	2 416	545	(1 041)	(69 096)
Matériels locatifs	(167 872)	(25 105)	16 430	2 982	(7 134)	(180 697)
Total amortissements et dépréciations	(261 234)	(32 106)	22 901	4 226	(7 878)	(274 089)
Immobilisations corporelles	123 774	9 899	(6 158)	(3 929)	20 477	144 064

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Installations, matériel et outillage	40 685	3 910	(5 100)	(750)	3 444	42 189
Autres immob. corporelles	90 614	7 688	(7 251)	(977)	(1 291)	88 782
Immob. corporelles en cours	3 304	841	0	3	(1 954)	2 193
Matériels locatifs	283 550	34 966	(16 589)	(2 458)	(6 779)	292 690
Total brut	418 154	47 404	(28 940)	(4 183)	(6 581)	425 854
Installations, matériel et outillage	(24 296)	(7 857)	5 544	484	(2 332)	(28 456)
Autres immob. Corporelles	(69 096)	(6 220)	7 057	500	1 745	(66 014)
Matériels locatifs	(180 697)	(23 211)	14 619	1 460	7 416	(180 413)
Total amortissements et dépréciations	(274 089)	(37 288)	27 220	2 445	6 829	(274 883)
Immobilisations corporelles	144 064	10 117	(1 719)	(1 738)	247	150 971

Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs proviennent des renouvellements et se localisent pour l'essentiel en France.

5.3 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Titres disponibles à la vente	39 029	2 459	(2 431)	(27)	(0)	39 029
Prêts et créances	26 823	273	(99)	(44)	217	27 169
Dépréciation	(1 739)	(526)	431		(30)	(1 864)
Actifs financiers	64 113	2 205	(2 099)	(70)	186	64 335

5.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Valeur des titres à l'ouverture	284	172
Mouvements de périmètre		492
Dividende		(53)
Ecart de conversion	(28)	(29)
Résultat des entreprises associées	(92)	(299)
Participations dans les entreprises associées	164	284

Les éléments financiers 2018 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Istanbul Fuarcilik	Restaurant du Palais Brongniart
Actif immobilisé	-	561
Actif courant	545	929
Total Actif	545	1 490
Capitaux propres	386	(18)
Passif	159	1 508
Total Passif	545	1 490
Chiffre d'Affaires	1 609	1 906
Résultat net	2	(188)
Quote-part de résultat des entreprises associées	0	(92)

5.5 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Consommables	7 235	7 050
En cours de production	9 482	10 581
Stocks marchandises	31 957	25 964
Total brut	48 674	43 595
Dépréciations	(9 384)	(7 969)
Stocks et en-cours	39 290	35 626

5.6 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Clients	185 294	170 448
Facture à établir	26 019	38 285
Dépréciations	(20 880)	(13 017)
Créances clients	190 433	195 715

Le montant des dépréciation inclus l'impact relatif à la norme IFRS 9 à hauteur de 6,2 M€.

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an et l'antériorité se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieure à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	124 257	14 083	26 074	164 414

5.7 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Avances et acomptes	25 807	29 736
Créances sociales	4 419	3 691
Créances fiscales	73 614	82 029
Autres créances opérationnelles et diverses	21 272	27 622
Charges constatées d'avance	43 209	23 629
Dépréciation des comptes courants	(2 215)	(2 226)
Dépréciation des autres créances	(535)	(226)
Autres créances	165 571	164 254

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/17	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/18
Impôts différés actifs	23 881	6 889	(427)	(6 351)	23 993
Impôts différés passifs	(10 287)	662	(151)	(1 076)	(10 853)
Impôts différés actifs (passifs) nets	13 594	7 551	(578)	(7 427)	13 140

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/18
Autres décalages d'amortissement	(2 738)	0	3	(136)	(2 870)
Déficits reportables	13 702	1 525	(704)	(3 430)	11 093
Provisions	(3 334)	5 344	287	(3 141)	(843)
Indemnités de départ en retraite	3 602	19	(10)	52	3 664
Organic et effort construction	291	0	0	53	344
Participation des salariés	1 237	0	0	(259)	978
Amortissements dérogatoires	(77)	0	0	(8)	(85)
Autres	910	662	(155)	(558)	860
Total	13 594	7 551	(578)	(7 427)	13 140

Le montant global des déficits reportables du Groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 55 301 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 16 899 milliers d'euros. Conformément à la norme

IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir. Les déficits sont activés sur un horizon de temps indéfini lorsque la durée d'utilisation des déficits ne connaît pas de prescription.

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé		Modalités de consommation
	31/12/18	31/12/17	
Brésil	3 493	6 036	Reportable sans limitation de durée
France	5 730	7 301	Reportable sans limitation de durée
Hongrie	303	351	Reportable sans limitation de durée
Italie	1 191	2 466	Reportable sans limitation de durée
Turquie	525	913	Reportable sur 5 ans
Royaume Uni	904	898	Reportable sans limitation de durée

5.9 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Valeurs mobilières de placement	28 002	28 724
Disponibilités	244 141	177 594
Trésorerie active	272 144	206 319
Concours bancaires courants	(11 180)	(11 380)
Trésorerie nette	260 963	194 938

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2018 est de 28 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.10 CAPITAUX PROPRES

5.10.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2018, le capital social était fixé à 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2018 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la Société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 23 novembre 2020 et a été utilisée à hauteur de 23 986 228 euros par émission de 5 996 557 actions ordinaires nouvelles le 17 octobre 2018.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02 %	0,02 %	9 000
Le Grand Rey SAS *	53 418	0,18 %	0,25 %	106 808
Olivier Roux *	4 200	0,01 %	0,02 %	8 400
Polygone SA *	16 208 993	54,06 %	63,15 %	27 394 397
Sofina *	4 768 057	15,90 %	15,54 %	6 740 739
Sous-total concert	21 039 168	70,17 %	78,97 %	34 259 344
Actions auto-détenues	223 917	0,75 %		
Public	8 719 702	29,08 %	21,03 %	9 121 887
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00 %	100,00 %	43 381 231

*pacte d'actionnaires / Concert Olivier Ginon, Olivier Roux, Le Grand Rey, Sofina, Polygone

5.10.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature. Sur 2018, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Primes et Réserves à l'ouverture	328 384	308 820
Augmentation de capital	92 588	
Affectation du résultat	35 097	31 863
Dividendes	(15 151)	(15 097)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	245	1 795
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	(2 704)	3 132
Amendement IAS 19	22	16
Annulation des titres auto-contrôle	1 277	514
Coût des options de souscription d'actions	(1 192)	(2 517)
Autres variations	(5 878)	(142)
Primes et Réserves à la clôture	432 687	328 384

5.10.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (112 928) milliers d'euros.

5.10.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2018 :

(nombre d'actions)	31/12/17	Acquisitions	Cessions	31/12/18
- Actions propres	282 134	150 874	(221 820)	211 188
- Contrat de liquidité	19 892	241 594	(248 757)	12 729

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce

contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2018. Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 223 917.

5.10.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2018	Attributions restantes à exercer
Plan n°13 du 30.01.2015	112 975	29.01.2018	575	112 400	-
Plan n°15 du 03.03.2016	10 000	01.03.2019	-	-	10 000
Plan n°16 du 03.03.2016	19 840	01.03.2018	4 130	15 710	-
Plan n°17 du 09.12.2016	10 000	10.12.2018	-	10 000	-
Plan n°18 du 09.12.2016	20 110	10.12.2018	2 750	17 360	-
Plan n°19 du 09.12.2016	20 000	10.12.2019	-	-	20 000
Plan n°20 du 09.12.2016	64 775	10.12.2019	4 570	-	60 205
Plan n°21 du 05.07.2017	5 000	05.07.2019	-	-	5 000
Plan n°22 du 08.12.2017	4 000	07.12.2018	-	4 000	-
Plan n°23 du 20.03.2018	106 550	19.03.2021	500	-	106 050
Plan n°24 du 20.03.2018	20 820	19.03.2020	-	-	20 820

Plan d'options de souscription

Date d'ouverture du plan	Nombre d'actions attribuées	Prix d'exercice	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées	Nombre d'options devenues caduques	Nombre d'options restant à exercer
Plan n°14 du 01.03.2013	84 700	17,17	01.03.2016 - 28.02.2018	66 350	18 350	-

5.11 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 1,48% pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40%.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17	Rubrique concernée
A l'ouverture	12 179	11 962	
Coût des services rendus – Prestations services aux salariés	(669)	230	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	(669)	230	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	(46)	(95)	
Mouvements de périmètre & reclassements	58	82	
Provision indemnités de fin de carrière	11 521	12 179	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Live et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 346 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et de 1 352 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de la provision de l'ordre + / - 1 million d'euro, comptabilisée en capitaux propres.

5.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/18
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provisions pour risque social	1 565	650	(803)		(21)		1 392
Autres provisions ⁽¹⁾	15 890	2 089	(2 243)		(26)	2 188	17 898
Provisions courantes	17 455	2 739	(3 046)	0	(47)	2 188	19 289

(1) Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2018. À la clôture cette provision s'élève à 11,3 millions d'euros.

5.13 DETTES FINANCIÈRES

5.13.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/18
Dettes à M et L.T	631 769	291 784	(362 996)	(637)	45	559 967
Instruments financiers	3 585	77	0	0	0	3 662
Autres dettes financières	4 342	443	(113)	(188)	2	4 486
Endettement financier ⁽¹⁾	639 696	292 304	(363 109)	(825)	47	568 114
Dettes à M et L.T		62 000				62 000
Trésorerie passive	11 380	552		(753)	0	11 180
Total dettes financières	651 076	354 857	(363 109)	(1 577)	47	641 294
Valeurs mobilières de placement	(28 724)	6	2 711	741	(2 737)	(28 002)
Disponibilités	(177 594)	(64 516)	0	1 768	(3 798)	(244 141)
Trésorerie active	(206 319)	(64 510)	2 711	2 509	(6 535)	(272 144)
Endettement net	444 758	290 346	(360 398)	931	(6 487)	369 150

(1) dont au 31 décembre 2018 : Endettement financier à L&MT non courant 421 492
Endettement financier à L&MT courant 208 622

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2018, elle s'élève à 260 963 K€ contre 194 938 K€ au 31 décembre 2017.

Le Groupe a mis en place un programme de financement court terme (NeuCP) au cours de l'exercice 2018. Dans ce cadre, un financement de 62 M€ a été souscrit à la clôture 2018. Ce financement est couvert par une ligne de financement RCF non utilisée à la clôture de l'exercice pour un montant de 150 M€. L'évolution de l'endettement s'explique notamment par l'augmentation de capital réalisée au mois d'octobre 2018 pour un montant de 107 M€.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	559 967	140 988	383 967	35 012
Instruments financiers dérivés	3 662	1 148	2 514	
Autres dettes financières	4 486	4 486		
Autres dettes financières C.T.	62 000	62 000		
Concours bancaires courants	11 180	11 180		
Dettes financières	641 294	219 801	386 481	35 012

5.13.2 ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones €uro	468 291	163 630	(206 400)	425 521
Dollar US		4	(11 015)	(11 012)
Dollar Australien		0	(1 200)	(1 200)
Dhirams Emirat Arabes Unis		592	(1 685)	(1 093)
Livre Sterling		603	(6 296)	(5 692)
Forint Hongrois		0	(14 705)	(14 705)
Hong Kong dollar		0	(3 338)	(3 338)
Yuan Renminbi Chinois		0	(2 339)	(2 339)
Dinar Algérien		0	(270)	(270)
Livre Turque		2 144	(3 694)	(1 551)
Rand Sud-Africain		0	(2 035)	(2 035)
Roupie Indienne		0	(3)	(3)
Rouble		0	(4 549)	(4 549)
Peso Chilien		5 064	(2 314)	2 749
Dhiram Marocain		0	(6)	(6)
Roupie Mauricienne		0	(510)	(510)
Yen Japonais		389	(1 624)	(1 235)
Real Brésilien	369	208	(10 161)	(9 584)
Total autres zones	369	9 004	(65 744)	(56 371)
Endettement net	468 659	172 635	(272 144)	369 150

5.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Dettes diverses	33 816	42 988
Produits constatés d'avance	156 071	130 301
Autres dettes	189 888	173 289

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

5.15 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Variation de stocks	(3 869)	8 223
Variation des créances (clients & autres)	3 886	551
Variation des dettes fournisseurs	(13 431)	(26 710)
Variation des autres postes	(12 524)	4 191
Variation du besoin en fonds de roulement	(25 938)	(13 745)

5.16 TABLEAU DE PASSAGE VARIATION BILAN / VARIATION TABLEAU FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Bilan - Fond de roulement ouverture	139 399	168 218
Bilan - Fond de roulement clôture	143 134	139 399
Variation fonds de roulement bilan	3 735	(28 819)
Ecart de conversion	(1 413)	3 872
Variation des dettes sur investissements	(17 734)	11 838
Provision IFRS 9	(6 163)	
Autres	(4 363)	(636)
Variation du besoin en fonds de roulement	(25 938)	(13 745)

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Dotations - Tableau de Flux de trésorerie	(53 018)	(43 434)
Impact de la variation nette des actifs	(2 845)	(3 293)
Autres provisions	2 849	(3 513)
Dotations et Reprises opérationnelles	(53 015)	(50 241)

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Achats consommés	(55 615)	(54 756)
Sous-traitance & personnel extérieur	(307 109)	(276 045)
Location de matériel & loyers immobiliers	(92 203)	(82 604)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(46 659)	(35 934)
Autres achats et charges externes	(120 679)	(120 161)
Achats consommés et autres charges externes	(622 265)	(569 500)

6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(29 252)	(23 806)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(22 211)	(19 618)
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges	1 293	(2 749)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(2 845)	(4 068)
Dotations aux amortissements et provisions	(53 015)	(50 241)

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Subventions d'exploitation	2 653	2 227
Autres produits et charges	(2 767)	(2 099)
Autres produits et charges opérationnels courants	(114)	128

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des coûts de restructuration (arrêt du contrat de gestion du site de Padova) des honoraires d'acquisitions liés au programme de M&A en Chine et les frais de réorganisation de certaines filiales opérationnelles.

6.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Charges IFRS 2	(1 828)	(1 702)
Salaires, participation et charges sociales	(248 961)	(231 698)
Charges de personnel	(250 790)	(233 400)

6.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits de placements financiers	769	1 115
Intérêts	(16 309)	(19 462)
Coût de l'endettement net	(15 540)	(18 347)
Autres Produits financiers de participation	1 711	2 086
Gains et pertes de change	(15)	(294)
Dotations et reprises de provisions	97	(392)
Autres produits et charges financiers	1 792	1 400
Résultat financier	(13 748)	(16 947)

6.7 CHARGE D'IMPÔT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Impôts exigibles sur les bénéfices	(14 371)	(17 323)
Impôts différés	(7 427)	(4 135)
Impôt sur les bénéfices	(21 797)	(21 457)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat avant impôt	74 450	67 495
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3 %	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	(24 814)	(22 496)
Effet des différences permanentes	6 803	4 720
Différences de taux d'impôt	2 524	1 663
Contribution sociale 3,30 %	(480)	(258)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(5 830)	(5 086)
Impôt sur les bénéfices	(21 797)	(21 457)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/18	31/12/17
Corporate	242	170
GL events Live	2 853	2 764
GL events Exhibitions	407	383
GL events Venues	1 004	981
Total	4 506	4 298

Ventilation par catégorie	31/12/18	31/12/17
Dirigeants	101	104
Cadres	1 255	1 354
Agents de maîtrise	1 249	1 035
Employés	1 148	1 104
Ouvriers	753	701
Total	4 506	4 298

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

Caution garantie crédit CT	néant
Caution garantie crédit MT	néant
Caution solidaire, garantie divers	néant

Engagements reçus

Ouverture de crédit non utilisée	196 043
Caution solidaire, garantie divers	néant

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CRÉDIT-BAIL POUR LA PART NON RÉSILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	30 171	98 089	355 439
Location immobilière	23 299	33 122	34 256
Location en crédit-bail	1 160	229	-

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
Dettes auprès d'établissements de crédit	2 000	Gage de comptes d'instruments financiers
Garanties bancaires	220	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	7 605	34 171	65 569

Au 31 décembre 2018, les engagements concernent principalement :

- **Eurexpo** : les extensions et constructions (nouveau hall, parking) pour un montant de 40 M€ et des travaux de rénovation (20 M€) à réaliser sur la durée du bail (30 ans). A fin décembre 2018, les engagements résiduels s'élèvent à 42,3 M€.
- **Stade de Gerland** : dans le cadre de la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA); la filiale LOU Rugby s'est engagée à réaliser des investissements à hauteur de 66 M€ sur la durée du contrat (60 ans). A fin décembre 2018, l'engagement résiduel s'élève 24,0 M€.

8.5 ENGAGEMENTS LIÉS AUX RACHATS DE SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au

Groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Madame Anne-Sophie GINON étant directrice générale et Erick ROSTAGNAT Directeur Général Délégué de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(3 330)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	(223)
Achat de droits à construire	4 421
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(17 924)
Solde au 31/12/18	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	19 058
Clients	5
Fournisseur / Charges constatées d'avance	1 937
Compte courant	373

(1) Les coûts de la prestation de direction générale sont notamment composés des rémunérations chargées de messieurs GINON et ROUX, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de direction générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

(2) les loyers concernent 13 sites opérationnels, dont le parc des expositions de Turin que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

(3) Les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC

Les rémunérations 2018 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON ⁽¹⁾	Olivier ROUX ⁽¹⁾	Olivier FERRATON ⁽²⁾	Erick ROSTAGNAT ⁽³⁾
Fixe	332	302	318	50
Variable			120	
Avantage nature	7	9	31	1
Total rémunérations	339	311	469	51
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice			253	253
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Total options & actions de performances	0	0	253	253
Total	339	311	722	305

(1) Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 194.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

(3) La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 120 000 € au titre de l'exercice 2018.

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée dans le rapport de gestion en page 74.

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

Italie – Padova Rappel :

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/ parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere.

Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publics (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone, ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent. Le Groupe a signé un accord mettant fin aux litiges l'opposant à la société Verona Fiere. Sa filiale a été indemnisée du préjudice. Par ailleurs, un accord de coopération commerciale pour les exercices à venir a été défini.

En revanche, les procédures à l'encontre des anciens salariés du Groupe se poursuivent devant la justice italienne.

Evolution : aucune évolution judiciaire au cours de l'exercice 2018 concernant les procédures à l'encontre des anciens salariés.

Créances Brésil

Le Groupe a entamé des procédures judiciaires pour obtenir le paiement du solde des prestations réalisées dans le cadre des JO de Rio en 2016 (créances de 13 M€).

Les premières décisions prises par le Président du Tribunal sont favorables au Groupe. La saisie des comptes bancaires du Comité d'Organisation des Jeux de Rio a été ordonnée. Les sommes saisies à fin mars 2018 s'élèvent à 3 MR\$.

NOTE 12

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
— Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	122 550	123 500	14 %	14 %	88 635	87 543	24 %	27 %
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	699 270	698 870	82 %	82 %	256 785	222 015	68 %	68 %
— SACC (Services autres que la certification des comptes) requis pas les textes ⁽¹⁾								
· Emetteur	16 450	6 500	2 %	1 %	14 665	4 608	4 %	1 %
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	18 330	18 030	2 %	2 %	17 015	11 685	5 %	4 %
— Autres SACC								
· Emetteur								
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)		10 500		1 %				
TOTAL	856 600	857 400	100 %	100 %	377 100	325 850	100 %	100 %

(1) Ces services incluent principalement le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, la revue du rapport de gestion et les opérations relatives au capital.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des changements de méthodes comptables liés à la première application au 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités

ordinaires issus des contrats clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VALORISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

RISQUE IDENTIFIÉ

GL events poursuit son développement par une stratégie d'implantations lui permettant d'anticiper et de saisir les opportunités de marchés à venir. Cette stratégie de croissance a donné lieu à l'inscription d'écarts d'acquisitions significatifs. Au 31 décembre 2018, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 520 M€ et représente 29 % du bilan consolidé du groupe.

La valeur de ces actifs est testée par la Direction, lors de chaque clôture, ou plus fréquemment, dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont réalisés au niveau des groupes d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois métiers du Groupe. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des UGT à réaliser les flux de trésorerie futurs

d'exploitation basés sur les plans à moyen terme à cinq ans, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTRE RÉPONSE

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses actifs. Nous avons obtenu ces tests sur chacune des UGT. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- Réconcilié avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée ;
- Examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration ;
- Examiné les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et corroborer l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- Procédé à une analyse des tests établis par la direction par UGT, notamment par comparaison avec la performance de l'exercice ;
- Apprécié le caractère approprié des principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) par rapport aux données macro-économiques disponibles en date de clôture ;
- Évalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 5.1 des états financiers relatives aux écarts d'acquisition.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza – Simoëns.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza – Simoëns dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article

6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 3 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne Thierry Colin

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/18			31/12/17
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	17 088	1 468	15 620	15 875
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	7 245	4 199	3 046	3 447
Titres de participation	2.4 et 3.2	815 522	75 032	740 490	744 167
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	291 529	4 348	287 181	187 668
Autres immobilisations financières	3.2	11 649	200	11 449	13 296
Actif immobilisé		1 143 033	85 247	1 057 786	964 453
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	23 436		23 436	20 013
Autres créances	2.5 et 3.4	20 592	426	20 166	22 505
Actif circulant		44 028	426	43 602	42 518
Valeurs mobilières de placement	3.5	9 081	1 042	8 039	16 261
Disponibilités	3.5	83 098		83 098	59 899
Trésorerie		92 179	1 042	91 137	76 160
Comptes de régularisation	3.6	1 946		1 946	2 015
Total Actif		1 281 186	86 715	1 194 471	1 085 146

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/18	31/12/17
Capital social	3.7	119 931	93 611
Prime d'émission	3.7	273 440	180 852
Réserve légale	3.7	9 361	9 361
Autres réserves	3.7	33 767	45 347
Résultat de l'exercice		21 241	3 546
Amortissements dérogatoires	3.7	990	990
Capitaux propres		458 730	333 707
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.8	2 321	2 960
Dettes financières	3.9	714 130	717 095
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	14 065	11 675
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	2 435	2 643
Autres dettes	2.5 et 3.10	2 695	17 054
Dettes circulantes		733 325	748 467
Comptes de régularisation		95	12
Total Passif		1 194 471	1 085 146

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/18	31/12/17
Chiffre d'affaires	2.9	32 187	27 913
Autres produits d'exploitation			7
Reprises de provisions et transferts de charges		44	14
Produits d'exploitation	4.1	32 231	27 934
Charges externes		(26 760)	(24 233)
Impôts et taxes		(346)	(310)
Salaires et charges	5	(6 930)	(7 128)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 432)	(1 436)
Autres charges		(257)	(250)
Charges d'exploitation		(35 725)	(33 357)
Résultat d'exploitation		(3 494)	(5 423)
Produits financiers		43 495	28 901
Charges financières		(23 402)	(29 879)
Résultat financier	4.2	20 093	(978)
Résultat courant avant impôt		16 599	(6 401)
Produits exceptionnels		3 690	4 746
Charges exceptionnelles		(6 433)	(3 250)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.3	(2 743)	1 496
Impôts sur les bénéfices	2.13 et 4.4	7 385	8 451
Résultat net comptable		21 241	3 546

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	170
Note 2 Règles et méthodes comptables	170

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	173
Note 3.2 Immobilisations financières	173
Note 3.3 Créances clients et comptes rattachés	173
Note 3.4 Autres créances	173
Note 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	174
Note 3.6 Comptes de régularisation actif	174
Note 3.7 Tableau de variation des capitaux propres	174
Note 3.8 Provisions pour risques et charges	175
Note 3.9 Endettement financier net	175
Note 3.10 Echancier des emprunts et dettes	175
Note 3.11 Charges à payer et produits à recevoir	176

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4.1 Produits d'exploitation	176
Note 4.2 Résultat financier	176
Note 4.3 Résultat exceptionnel	177
Note 4.4 Impôts sur les bénéfices	177

AUTRES INFORMATIONS

Note 5 Effectifs moyen	177
Note 6 Engagements hors bilan	178
Note 7 Identité de la société consolidante	178
Note 8 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	178
Note 9 Opérations avec les entreprises liées	178
Note 10 Tableau des filiales et participations	179

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018 DE GL EVENTS

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

En octobre 2018, GL events a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. A la suite de cette opération d'un montant de 107 millions d'euros, 5 996 557 actions nouvelles ont été créées.

GL events a également souscrit à deux augmentations de capital dans la société VOGO et sa filiale GL events Yuexiu Guangzhou développement à hauteur de 1 millions d'euros chacune, et acquis des titres de la filiale GL events Live pour 1 millions d'euros.

Des dépréciations sur titres de participation ont été enregistrées pour un montant de 7 millions d'euros.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques. Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 2 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la Société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CRÉANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en [note 6 \(page 178\)](#).

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la Société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events

Altitude

Brelet

Brelet Centre Europe

Chorus

Décorama

Fabric Expo

Financière Jaulin

Fonction Meubles

GL events Audiovisuel

GL events Cité centre de Congrès Lyon

GL events Exhibitions

GL events Venues

GL events Palais Brongniart

GL events Parc Expo Metz Métropole

GL events Live

GL Mobilier

Hall Expo

Jaulin

Menuiserie Expo

Mont Expo

Polygone Vert

Profil

Ranno Entreprise

SE. Centre Congrès Saint Etienne

SE. Palais Mutualité

SE. Polydome Clermont-Ferrand

SE. Centre Congrès Amiens

SECIL

SEPE Parc Floral

Sign'Expo

Spaciotempo

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.

NOTE 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/18
Logiciels informatiques	289	10			299
Fonds commercial	16 789				16 789
Amortissements	(1 203)	(265)			(1 468)
Immobilisations incorporelles nettes	15 875	(255)	-	-	15 620
Immobilisations corporelles brutes	7 057	188			7 245
Amortissements des immo corporelles	(3 610)	(589)			(4 199)
Immobilisations corporelles en-cours	-				-
Immobilisations corporelles nettes	3 447	(401)	-	-	3 046

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/18
Titres de participation	808 022	3 323			811 345
Dépréciation des titres de participation	(68 032)	(7 000)			(75 032)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 177				4 177
Valeur nette des titres	744 167	(3 677)	-	-	740 490
Créances rattachées à des participations	192 016	99 513			291 529
Dépréciation des créances	(4 348)				(4 348)
Valeur nette des créances	187 668	99 513	-	-	287 181
Prêts	7 227		(2 268)		4 959
Autres titres	5 658	703	(287)		6 074
Dépôts et cautionnements	611	5			616
Dépréciations des autres immo.financières	(200)				(200)
Autres immobilisations financières	13 296	708	(2 555)	-	11 449
Total immo. financières nettes	945 131	96 544	(2 555)	-	1 039 120

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10 (page 179).

3.3 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 23 millions d'euros. Le montant des créances à moins d'un an est de 10 millions d'euros et 13 millions d'euros à plus d'un an.

3.4 AUTRES CRÉANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Valeurs mobilières de placement	9 081	16 347
Provision	(1 042)	(86)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	8 039	16 261
Disponibilités	83 098	59 899
Total net	91 137	76 160

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Charges constatées d'avance	469	276
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	1 461	1 738
Ecart de conversion	16	1
Comptes de régularisation	1 946	2 015

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/17	23 403	93 611	180 852	9 361	45 347	3 546	990	333 707
Affectation du résultat 2017					3 546	(3 546)		-
Distribution de dividendes					(15 126)			(15 126)
Résultat 2018						21 241		21 241
Augmentation capital	6 580	26 320	92 588					118 908
Amortissements dérogatoires								-
Capitaux propres au 31/12/18	29 983	119 931	273 440	9 361	33 767	21 241	990	458 730

Le dividende 2018 a été distribué en actions. Cette option a été souscrite à hauteur de 87,5 %. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital de 13 millions d'euros. En octobre 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital de 107 millions d'euros. (cf note 1- faits marquants)

A la connaissance de la Société, le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	12/03/19
Polygone S.A.	16 246 184 54,19 %
Sofina	4 768 057 15,90 %
Public	8 968 546 29,91 %
Nombre d'actions total	29 982 787 100 %

Au 31 décembre 2018, le capital social est fixé à 119 931 148 euros, divisé en 29 982 787 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/17	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/18
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour pertes de change	1	16	(1)			16
Provision au titre des actions gratuites	2 959	2 031	(2 685)			2305
Autres provisions	-					-
Total	2 960	2 047	(2 686)	-	-	2 321

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Remb.	31/12/18
Emprunts à L. et M.T.	578 032	117 278	(177 808)	517 502
Concours banc. Courants	2 166		(2 036)	130
Intérêts courus	3 194		(65)	3 129
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	583 392	117 278	(179 909)	520 761
Dettes rattachées à des participations	133 703		(2 334)	131 369
Autres dettes financières diverses	-	62 000		62 000
Total des emprunts et dettes financières divers	133 703	62 000	(2 334)	193 369
Total des dettes financières	717 095	179 278	(182 243)	714 130
Prêts groupe	(7 227)		2 268	(4 959)
Créances rattachées à des participations	(187 668)	(99 513)		(287 181)
Valeurs mobilières et disponibilités	(76 160)	(14 977)		(91 137)
Endettement financier net de trésorerie	446 040	64 788	(179 975)	330 853

3.10 ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/18	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	520 631	134 537	381 523	4 571
Autres dettes auprès établissement crédit	130	130		
Comptes courants des filiales et participations	131 369	131 369		
Autres dettes financières diverses	62 000	62 000		
Total des dettes financières	714 130	328 036	381 523	4 571
Fournisseurs et comptes rattachés	14 065	14 065		
Dettes fiscales et sociales	2 435	2 435		
Autres dettes	2 695	2 695		
Total des autres passifs	19 195	19 195		
Total	733 325	347 231	381 523	4 571

3.11 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Charges à payer		
Dettes financières	3 129	3 194
Fournisseurs, factures à recevoir	6 106	10 132
Dettes fiscales et sociales	246	229
Autres dettes, avoirs à établir		
Total	9 480	13 555
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	5 902	4 519
Fournisseurs, avoirs à recevoir	63	39
Autres produits financiers à recevoir		
Total	5 965	4 558

**NOTE 4
INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dividendes reçus	33 573	19 016
Produits d'intérêts	6 963	5 379
Autres produits financiers	86	1 264
Résultat de cession des VMP	139	241
Revenus des prêts	7	67
Reprise sur provisions	2 727	2 889
Garantie de taux, Gain de change		45
Total des produits financiers	43 495	28 901
Charges d'intérêts	(11 424)	(11 299)
Intérêts sur couverture de taux	(1 346)	(1 292)
Pertes de change	(37)	(68)
Charges diverses	(551)	(55)
Dotation aux provisions pour dépréciation	(10 044)	(17 165)
Total des charges financières	(23 402)	(29 879)
Résultat financier	20 093	(978)

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent essentiellement les participations italiennes du Groupe.

4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits sur opérations de gestion	125	
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	25	957
Reprises sur provisions		757
Transfert de charges	3 540	3 032
Total des produits exceptionnels	3 690	4 746
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées	(25)	(8)
Charges sur opérations de gestion	(16)	(198)
Dotations provision pour risques et charges		
Autres charges exceptionnelles	(6 392)	(3 044)
Total des charges exceptionnelles	(6 433)	(3 250)
Résultat exceptionnel	(2 743)	1 496

Les charges exceptionnelles de l'exercice se composent notamment d'un abandon de prêt et de compte courant en faveur de deux filiales pour montant global de 2,8 M€. Le solde concerne le coût des plans d'actions gratuites attribués aux salariés pour un montant en légère augmentation par rapport à 2017.

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2018	2017
Impôt lié à l'intégration fiscale	7 585	8 215
Impôts sur les sociétés	(200)	236
Total comptabilisé	7 385	8 451

Le résultat courant intègre des dividendes pour 33 millions d'euros non imposables à hauteur de 99 % des dividendes.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2018	2017
Cadres	8	9

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautonnement garantie crédit CT	--
Cautonnement garantie crédit MT	26 625
Caution solidaire, garantie divers	33 043
Suretés réelles	2 220
Indemnités de départ à la retraite	148
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--
Ouverture de crédit non utilisée	196 043

Autres engagements

La société a souscrit à des fonds d'investissements. Ces derniers réalisent des appels de fonds en fonction des investissements qu'ils réalisent. A fin 2018, il existe un engagement potentiel de 9 millions d'euros, non encore appelé par les fonds.

Autres engagements commerciaux

Néant.

NOTE 9 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/18
Titres de participation	810 307
Clients	16 522
Fournisseurs	(7 310)
Prêts & autres immob financières	7 585
Autres créances et dettes	(643)
Comptes courants actifs nets	288 923
Comptes courants passifs	(131 044)
Produits (charges)	
Dividendes reçus	33 573
Autres produits financiers - intérêts des comptes-courants et prêts	7 013
Charges financières - pertes liées à des participations	(303)
Charges financières - intérêts des comptes courant	(140)

NOTE 7 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 12 mars 2019, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 54,19 % qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 49,71 %.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

NOTE 10

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50% de capital détenu par la Société)									
GL events Brasil Participacoes	220 036	220 090	100	276 787	276 787	697		10 025	
GL events Live	70 372	149 718	100	198 514	197 014	37 421		110 843	13 587
GL events Exhibitions	7 624	35 891	99	125 343	125 343	79 602		74 067	9 520
GL events Italia	119	20 173	100	71 927	22 927	9 311	732	10 803	
GL events Venues	63 636	66 833	100	63 636	63 636	33 291		8 326	9 586
GL events Sports	30 772	44 181	89	42 044	39 244	(4 186)	11 462		
Padova Fiere	2 000	(3 768)	100	23 035	2 035	3 621		1 500	
Profil	8	934	100	1 679	1 679	961		1 002	250
GL events China	1 415	185	90	1 083	1 083			2 262	
Polygone Vert	381	(343)	100	608	608	421		2	
GL events Suisse	83		85	61	61	401			
GL events Greece	60		100	60	-				
SECEC Valenciennes Métropole	50	93	100	50	50	(442)		1 387	
GL events Support	10	(50)	100	10	10	6 515		11 465	
GL events SI	10	(60)	100	10	10	8 767		8 596	
GL events Accounting	10	15	100	10	10			3 466	
Aichi International Convention & Exhibition Center	1	(1 321)	51	-	-				
Total	396 587	532 571		804 857	730 497	176 380	12 194	243 744	32 943
2) Participations comprises entre 10 à 50%									
Strasbourg Evénements	1 460	10 167	44	4 172	4 172			21 138	665
GL events Yuexiu Guangzhou Developpement	1 905	1 632	50	950	950				
Lyonnaise de Télévision (*)	2 000	933	10	751	250			2 156	
Perpignan St Esteve (*)	1 000	(632)	34	205	5			7 241	
Idées en tête (*)	1	125	47	71	0			1 774	
SAS Blagnac Rugby	401	401	15	50	50				
Total	6 767	12 626		6 199	5 427	-	-	32 309	665
3) Autres participations (- de 10%)									
				7 963	7 864	(4 441)			
Total général	403 354	545 197		819 019	743 787	171 939	12 194	276 053	33 608

(*) Données au 31 décembre 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 737 millions d'euros et représentent 62 % du total actif. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flows actualisés) ou d'une valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

L'estimation de la valeur de ces titres fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des participations à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur d'inventaire nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes de GL events.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles mis en place par la direction sur le processus de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification

- appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture des comptes ;
 - Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
 - Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la Société.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article

L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza – Simoëns. Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza – Simoëns dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 3 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

MAZARS
Thierry Colin
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Convention de redevance de marque :

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées.

Pour 2018, les redevances constatées en produit et préalablement autorisées par le Conseil d'administration sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant (€)
FISA	1,20%	119 822
Imagine Lab	1,20%	20 814
GL events Japan KK	1,20%	12 651
Logistics fair	1,20%	5 160

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICE ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

Les prestations de Direction Générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du Groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 3 329 564 € hors taxes.

2. Convention de redevance de marque

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées.

Les redevances 2018 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant (€)	Entité	Taux	Montant (€)
Adors	1,00	3 734	GL events Macau	1,20	2 351
Aganto	1,20	84 482	GL events Productions LLC	1,20	2 620
Bleu Royal	2,50	627	GL events Turquie	1,00	14 823
Cabestan	1,20	14 054	GL events Turquie Exhibition	1,00	12 571
CCC Congrès Colloque Convention	1,20	49 131	GL events UK	1,20	409 918
Décorama	1,20	283 314	GL events Vostock	1,20	102 996
Flow Solutions	1,20	96 452	Hall Expo	1,20	363 533
Frame	1,00	7 641	Live By GL events	1,20	71 040
GL events Ankara ATO (Congresium)	1,00	63 563	Ranno	1,20	162 240
GL events Audiovisual	1,20	586 010	Sao Paulo Expo	1,00	249 316
GL events Belgium	1,20	62 810	Serenas	1,00	634 322
GL events Centro de Convencoes Rio	1,00	135 636	Sign Expo	1,20	98 718
GL events China	1,20	27 143	Sodem System	1,20	92 716
GL events Exhibitions	1,20	903 183	Spaciotempo arquitecturas	1,20	46 304
GL events Exponet	1,20	284 735	Spaciotempo France	1,20	417 959
GL events Field and Lawn	1,20	65 044	Spaciotempo LTD	1,20	152 443
GL events Furniture Asia	1,20	26 341	Tarpulin	0,25	23 225
GL events Hong Kong	1,20	74 085	Vachon	1,20	54 543
GL events Live	1,20	885 925	Wicked	1,20	151 183

3. Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au Groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre.

Les déficits cumulés au 31 décembre 2018 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€)
Altitude	236 495
Brelet	1 276 196
Brelet Centre Europe	1 597
Fabric Expo	374 980
Financière Jaulin	183 384
GL events Live	40 249 598
GL Mobilier	3 474 093
Hall Expo	16 434 606
Jaulin	55 647
Menuiserie Expo	463 140
Montexpo	326 081
Polygone Vert	882 187
Ranno	105 172
SECIL - Sucrière	2 122 332

4. Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2018, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Première Vision	Fixe	930 000
Sepel - Eurexpo	Fixe	240 000

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 3 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

Thierry Colin
Associé

ANNEXE

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasourca (Sophie Defforey-Crepet)	Yves Claude Abescat
Adors			X	X		
Aganto				X		
Altitude						
Bleu Royal						
CCC Congrès Colloque Convention						
Décorama						
Fabric Expo						
FISA						
Flow Solutions Air & Power						
Foncière Polygone	X		X			
Frame			X	X		
GL events	X	X	X	X	X	X
GL events Ankara			X	X		
GL events Audiovisual						
GL events Belgium	X					
GL events Centro de Convenções						
GL events China	X	X	X	X		
GL events Exhibitions	X					
GL events Exponet				X		
GL events Field & Lawn						
GL events Hong Kong	X		X			
GL events Japan				X		
GL events Live	X	X	X (RP)	X		
GL events Macao	X		X	X		
GL events Mobilier				X		
GL events Productions LLC						
GL events Vostok						
GL Furniture Asia	X					
Hall Expo	X (RP)			X		
Imagine Lab				X		
Logistics Fair						
Menuiserie Expo						
Polygone SA	X	X	X		X	X
Première Vision	X	X (RP)				
Ranno Entreprise		X		X		
SEAN - Acropolis Nice (jusqu'au 30/06/2018)		X	X (RP)			
Serenas			X	X		
Sign'Expo						
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras						
Spaciotempo France		X	X (RP)	X		
Spaciotempo UK Ltd			X			
Tarpulin				X		
Vachon			X	X		
Wicked Tents LLC						

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

	Nicolas de Tavernost	Sofina (Edward Koopman)	Anne-Sophie Ginon	Anne-Céline Lescop	Marc Michoulier	Daniel Havis	Détention > 10 %	Entité
							OUI	Adors
							OUI	Aganto
							OUI	Altitude
							OUI	Bleu Royal
							OUI	CCC Congrès Colloque Convention
							OUI	Décorama
							OUI	Fabric Expo
							OUI	FISA
							OUI	Flow Solutions Air & Power
			X				OUI	Foncière Polygone
							OUI	Frame
	X	X	X	X	X	X		GL events
							OUI	GL events Ankara
							OUI	GL events Audiovisual
			X				OUI	GL events Belgium
							OUI	GL events Centro de Convenções
							OUI	GL events China
							OUI	GL events Exhibitions
							OUI	GL events Exponet
							OUI	GL events Field & Lawn
							OUI	GL events Hong Kong
							OUI	GL events Japan
							OUI	GL events Live
							OUI	GL events Macao
							OUI	GL events Mobilier
							OUI	GL events Productions LLC
							OUI	GL events Vostok
							OUI	GL Furniture Asia
							OUI	Hall Expo
							OUI	Imagine Lab
							OUI	Logistics Fair
	X	X	X	X	X	X	OUI	Menuiserie Expo
							OUI	Polygone SA
							OUI	Première Vision
							OUI	Ranno Entreprise
							OUI	SEAN - Acropolis Nice (jusqu'au 30/06/2018)
							OUI	Serenas
							OUI	Sign'Expo
							OUI	Spaciotempo Arquitecturas Efimeras
							OUI	Spaciotempo France
							OUI	Spaciotempo UK Ltd
							OUI	Tarpulin
							OUI	Vachon
							OUI	Wicked Tents LLC

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

189 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

191 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

GL events

59 Quai Rambaud - 69002 LYON

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

NATIONALITÉ

Française

FORME ET LÉGISLATION

Société Anonyme régie par la législation française.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

351571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

ACTIVITÉ

La société a pour objet :

- La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc...
- Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;
- L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;
- La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 22 et 23 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une Assemblée Générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la Société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire

français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

DROITS DE VOTE (article 25 des statuts)

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 28 et 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale » limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions. En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5% au moins du capital et/ou droits de vote de la Société, doit en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5% du capital et/ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50% du capital.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012 a autorisé le Conseil d'administration à émettre un volume global de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe. 84 700 options d'achat d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration en date du 1 mars 2013 (plan n°14).

Les bénéficiaires n'ont pu exercer les options qui leur ont été consenties par le Conseil d'administration qu'après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution et à la condition d'avoir gardé la qualité de salarié ou de dirigeant de la Société ou de l'une des sociétés du Groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où les bénéficiaires des options auraient cessé leurs fonctions salariales ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, ils auraient perdu de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	27.04.2012
Date du Conseil d'administration	01.03.2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	84 700
Dont nombre aux dix premiers attributaires	46 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	35 500
Dont nombre aux administrateurs	8 000
Point de départ d'exercice des options	01.03.2016
Fin de la période d'indisponibilité	01.03.2017
Date limite de levée de l'option	01.03.2018
Prix de souscription (en €)	17,17
Actions souscrites (*)	66 350
Actions restant à souscrire	-

(*) Au 12 mars 2019, après constatation de levées d'options par le Conseil d'administration.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 112 975 actions (Plan n°13) à 54 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2017 supérieur à 1 milliard d'euros.

Le Conseil d'administration du 5 septembre 2017 a décidé de supprimer la condition d'attribution liée à la performance du Groupe.

Le Conseil d'administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la Société (Plan n°15) à 2 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 840 actions gratuites existantes de la Société (Plan n°16), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la Société (Plan n°17) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 20 110 actions gratuites existantes de la Société (Plan n°18), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 20 000 actions gratuites de la Société (Plan n°19) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal du bénéficiaire faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 84 775 actions gratuites de la Société (Plan n°20) à 35 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.
- un chiffre d'affaires du groupe de l'exercice 2019 supérieur à 1,15 milliard d'euros

Le Conseil d'administration du 5 juillet 2017 a décidé d'attribuer à un manager du Groupe 5 000 actions (Plan n°21) dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est de deux ans, soit le 4 juillet 2019 ;

le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 4 juillet 2021.

Le Conseil d'administration du 8 décembre 2017 a décidé d'attribuer 4 000 actions (Plan n°22) à un manager du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de la période de conservation ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est d'un an, soit le 7 décembre 2018 ;
- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 7 décembre 2020.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 106 550 actions (Plan n°23) à des managers du Groupe non mandataires sociaux, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;

- condition de performance ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 3 ans, soit le 19 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 20 820 actions (Plan n°24) à l'ensemble des salariés du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 2 ans, soit le 19 mars 2020 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2022.

Par application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 13	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016
Date du Conseil d'administration	30/01 2015	03/03 2016	03/03 2016	09/12 2016	09/12 2016	09/12 2016	09/12 2016	05/07 2017	08/12 2017	20/03 2018	20/03 2018
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	112 975	10 000	19 840	10 000	20 110	20 000	84 775	5 000	4 000	106 550	20 820
Valeur au jour d'attribution	16,01	15,00	15,00	16,09	16,09	16,09	16,09	24,60	24,60	25,30	25,30
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	68 500	--	60	10 000	90		24 000	5 000		63 000	-
Dont nombre aux administrateurs	12 500	--	10	--	10					10 000	10
Dont nombre aux dix premiers attributaires	82 500	10 000	(*)	10 000	(*)	20 000	66 000	5 000	4 000	66 500	(*)
Date de fin de période d'acquisition	30/01 2018	03/03 2019	03/03 2018	09/12 2018	09/12 2018	09/12 2019	09/12 2019	04/07 2019	04/07 2019	19/03 2021	19/03 2020
Date limite d'incessibilité	30/01 2020	03/03 2021	03/03 2020	09/12 2020	09/12 2020	09/12 2021	09/12 2021	04/07 2021	04/07 2021	19/03 2023	19/03 2022
Nombre d'actions attribuées	112 400	--	15 710	10 000	17 360	--	--	--	--	-	-

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2018 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la Société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 23 novembre 2020 et a été utilisée à hauteur de 23 986 228 euros par émission de 5 996 557 actions ordinaires nouvelles le 17 octobre 2018.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	prime					
04/07/2016	Conversion de dividendes	2 995 164	8 221 725		93 610 844	748 791	23 402 711	4 €
04/07/2018	Conversion de dividendes	2 334 076	10 841 783		95 944 920	583 519	23 986 230	4 €
02/10/2018	Augmentation de capital	23 986 228	81 745 788		119 931 148	5 996 557	29 982 787	4 €

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 12 mars 2019, le nombre total de droits de vote était de 43 400 631. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 190 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la Société, le capital se répartit comme suit au 12 mars 2019 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone *	16 246 184	54,19 %	63,21 %
Sofina *	4 768 057	15,90 %	15,53 %
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	4 500	0,02 %	0,02 %
- Olivier Roux	4 200	0,01 %	0,02 %
- Gilles Gouedard-Comte	16 912	0,06 %	0,08 %
- Nicolas de Tavernost	870	0,00 %	0,00 %
- Aquasourça	1	0,00 %	0,00 %
- Philippe Marcel	4 270	0,01 %	0,02 %
- Yves-Claude Abescat	707	0,00 %	0,00 %
- Erick Rostagnat	74 719	0,25 %	0,25 %
- Marc Michoulier	274	0,00 %	0,00 %
- Anne-Sophie Ginon	11 250	0,04 %	0,05 %
- Caroline Weber	1 500	0,01 %	0,01 %
Public	8 849 343	29,51 %	20,82 %
Total	29 982 787	100,00 %	100,00 %

* - Pacte d'actionnaires, % capital des 2 actionnaires liés par le pacte : 70,09 %

- Pacte d'actionnaires, % droits de vote des 2 actionnaires liés par le pacte : 78,74 %

Polygone SA est une structure holding dont la répartition du capital au 12 mars 2019 est la suivante :

	% du capital		% du capital
Le Grand Rey	49,718 %	Crédit Agricole Capital PME	0,689 %
Sofina	15,623 %	Calixte Investissement	0,688 %
SC du 3 ^{ème} étage	15,164 %	Monsieur Olivier ROUX	0,003 %
Aquasourça	8,975 %	Monsieur Olivier GINON	0,001 %
Matmut	6,000 %	Monsieur Erick ROSTAGNAT	0,001 %
Crédit Agricole Région Développement	2,147 %	Madame Jacqueline GINON	0,001 %
Monsieur Xavier GINON	0,987 %	Madame Claire ROUX	0,001 %

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, le Conseil d'administration du Groupe est composé de 7 administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations sont présidés par des administrateurs indépendants.

Enfin, la Société applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, dont une partie significative des dispositions contribue à cet objectif de limitation du risque de contrôle.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice.

AUTOCONTRÔLE ET AUTO DÉTENTION

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/17		Achats 2018 soit 12 mois		Ventes 2018 soit 12 mois		Solde au 31/12/18		Solde au 31/12/18 Total
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	282 134	19 892	150 874	241 594	221 820	248 757	211 188	12 729	223 917
Cours moyen (en euros)	21,64	24,50	20,39	21,98	21,01	22,03	21,41	25,08	21,62
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	6 105	487	3 077	5 311			4 521	319	4 840
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					4 661	5 479			
Pourcentage du capital	1,21 %	0,08 %	0,64 %	1,03 %	0,95 %	1,06 %	0,90 %	0,05 %	0,96 %

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2018.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites

ACTIONS INCESSIBLES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS TROIS ANS

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2016	2017	2018	2016 Cumul Pacte d'actionnaires	2017 Cumul Pacte d'actionnaires	2018 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone SA *	51,12	53,12	54,06			
Sofina *	13,09	15,40	15,90	64,21	68,51	69,96
CM CIC Investissement	4,00	0,00	0,00			
Autres actionnaires	31,79	31,49	30,04			

* *pacte d'actionnaires*

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2016	2017	2018	2016 Cumul Pacte d'actionnaires	2017 Cumul Pacte d'actionnaires	2018 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone SA *	61,43	64,41	63,15			
Sofina *	13,31	15,15	15,54	74,74	79,56	78,69
CM CIC Investissement	4,85	0,00	0,00			
Autres actionnaires	20,40	20,44	21,31			

* *pacte d'actionnaires*

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTRÔLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration et à la composition du Comité d'Audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société n'est pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au Conseil d'administration de la Société. Ainsi, à compter de la date de réalisation, le Conseil d'administration comprendrait 13 administrateurs, dont 2 élus parmi les candidats présentés par Sofina.

Le Comité d'Audit de la Société comprendra un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le Président du Comité d'Audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3, I du Code de commerce (en ce compris la Société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du Comité d'Audit de la Société. Le Comité d'Audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la Société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du Conseil d'administration de la Société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la Société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX s'engageront aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la Société à de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du comité exécutif de la Société qui n'auraient pas été adoptées au sein du Conseil

d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du Conseil d'administration de la Société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2. GOUVERNANCE DE POLYGONE SA

2.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le Conseil d'administration de Polygone SA comprends :

- 10 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du Conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-dessous).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000€ ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10 000 000€ (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou directeur financier de la Société devra faire l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil d'administration de Polygone SA.

3. CADUCITÉ DES DROITS DE SOFINA EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8%.

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contiendra aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'incessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina disposera en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, (iii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA, Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX, (vi) si une déclaration faite par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX disposeront d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de m'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 4 300 000 actions GL events.

En garantie d'un contrat bilatéral, la société Polygone SA a nanti 1 426 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 201 / TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU VENDREDI 26 AVRIL 2019
- 210 / INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES
- 211 / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION
- 212 / RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 212 / ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 212 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
- 212 / INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
- 213 / TABLE DE CONCORDANCE
- 215 / TABLE DE CONCORDANCE
DU RAPPORT DE GESTION
- 216 / TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC
LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

I. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018
– Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018, se soldant par un bénéfice de 21.241.469,17 euros tels qu'ils lui ont

été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 29 981,08 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires donne

aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan,

le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018 se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 42 237 253 euros tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 21.241.469,17 euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	21 241 469,17 €
Report à nouveau	29 286 660,57 €
Montant à affecter	50 528 129,74 €

Affectation proposée

Réserve légale	2 632 030,40 €
Dividendes soit 0,65 € par actions (x 29 982 787)	19 488 811,55 €
Report à nouveau	28 407 287,79 €
Total	50 528 129,74 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,65 euro.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 %, imputable

soit sur le prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, sur l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). L'excédent éventuel (en cas d'option pour le barème progressif) est restituable. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le dividende à payer sera détaché le 1^{er} juillet 2019 et sera mis en paiement le 3 juillet 2019. Il est précisé qu'au cas où, lors du détachement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au poste « Report à nouveau ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-après le montant des dividendes et autres revenus versés au titre des trois exercices précédents :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015	13 592 352 € (*) Soit 0,60 € par action (22 653 920 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2016	15 211 762 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2017	15 211 762 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-

(*) INCLUANT LE MONTANT DU DIVIDENDE CORRESPONDANT AUX ACTIONS AUTO-DÉTENUES NON VERSÉ ET AFFECTÉ AU COMPTE REPORT À NOUVEAU

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la convention de prestation de services conclue entre GL Events et Polygone SA figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la convention de prestation de services conclue entre GL Events et Polygone SA, figurant dans le rapport

spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce qui a été présenté.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des autres conventions figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions autres que celle visée par la cinquième résolution de la présente assemblée,

mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui a été présenté.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Madame Fanny PICARD en qualité d'administratrice)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

— Madame Fanny PICARD vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Philippe MARCEL en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

— Monsieur Philippe MARCEL vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Daniel HAVIS en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

— Monsieur Daniel HAVIS, vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général).

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce et aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre

de l'exercice écoulé en raison de son mandat à M. Olivier GINON, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires figurant dans le document de référence relatif à l'exercice 2018.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué).

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce et aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre

de l'exercice écoulé en raison de son mandat à M. Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires figurant dans le document de référence relatif à l'exercice 2018.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-administrateur).

L'Assemblée générale, statuant en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce et aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre

de l'exercice écoulé en raison de son mandat à M. Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non administrateur, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires figurant dans le document de référence relatif à l'exercice 2018.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable aux Président Directeur Général et Vice-Président Directeur Général Délégué)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la

rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Président Directeur Général et Vice-Président Directeur Général Délégué, en raison de leur mandat, tels que détaillés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce présenté dans le document de référence relatif à l'exercice 2018.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué non-administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la

rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué non administrateur, en raison de son mandat, tels que détaillés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce présenté dans le document de référence relatif à l'exercice 2018.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 24 mai 2018 dans sa vingtième résolution à caractère ordinaire, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, dans les conditions suivantes :

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 40 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 119.069.552 €, tel que calculé sur la base du capital social au 28 février 2019 et des 215 399 actions auto-détenues à la même date.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé

- que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la Société conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le Directeur Général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la quinzième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la Société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018, par sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-huitième résolution de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018. Ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des

augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120.000.000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018 (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres

ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues dans les limites prévues par la réglementation, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 avril 2017, dans sa dixième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires

Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

de la dix-septième résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225- 138-1 du Code de commerce :

- délègue sa compétence au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans (ou de tout autre pourcentage maximum prévu par les dispositions légales applicables au moment de la fixation du prix) ;

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.
- décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plan d'épargne entreprise, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, dans les conditions prévues par la réglementation, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;

L'Assemblée générale constate que la présente délégation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés et groupements liés au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société,
- décide que le Conseil d'administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions pouvant être ainsi attribuées gratuitement sera limité à 200 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions et, le cas échéant, critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale, et que les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans,

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

- autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission qui, le cas échéant, serviront en cas d'attribution gratuite par émission d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires desdites actions,
- autorise le Conseil d'administration à déterminer le nombre d'actions à racheter et/ou le nombre d'actions à émettre en vue de leur attribution gratuite,
- prend acte de ce que la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente Assemblée générale. La présente délégation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018 aux termes de sa trentième résolution à caractère extraordinaire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU VENDREDI 26 AVRIL 2019

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (WWW.GL-EVENTS.COM ET WWW.AMF-FRANCE.ORG)

COMMUNIQUÉS

Date	Communiqués
2018	Déclaration mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres
2018	Information mensuelles des droits de vote
16 janvier 2018	Chiffre d'affaires de l'exercice 2017
21 mars 2018	Résultat de l'exercice 2017
22 mars 2018	Présentation des résultats 2017
26 mars 2018	Acquisition d'EVEN PRO, organisateur de salons dans l'industrie : à la veille de l'ouverture du premier Global Industrie à Paris, GL events se renforce sur la filière.
27 mars 2018	GL events confirme son éligibilité au PEA-PME
5 avril 2018	Prise de contrôle de FISA, leader de l'organisation de salons au Chili - Partenariat commercial au Japon
18 avril 2018	Avis de réunion à l'assemblée du 24 mai 2018
24 avril 2018	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2018
27 avril 2018	GL events et le groupe japonais Maeda annoncent la signature du contrat pour la gestion du futur Parc des Expositions International d'Aichi au Japon
14 juin 2018	Acquisition en Chine
juillet 2018	Bilan semestriel du contrat de liquidité
3 juillet 2018	Résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions au titre de l'exercice 2017
18 juillet 2018	Chiffre d'affaires du 2 nd trimestre 2018
4 septembre 2018	Résultat du 1 ^{er} semestre 2018
23 septembre 2018	Communiqué de mise à disposition de l'actualisation du document de référence 2017
24 septembre 2018	2 nouvelles acquisitions en Chine, présence dans 11 villes, GL events lance une augmentation de capital de 107 M€ avec maintien du DPS
15 octobre 2018	GL events annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 107 millions d'euros
16 octobre 2018	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2018
11 décembre 2018	Nouveaux développements de GL events Venues : Saint-Etienne et Caen
janvier 2019	Bilan annuel du contrat de liquidité
15 janvier 2019	Chiffre d'affaires de l'exercice 2018
5 février 2019	GL events annonce l'acquisition du plus grand parc d'exposition d'Afrique
12 février 2019	GL events : succès d'un placement privé obligataire de 130 M€
28 février 2019	Acquisition de CIEC Union en Chine
12 mars 2019	Résultat de l'exercice 2018
13 mars 2019	Présentation des résultats 2018
20 mars 2019	Avis de réunion à l'assemblée du 26 avril 2019
24 mars 2019	GL events annonce la signature d'un protocole d'acquisition des salons de mode "Fashion Source" en Chine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET NOTE D'OPÉRATION / INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE / BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES / INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET NOTE D'OPÉRATION

Date	Communiqués
24 avril 2018	Document de référence 2017 D.18-0380

INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE

Date	Communiqués	Supports
17 Janvier 2018	Chiffre d'affaires 2017 : 953,8 M€, Avec +3,6 % au T4 très bonne performance commerciale 2018 : CA > 1 Milliard d'euros	Les Echos
22 mars 2018	Résultats de l'exercice 2017 : Progression de la rentabilité, Roc : 85 M€, +7,2 %, RNPG : 35 M€, +10,1 %, Objectif de CA 2018 > 1 milliard d'euros	Les Echos
25 avril 2018	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2018 : 286 M€, confirmation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires supérieure à 7 %	Les Echos
19 juillet 2018	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre : Croissance de 9,9 % au 30 juin 2018, nouveaux développements de GL events Venues : Dubai et Reims	Les Echos
5 septembre 2018	Progression des résultats du 1 ^{er} semestre 2018, RNPG : +8,2 %	Les Echos
25 septembre 2018	2 Nouvelles acquisitions en Chine, Présence dans 11 villes – GL events lance une augmentation de capital de 107 M€ avec maintien du DPS	Les Echos
17 octobre 2018	Croissance dynamique du Chiffre d'affaires +16,4 % d'activité au 3 ^{ème} trimestre 2018	Les Echos
15 janvier 2019	Chiffre d'affaires consolidé 2018 : 1 041 M€, + 9 % à PCC, 1 ^{ère} opération de croissance externe finalisée en Chine	Les Echos
28 février 2019	Acquisition de CIEC UNION en Chine	Les Echos
12 mars 2019	Progression de la rentabilité Roc : 97,4 M€, +14,5 % RNPG : 42,2 M€, +20,3 % Objectif de croissance du CA 2019 > +7 %	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
18 avril 2018	Avis de réunion Assemblée générale	47
7 mai 2018	Avis de convocation Assemblée générale	55
11 juin 2018	Droits de vote	70
11 juin 2018	Attestation des commissaires aux comptes	70
20 mars 2019	Avis de réunion Assemblée générale	34

INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
12 juillet 2018	Dépôt des comptes annuels 2017
12 juillet 2018	Dépôt des comptes consolidés 2017

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 mars 2019 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la

Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 3 avril 2019

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Sébastien BELMONT 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
MAZARS Thierry COLIN Paul-Armel JUNNE 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19
Suppléants : Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 Limonest	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
Emmanuel CHARNAVEL 54 rue de la République 69002 Lyon	24-mai-18	-	31-déc-19

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 123 à 155 et 156 à 158 du document de référence n° D. 18-0380 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2018 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 109 à 142 et 143 du document de référence n°D17- 0325 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2017.

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004	PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	212
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	212
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	8 - 23
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	74 - 78
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	21 - 23
5.2. Investissements	73
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	25 - 38
6.2. Principaux marchés	25
6.3. Evènements exceptionnels	8 - 15
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	26 - 39
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	7
7.2. Liste des filiales	144 - 145
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	148 - 149
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	44 - 49
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	69 - 78
9.2. Résultat d'exploitation	70
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	134, 152 - 153
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	72, 133
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	72 - 78
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	72, 76
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	78
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	39, 73
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Organes d'administration et de direction 92 - 100
 14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction 102

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature 110 - 114
 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 110 - 114

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels 92 - 93
 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration 102
 16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le comité des rémunérations 106 - 107
 16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur 92 - 93

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés 160
 17.2. Participation et stock-options 109, 113 - 114, 191
 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur 117

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote 153
 18.2. Existence de droits de vote différents 190
 18.3. Contrôle de l'émetteur 195
 18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle 197 - 198

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

161, 178

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques 17 - 19
 20.2. Informations financières pro-forma N/A
 20.3. Etats financiers 130
 20.4. Vérification des informations historiques annuelles 164 - 166
 20.5. Date des dernières informations financières 131
 20.6. Informations financières intermédiaires et autres N/A
 20.7. Politique de distribution des dividendes 20
 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 77
 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale 72

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social 189
 21.2. Acte constitutif et statuts 189 - 190

22. CONTRATS IMPORTANTS

116

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

20

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

144 - 145

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, II, et R. 225-102 du Code de commerce.

Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe

Activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)	67 - 78
Recherche et Développement	78
Prises de participation réalisées au cours de l'exercice	143
Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices	20
Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir	39, 73 - 74
Evènements importants survenus postérieurement à la clôture	73
Principaux risques auxquels la Société et le groupe sont confrontés	74 - 78
Tableau récapitulatif des délégations en cours	116 - 117

Informations concernant le capital

Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2018	195
Répartition du capital et des droits de vote	194
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions	190
Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce	N/A
Participation des salariés au capital de la Société	83

Informations sur les mandataires sociaux

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration	103
Rémunération des mandataires sociaux	111 - 113
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2018	93 - 100
Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées	83, 108
Règles applicables aux modifications statutaires	189 - 190
Informations sociales, environnementales et sociétales	40

Bilan du précédent programme de rachats de titres

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	81, 183 - 187
--	---------------

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels.....	167 - 179
Comptes consolidés.....	131 - 163
Rapport de gestion.....	67 - 89
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.....	90 - 118
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels.....	180 - 187
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	164 - 166
Rapport de responsabilité sociale.....	64 - 65
Honoraires des commissaires aux comptes.....	163
Descriptif du programme de rachat.....	125

(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n°D.19-0265, le 3 avril 2019 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »

